



---

## **Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle**

**Devant se tenir à Montréal (Québec) Canada  
le mercredi 30 janvier 2013  
à 11 h**

**à**

**l'Hôtel Omni Mont-Royal  
Salon Les Saisons  
1050, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec)  
Canada**

**Date de référence : le lundi 10 décembre 2012**

**Date et heure limites de la procuration :  
11 h, heure de Montréal, le mardi 29 janvier 2013**

---

## **Message aux actionnaires et CIRCULAIRE DE LA DIRECTION datés du 10 décembre 2012**

---

Les présents documents à l'intention des porteurs de titres sont envoyés aux propriétaires inscrits et non inscrits de titres. Si vous êtes un propriétaire non inscrit et que l'émetteur ou son mandataire vous a envoyé directement ces documents, vos nom et adresse et renseignements concernant la détention de vos titres ont été obtenus conformément aux exigences réglementaires sur les valeurs mobilières applicables auprès de l'intermédiaire détenant les titres pour votre compte.

En choisissant de vous envoyer ces documents directement, l'émetteur (et non pas l'intermédiaire détenant les titres pour votre compte) assume la responsabilité i) de vous remettre ces documents et ii) de suivre vos directives relativement à l'exercice des droits de vote. Veuillez envoyer vos directives relativement à l'exercice des droits de vote tel qu'il est indiqué dans la demande de directives.



## TABLE DES MATIÈRES

|  |            |
|--|------------|
| <b>AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES.</b>                                   | <b>iii</b> |
| <i>Date de référence pour déterminer les actionnaires admissibles à voter et à assister à l'assemblée.....</i> | <i>iii</i> |
| <b>MESSAGE AUX ACTIONNAIRES .....</b>  | <b>iv</b>  |
| <i>Assemblée générale annuelle des actionnaires et votes par procuration .....</i>                             | <i>v</i>   |
| <b>CIRCULAIRE DE LA DIRECTION .....</b>  | <b>1</b>   |
| <b>PROCURATIONS .....</b>  | <b>1</b>   |
| <i>Sollicitation de procurations .....</i>   | <i>1</i>   |
| <i>Nomination des fondés de pouvoir et révocation des procurations .....</i>                                   | <i>1</i>   |
| <i>Date de référence.....</i>  | <i>2</i>   |
| <i>Exercice du droit de vote par les actionnaires inscrits .....</i>   | <i>2</i>   |
| <i>Exercice du droit de vote par les actionnaires non inscrits.....</i>  | <i>2</i>   |
| <b>ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS.....</b>  | <b>2</b>   |
| <i>Actions subalternes classe A comportant droit de vote et actions classe B.....</i>                          | <i>3</i>   |
| <i>Actions privilégiées de premier rang .....</i>  | <i>5</i>   |
| <i>Actions privilégiées de second rang.....</i>  | <i>5</i>   |
| <i>Principaux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et d'actions classe B.....</i>  | <i>5</i>   |
| <b>POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE .....</b>   | <b>7</b>   |
| <b>CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS.....</b>   | <b>8</b>   |
| <b>RAPPORTS DES COMITÉS .....</b>  | <b>16</b>  |
| <b>RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES .....</b>   | <b>16</b>  |
| <b>Analyse de la rémunération des dirigeants .....</b>   | <b>16</b>  |
| <i>Politique de rémunération des dirigeants .....</i>  | <i>16</i>  |
| <i>Le comité des ressources humaines du conseil d'administration .....</i>                                     | <i>16</i>  |
| <i>Rémunération de la haute direction – Honoraires connexes .....</i>  | <i>18</i>  |
| <i>Processus et politique de rémunération pour l'exercice 2012 .....</i>                                       | <i>18</i>  |
| <i>Composition des groupes de référence.....</i>   | <i>18</i>  |
| <i>Composantes de la rémunération des dirigeants.....</i>  | <i>19</i>  |
| <i>Rémunération attribuée aux membres de la haute direction visés pour l'exercice 2012 .....</i>               | <i>27</i>  |
| <i>Graphique de rendement .....</i>  | <i>27</i>  |
| <i>Rémunération des membres de la haute direction visés.....</i>   | <i>28</i>  |
| <i>Tableau de la rémunération totale nette .....</i>   | <i>29</i>  |
| <i>Tableau sommaire de la rémunération.....</i>  | <i>30</i>  |
| <b>Caractéristiques clés des régimes incitatifs à long terme de CGI .....</b>                                  | <b>31</b>  |
| <i>Régime d'options sur actions .....</i>  | <i>31</i>  |

|   |           |
|---|-----------|
| <i>Renseignements sur le régime de rémunération à base de titres de participation au 30 septembre 2012</i> .....              | 33        |
| <i>Régime d'unités d'actions liées au rendement</i> .....   | 33        |
| <b>RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS</b> .....   | <b>35</b> |
| <i>Rémunération des membres du conseil d'administration et des membres des comités permanents</i> .....                       | 35        |
| <i>Tableau de la rémunération des administrateurs</i> .....   | 36        |
| <i>Options sur actions et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs</i> .....                                  | 36        |
| <i>Options sur actions détenues par les administrateurs</i> .....   | 37        |
| <b>PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS</b> ...   | <b>38</b> |
| <b>RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE</b> .....  | <b>39</b> |
| <i>Pratiques en matière de gouvernance</i> .....  | 39        |
| <i>Actionnaires de CGI</i> .....  | 39        |
| <i>Mandat, structure et composition du conseil d'administration de CGI</i> .....  | 39        |
| <i>Rôle et responsabilités du président exécutif du conseil et du chef de la direction</i> .....                              | 40        |
| <i>Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents de comités permanents</i>                            | 41        |
| <i>Critères à l'égard du mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration de CGI</i> .....                         | 42        |
| <i>Processus de nomination du conseil d'administration</i> .....  | 47        |
| <i>Participation du conseil d'administration à la planification stratégique</i> .....   | 47        |
| <i>Lignes directrices sur la divulgation d'information</i> .....  | 48        |
| <i>Rémunération des administrateurs</i> .....   | 49        |
| <i>Code d'éthique et de conduite professionnelle</i> .....  | 49        |
| <i>Relations avec les actionnaires et décisions exigeant leur consentement</i> .....  | 50        |
| <b>RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES</b> .....  | <b>51</b> |
| <i>Indépendance des auditeurs externes</i> .....  | 51        |
| <i>Politique sur l'indépendance des auditeurs</i> .....   | 51        |
| <i>Honoraires facturés par les auditeurs externes</i> .....   | 53        |
| <i>Opérations avec des apparentés</i> .....   | 53        |
| <b>AUTRES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE</b> .  | <b>54</b> |
| <b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b> .....   | <b>54</b> |
| <b>APPROBATION PAR LES ADMINISTRATEURS</b> .....  | <b>54</b> |
| <b>ANNEXE A</b> .....   | <b>55</b> |
| <i>Options sur actions et attributions fondées sur des actions détenues par les membres de la haute direction visés</i> ..... | 55        |
| <b>ANNEXE B</b> .....   | <b>58</b> |
| <i>Options sur actions et attributions fondées sur des actions détenues par les administrateurs externes</i> .....            | 58        |

## AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Montréal (Québec), le 10 décembre 2012

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée générale annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de GROUPE CGI INC. (« CGI » ou la « Compagnie ») aura lieu à l'Hôtel Omni Mont-Royal, Salon Les Saisons, 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada, le mercredi 30 janvier 2013 à 11 h (heure de Montréal) aux fins suivantes :

- 1) recevoir le rapport des administrateurs, de même que le bilan consolidé et les états des résultats, du résultat étendu, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie, et le rapport des auditeurs pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012;
- 2) élire les administrateurs;
- 3) nommer les auditeurs et autoriser le comité de vérification et de gestion des risques à fixer leur rémunération;
- 4) régler toute autre affaire qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

L'assemblée sera diffusée en direct sur le site web de la Compagnie à l'adresse [www.cgi.com](http://www.cgi.com). La diffusion y sera archivée par la suite.

La circulaire de la direction et un formulaire de procuration pour l'assemblée sont joints au présent avis.

Les procurations soumises par la poste, par téléphone ou sur internet doivent parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. avant 11 h, heure de Montréal, le mardi 29 janvier 2013. Les actionnaires qui ne peuvent respecter la date limite de retour des procurations par téléphone ou sur internet peuvent soumettre un formulaire de procuration en format papier qui doit parvenir au secrétaire corporatif de la Compagnie avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Par ordre du conseil d'administration,



André Imbeau  
Fondateur, vice-président du conseil  
et secrétaire corporatif

**Comme il est souhaitable que le plus grand nombre possible d'actions soient représentées et que les droits afférents à ces actions soient exercés à l'assemblée, vous êtes priés, si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, i) de remplir le formulaire de procuration ou le formulaire de directives de vote ci-joint et de le retourner dans l'enveloppe préaffranchie à cette fin, ii) de voter par téléphone ou iii) de voter sur internet. Les directives sur le mode de votation par téléphone ou sur internet sont contenues dans la circulaire de la direction ci-jointe.**

### **Date de référence pour déterminer les actionnaires admissibles à voter et à assister à l'assemblée**

Seules les personnes dont le nom figure dans le registre des actionnaires à la fermeture des bureaux le lundi 10 décembre 2012, ou leurs fondés de pouvoir, seront habilités à assister à l'assemblée et à y voter. Le registre des actionnaires est conservé par l'agent des transferts de CGI, Services aux investisseurs Computershare Inc.

## MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

À la fin du mois d'août, nous avons complété l'acquisition de Logica plc et avons accueilli 41 000 nouveaux employés (que nous appelons nos membres) chez CGI.

Maintenant que notre équipe a atteint 72 000 membres, l'une de nos principales priorités en matière d'intégration consiste à veiller à ce que les meilleures pratiques et les outils de gestion que nous avons élaborés au cours des années soient appliqués de façon constante à l'échelle de la Compagnie. En se concentrant sur des façons de créer une valeur à long terme pour nos clients, nos membres et nos actionnaires, nous avons obtenu un rendement stable malgré le climat économique difficile que nous avons connu au cours des dernières années. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir bâti CGI sur des fondations solides qui mettent l'accent sur l'importance d'une bonne gouvernance.

Une part de cette fondation repose sur notre modèle de prestation de services unique qui nous permet de rendre des services de grande qualité à nos clients, et ce, de manière efficace. La proposition de valeur que nous offrons à nos clients est convaincante.

Nos membres ont traditionnellement constitué le plus important groupe d'actionnaires de la Compagnie et nous sommes engagés à offrir à nos nouveaux collègues de Logica la possibilité de devenir des actionnaires de CGI. La propriété dans la Compagnie est un élément clé de notre réussite. En tant que propriétaires, nous tous chez CGI visons l'excellence opérationnelle exceptionnelle qui constitue l'emblème de nos services.

À leur tour, nos actionnaires tirent avantage d'être propriétaires d'une société orientée vers le client dont les intérêts s'alignent sur ceux de ses membres.

Nous mesurons régulièrement les niveaux de satisfaction de nos trois parties prenantes afin que nous puissions respecter ou surpasser continuellement leurs attentes et nous efforcer de maintenir un certain équilibre entre leurs intérêts. C'est dans l'optique de s'assurer que cet équilibre soit constamment atteint que CGI a élaboré des structures de gestion visant chacune de nos parties prenantes.

Nos assises de gestion, lesquelles comprennent les structures de gestion des clients, des actionnaires et des membres, assurent à la fois la qualité et la constance de la réalisation de toutes nos activités, ce qui nous a permis d'obtenir la certification ISO 9001 pour toutes nos activités. Nos procédés et nos paramètres de rendement bien définis sont les outils que nous utilisons dans nos structures pour atteindre nos objectifs. En conséquence, l'un de nos objectifs consiste à étendre la certification ISO 9001 à toutes les activités de Logica en appliquant rigoureusement nos assises de gestion.

Nous avons recours à un ensemble d'indicateurs de rendement formés de mesures liées à chacune de nos parties prenantes. Ces paramètres de rendement sont appliqués à l'ensemble de la Compagnie. Les résultats mondiaux, locaux et comparatifs sont communiqués et sont examinés à tous les niveaux de la direction. Ils font également l'objet de discussions régulières avec les membres des unités d'exploitation. Les membres de notre conseil d'administration qui sont choisis avec soin en fonction de leurs compétences d'exploitation et financières, ainsi que de leurs connaissances et de leur expérience en gestion d'importantes sociétés, sont en mesure d'analyser ces indicateurs et de fournir des avis d'experts sur la façon d'améliorer notre rendement de façon continue.

La même attention soutenue sur le rendement sert de fondement afin de déterminer la rémunération de notre équipe de direction à tous les niveaux. Notre approche fondée sur le rendement permet de lier la rémunération de notre équipe de direction à l'atteinte des objectifs d'entreprise. Les attributions aux termes du régime de participation aux bénéfices, lequel constitue notre régime incitatif à court terme, sont conditionnelles à la réalisation d'objectifs de croissance et de rentabilité à l'échelle de la Compagnie dans son entier et à l'échelle des unités d'exploitation. Les attributions aux termes de notre régime d'options sur actions et de notre régime d'unités d'actions liées au rendement, qui constituent nos régimes incitatifs à long terme, sont effectuées au début de l'exercice et deviennent acquises avec le temps si les mêmes objectifs de rendement sont atteints. Les options sur actions et les unités d'actions liées au rendement qui ne sont pas acquises en fonction du niveau d'atteinte des objectifs sont perdues par défaut.

Les fondations de CGI sont d'une solidité durable puisque nous avons mis en place une plateforme robuste et stable pour assurer la continuité de notre croissance accélérée. La portée de nos activités, la durabilité de nos

structures de gouvernance et nos processus opérationnels bien définis ont été conçus pour dégager une solidité financière exceptionnelle et une croissance à long terme durable.

Nous vous encourageons à lire notre rapport annuel et notre circulaire de la direction de 2012 pour vous familiariser davantage avec CGI. Nous sommes confiants que mieux vous nous connaîtrez, plus vous prendrez la mesure de la fermeté de notre engagement envers nos trois parties prenantes.

### **Assemblée générale annuelle des actionnaires et votes par procuration**

Au nom du conseil d'administration, de la direction et des membres de CGI, nous vous invitons à assister à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue à l'Hôtel Omni Mont-Royal, Salon Les Saisons, 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada, le mercredi 30 janvier 2013 à 11 h (heure de Montréal).

Les points à l'ordre du jour sont décrits dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et la circulaire de la direction ci-joints.

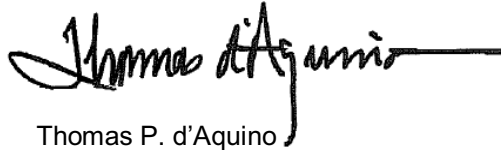
À l'assemblée, vous aurez l'occasion d'entendre les membres de la haute direction de CGI exposer les faits saillants de nos résultats en 2012. Vous serez également informés de nos plans pour l'avenir et aurez la possibilité de poser vos questions concernant votre compagnie.

Nous vous encourageons à exercer les droits de vote rattachés à vos actions que vous confère votre procuration en utilisant la poste, le téléphone ou internet, selon les directives contenues dans la circulaire ci-jointe, ou en présentant en personne votre procuration signée avant le début de l'assemblée.

Veuillez agréer, chers actionnaires, l'expression de nos salutations distinguées.



Serge Godin  
Fondateur et président  
exécutif du conseil



Thomas P. d'Aquino  
Administrateur en chef





## CIRCULAIRE DE LA DIRECTION

La présente circulaire de la direction est fournie en rapport avec la sollicitation de procurations par la direction de GROUPE CGI INC. (la « Compagnie » ou « CGI ») devant servir à l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de la Compagnie qui sera tenue le mercredi 30 janvier 2013, et à toute reprise de cette assemblée en cas d'ajournement. Sauf indication contraire, les renseignements fournis dans la présente circulaire de la direction qui ont trait à l'information financière sont fournis en date du 30 septembre 2012, tous les autres renseignements sont fournis en date du 10 décembre 2012, et tous les montants figurant aux présentes sont exprimés en dollars canadiens.

## PROCURATIONS

### Sollicitation de procurations

La sollicitation de procurations se fera principalement par la poste pour les actionnaires inscrits et véritables et par courriel et livraison électronique pour les participants au régime d'achat d'actions de la Compagnie. Des membres de la Compagnie pourront également faire certaines de ces démarches en personne, par courriel ou par téléphone, ce qui n'entraînera que des frais minimes. La Compagnie n'envisage pas de verser une rémunération pour la sollicitation de procurations; cependant, elle remboursera aux courtiers et autres personnes qui détiennent des actions pour le compte de tiers les frais raisonnables engagés afin de faire parvenir aux propriétaires véritables la documentation relative aux procurations pour obtenir leurs directives quant à l'exercice des droits de vote. La Compagnie n'a pas retenu les services d'un tiers pour la sollicitation de procurations. Toutefois, si elle décidait de le faire, les honoraires versés à la personne qui fait la sollicitation ne devraient pas être supérieurs à 50 000 \$. Tous les frais de sollicitation de procurations seront à la charge de la Compagnie.

Les fondés de pouvoir nommés par la direction de la Compagnie dans le formulaire de procuration sont tous des administrateurs de la Compagnie.

Pour que les droits de vote qui y sont représentés puissent être exercés à l'assemblée, une procuration doit parvenir au secrétaire corporatif de la Compagnie avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Les fondés de pouvoir dont les noms figurent sur le formulaire de procuration ci-joint exerceront les droits de vote que confèrent toutes les actions à l'égard desquelles ils ont été nommés fondés de pouvoir conformément aux directives données dans le formulaire de procuration. **En l'absence d'un choix précis à l'égard d'une question devant faire l'objet d'un vote à l'assemblée ou si plus d'un choix est indiqué, les droits de vote afférents aux actions représentées par le formulaire de procuration ci-joint seront exercés POUR cette question.**

Chaque procuration donnée à quelque fondé de pouvoir nommé dans le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard de modifications aux questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée et à l'égard de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

### Nomination des fondés de pouvoir et révocation des procurations

**Tout actionnaire a le droit de nommer une autre personne que les personnes dont les noms figurent sur le formulaire de procuration ci-joint pour agir en son nom à l'assemblée. Pour exercer ce droit, l'actionnaire doit inscrire le nom du fondé de pouvoir dans l'espace réservé à cette fin dans le formulaire de procuration ci-joint ou préparer une autre procuration en bonne et due forme nommant le fondé de pouvoir. Le formulaire de procuration en format papier ou le vote sur internet sont les seules options de vote pour les actionnaires voulant nommer une autre personne que les fondés de pouvoir nommés dans le formulaire de procuration.**

La personne qui a donné une procuration peut la révoquer à tout moment tant qu'elle n'a pas été exercée. Une procuration peut être révoquée moyennant la remise d'un avis écrit au secrétaire corporatif de la Compagnie. Les pouvoirs du fondé de pouvoir peuvent également être révoqués si l'actionnaire assiste en personne à l'assemblée et en fait la demande.

### **Date de référence**

Seules les personnes dont le nom figure dans le registre des actionnaires à la fermeture des bureaux le lundi 10 décembre 2012, ou leur fondé de pouvoir, auront le droit d'assister à l'assemblée et d'y voter. Le registre des porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote est tenu par l'agent des transferts de CGI, Services aux investisseurs Computershare Inc.

### **Exercice du droit de vote par les actionnaires inscrits**

Les actionnaires inscrits peuvent voter par téléphone ou sur internet plutôt que de retourner le formulaire de procuration par la poste ou par messenger. Les procurations soumises par la poste, par téléphone ou sur internet doivent parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. avant 11 h, heure de Montréal, le mardi 29 janvier 2013. Les actionnaires qui ne peuvent respecter la date limite de retour des procurations par téléphone ou sur internet peuvent soumettre un formulaire de procuration en format papier qui doit parvenir au secrétaire corporatif de la Compagnie avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

#### *Vote par téléphone*

L'actionnaire qui souhaite voter par téléphone doit disposer d'un téléphone à clavier pour transmettre ses directives de vote en composant un numéro sans frais. L'actionnaire doit suivre les instructions du système de réponse vocale et se reporter au formulaire de procuration qu'il a reçu par la poste et au recto duquel figurent le numéro sans frais, le numéro de compte du porteur ainsi que le numéro de contrôle.

#### *Vote sur internet*

L'actionnaire qui choisit de voter sur internet doit accéder au site web suivant : [www.voteendirect.com](http://www.voteendirect.com). L'actionnaire doit ensuite suivre les instructions à l'écran et se reporter au formulaire de procuration qu'il a reçu par la poste et au recto duquel figurent le numéro de compte du porteur ainsi que le numéro de contrôle.

### **Exercice du droit de vote par les actionnaires non inscrits**

Les actionnaires non inscrits ou « actionnaires véritables » sont des porteurs dont les actions sont détenues pour leur compte par l'intermédiaire d'un « prête-nom », notamment une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou toute autre institution financière. La plupart des actionnaires de CGI détiennent leurs actions de cette façon. Les actionnaires non inscrits ou actionnaires véritables doivent demander à leur prête-nom des instructions sur la façon de remplir leur formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote s'ils désirent exercer eux-mêmes les droits de vote afférents à leurs actions. Les actionnaires non inscrits ou les propriétaires véritables des actions qui ont reçu par la poste, de leur prête-nom, la présente circulaire de la direction doivent respecter les directives quant à l'exercice des droits de vote qui leur sont fournies par leur prête-nom.

Étant donné que l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de CGI, Services aux investisseurs Computershare Inc., peut ne pas avoir un registre complet des noms des actionnaires non inscrits de la Compagnie, l'agent des transferts peut ne pas avoir connaissance du droit de vote d'un actionnaire non inscrit, à moins que le prête-nom n'ait nommé l'actionnaire non inscrit en qualité de fondé de pouvoir. Les actionnaires non inscrits qui souhaitent voter en personne à l'assemblée doivent inscrire leur propre nom dans l'espace réservé à cette fin sur le formulaire de procuration ou sur le formulaire d'instructions de vote, et suivre les instructions fournies par leur prête-nom relativement à la signature et au retour. Ce faisant, les actionnaires non inscrits enjoignent à leur prête-nom de les nommer à titre de fondé de pouvoir.

### **ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS**

Le capital-actions autorisé de la Compagnie consiste en un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang (les « actions privilégiées de premier rang »), pouvant être émises en séries, en un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang (les « actions privilégiées de second rang »), pouvant être émises en séries, en un nombre illimité d'actions subalternes classe A comportant droit de vote (les « actions subalternes classe A comportant droit de vote ») et en un nombre illimité d'actions classe B (à droit de vote multiple) (les « actions classe B »), aucune catégorie d'actions ne comportant de valeur nominale, dont, au 10 décembre 2012, 274 100 984 actions subalternes classe A comportant droit de vote et 33 608 159 actions classe B étaient émises et en circulation.

Le texte qui suit décrit sommairement les principales caractéristiques du capital-actions autorisé de la Compagnie et est donné sous réserve des dispositions détaillées des statuts constitutifs de celle-ci.

## **Actions subalternes classe A comportant droit de vote et actions classe B**

### *Droits de vote*

Les porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote ont droit à une voix par action et les porteurs d'actions classe B ont droit à dix voix par action. Au 10 décembre 2012, 44,9 % et 55,1 % de l'ensemble des droits de vote sont rattachés respectivement aux actions subalternes classe A comportant droit de vote et aux actions classe B en circulation.

### *Division ou regroupement*

Les actions subalternes classe A comportant droit de vote ou les actions classe B ne peuvent être divisées ou regroupées à moins que simultanément les actions classe B ou les actions subalternes classe A comportant droit de vote, selon le cas, soient divisées ou regroupées de la même manière et, dans ce cas, les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions subalternes classe A comportant droit de vote et aux actions classe B se rattachent également aux actions subalternes classe A comportant droit de vote et aux actions classe B divisées ou regroupées.

### *Droits à la liquidation*

À la liquidation ou à la dissolution de la Compagnie ou dans le cas de toute autre répartition de ses éléments d'actif parmi ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, la totalité des actifs de la Compagnie disponibles aux fins de paiement ou de distribution aux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et aux porteurs d'actions classe B seront versés ou distribués de façon égale, à raison d'une action par action.

### *Droits de conversion des actions subalternes classe A comportant droit de vote dans des circonstances précises*

Sous réserve de ce qui est établi ci-après, si une offre publique d'achat, une offre publique d'échange ou une offre publique de rachat, autre qu'une offre publique ayant fait l'objet d'une dispense (au sens établi dans les statuts constitutifs de la Compagnie), à l'égard des actions classe B est faite aux porteurs d'actions classe B sans qu'une offre simultanée selon les mêmes conditions soit faite aux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote, chaque action subalterne classe A comportant droit de vote devient convertible en une action classe B, au gré du porteur, afin de permettre aux porteurs d'accepter l'offre à partir de la date à laquelle elle est faite. Cependant, ce droit de conversion est réputé ne pas prendre effet si l'offre n'est pas réalisée par son initiateur ou si les hauts dirigeants et employés à plein temps de la Compagnie ou de ses filiales et toute personne morale sous le contrôle d'un ou de plusieurs de ces hauts dirigeants, à titre de propriétaires, collectivement, de plus de 50 % des actions classe B en circulation, refusent l'offre.

Les statuts constitutifs de la Compagnie contiennent une description complète des types d'offres donnant lieu aux droits de conversion, prévoient certaines procédures à suivre afin d'exécuter la conversion et stipulent que, dans le cas d'une telle offre, la Compagnie ou l'agent des transferts communiquera par écrit aux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote les renseignements détaillés concernant l'offre et les modalités d'exercice du droit de conversion.

### *Conversion des actions classe B*

Chaque action classe B peut, de temps à autre, au gré du porteur, être convertie en une action subalterne classe A comportant droit de vote.

### *Émission d'actions classe B*

Les statuts constitutifs de la Compagnie prévoient des droits de préemption en faveur des porteurs d'actions classe B. Par conséquent, la Compagnie ne peut émettre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote ou des titres convertibles en actions subalternes classe A comportant droit de vote sans offrir, de la manière déterminée par le conseil d'administration, à chaque porteur d'actions classe B, au pro rata du nombre d'actions classe B qu'il détient, le droit de souscrire parallèlement à l'émission d'actions subalternes classe A comportant

droit de vote ou de titres convertibles en actions subalternes classe A comportant droit de vote, selon le cas, un nombre global d'actions classe B ou de titres convertibles en actions classe B, selon le cas, suffisant pour conserver intégralement sa proportion de droits de vote se rattachant aux actions classe B. La contrepartie à verser pour l'émission de chaque action classe B ou titre convertible en actions classe B, selon le cas, doit correspondre au prix d'émission de chaque action subalterne classe A comportant droit de vote ou titre convertible en actions subalternes classe A comportant droit de vote alors émis.

Les droits de préemption ne s'appliquent pas dans le cas de l'émission d'actions subalternes classe A comportant droit de vote ou de titres convertibles en actions subalternes classe A comportant droit de vote :

- en guise de versement de dividendes-actions;
- aux termes des régimes d'options sur actions ou des régimes d'achat d'actions de la Compagnie;
- à la suite de la conversion d'actions classe B en actions subalternes classe A comportant droit de vote, aux termes des statuts constitutifs de la Compagnie; ou
- à la suite de l'exercice des droits de conversion, d'échange ou d'acquisition se rattachant aux titres convertibles en actions subalternes classe A comportant droit de vote.

Tout porteur d'actions classe B peut céder ses droits de préemption à d'autres porteurs d'actions classe B.

#### *Dividendes*

Les actions subalternes classe A comportant droit de vote et les actions classe B donnent droit également, à raison d'une action par action, à tout dividende qui peut être déclaré, versé ou réservé aux fins de versement. Au cours de l'exercice 2012, en raison, entre autres, des besoins de réinvestissement dans l'exploitation de la Compagnie, de la portée des projets d'investissement, du remboursement de la dette de la Compagnie et du rachat des actions subalternes classe A comportant droit de vote en circulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, le conseil d'administration a décidé que la Compagnie ne verserait pas de dividendes, conformément à sa pratique de longue date. Le conseil d'administration réévalue sa politique de versement de dividendes chaque année.

#### *Modifications*

Les droits, privilèges, conditions et restrictions se rattachant aux actions subalternes classe A comportant droit de vote ou aux actions classe B peuvent respectivement être modifiés si la modification est autorisée par au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et d'actions classe B dûment convoquée à cette fin. Cependant, si les porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote en tant que classe ou les porteurs d'actions classe B en tant que classe devaient être touchés d'une manière différente de celle des autres classes d'actions, cette modification doit, en outre, être autorisée par au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions de la classe d'actions ainsi touchée d'une manière différente.

#### *Rang*

Sauf tel qu'il est prévu autrement ci-dessus, chaque action subalterne classe A comportant droit de vote et chaque action classe B sont assorties des mêmes droits et prennent rang égal à tous égards, et ces actions sont traitées par la Compagnie comme si elles étaient des actions d'une même classe.

#### *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités et rachat d'actions*

Le 1<sup>er</sup> février 2012, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») et l'achat d'au plus 10 % des actions subalternes classe A comportant droit de vote de la Compagnie détenues par le public au 30 janvier 2012. L'offre publique de rachat permet à la Compagnie d'acheter jusqu'à 22 064 163 actions subalternes classe A comportant droit de vote sur le marché libre, par l'intermédiaire des services de la Bourse de Toronto et de certains marchés alternatifs, afin de les annuler. Au 30 janvier 2012, le nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote en circulation de la Compagnie totalisait 225 247 607, dont environ 97,96 % étaient détenues par le public. La Compagnie a été autorisée à acheter des actions subalternes classe A comportant droit de vote dans le cadre de l'offre publique de rachat du 9 février 2012 jusqu'à la date à laquelle la Compagnie aura acheté le nombre d'actions visé ou décidé

de mettre fin à l'offre de rachat, mais au plus tard jusqu'au 8 février 2013. Au 10 décembre 2012, la Compagnie a acheté 1 045 700 actions subalternes classe A comportant droit de vote dans le cadre de l'offre publique de rachat au cours moyen de 20,67 \$, y compris la commission, soit une contrepartie globale de 21,6 millions \$. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de l'avis d'intention de présenter une offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Compagnie auprès du service Relations avec les investisseurs de CGI. Se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* à la fin du présent document.

### Actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et le conseil d'administration de la Compagnie a le droit de déterminer, au moyen d'une résolution, la désignation de chaque série, ainsi que les droits, privilèges, restrictions et conditions qui s'y rattachent. Les actions privilégiées de premier rang de chaque série prennent rang égal avec les actions privilégiées de premier rang de toutes les autres séries et ont priorité de rang sur les actions privilégiées de second rang, les actions subalternes classe A comportant droit de vote et les actions classe B à l'égard du versement de dividendes et du remboursement de capital. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang ont le droit de recevoir un avis de convocation et d'assister à toute assemblée des actionnaires et ont droit à une voix par action. Au 10 décembre 2012, aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation.

### Actions privilégiées de second rang

Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et le conseil d'administration a le droit de déterminer, au moyen d'une résolution, la désignation de chaque série, ainsi que les droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant. Les actions privilégiées de second rang de chaque série prennent rang égal avec toutes les autres actions privilégiées de second rang de toutes les autres séries et ont priorité de rang sur les actions subalternes classe A comportant droit de vote et les actions classe B à l'égard du versement de dividendes et du remboursement de capital. Les actions privilégiées de second rang ne comportent aucun droit de vote. Au 10 décembre 2012, aucune action privilégiée de second rang n'était en circulation.

### Principaux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et d'actions classe B

Au 10 décembre 2012, à la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la Compagnie, les seules personnes qui étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 10 % ou plus des actions subalternes classe A comportant droit de vote ou des actions classe B en circulation de CGI, ou qui exerçaient un contrôle ou une emprise sur 10 % ou plus de ces actions étaient Serge Godin, André Imbeau et la Caisse de dépôt et placement du Québec. Leurs avoirs en actions figurent au tableau ci-après :

| Nom          | Actions classe A      |               | Actions classe B         |                | Actions classe A et actions classe B               |                          |                            |
|--------------|-----------------------|---------------|--------------------------|----------------|--|--------------------------|----------------------------|
|              | Nombre                | %             | Nombre                   | %              | % total de participation dans les capitaux propres | Total des droits de vote | % total des droits de vote |
| Serge Godin  | 871 644 <sup>a)</sup> | 0,32 %        |                          |                | 0,28 %   | 871 644                  | 0,14 %                     |
|              |                       |               | 23 007 351 <sup>b)</sup> | 68,46 %        | 7,48 %   | 230 073 510              | 37,71 %                    |
|              |                       |               | 5 209 156 <sup>c)</sup>  | 15,50 %        | 1,69 %   | 52 091 560               | 8,54 %                     |
|              |                       |               | 360 582 <sup>d)</sup>    | 1,07 %         | 0,12 %   | 3 605 820                | 0,59 %                     |
| <b>Total</b> | <b>871 644</b>        | <b>0,32 %</b> | <b>28 577 089</b>        | <b>85,03 %</b> | <b>9,57 %</b>                                      | <b>286 642 534</b>       | <b>46,98 %</b>             |

a) Ces actions sont la propriété directe ou indirecte de M. Godin.

b) Ces actions sont la propriété de Distinction Capital Inc., une compagnie contrôlée par M. Godin.

c) Ces actions sont la propriété de 3727912 Canada Inc., une compagnie contrôlée par M. Godin.

d) Ces actions sont la propriété de 9164-7586 Québec Inc., une compagnie contrôlée par M. Godin.

| Nom          | Actions classe A      |               | Actions classe B        |                | Actions classe A et actions classe B               |                          |                            |
|--------------|-----------------------|---------------|-------------------------|----------------|--|--------------------------|----------------------------|
|              | Nombre                | %             | Nombre                  | %              | % total de participation dans les capitaux propres | Total des droits de vote | % total des droits de vote |
| André Imbeau | 266 467 <sup>e)</sup> | 0,10 %        |                         |                | 0,09 %   | 266 467                  | 0,04 %                     |
|              |                       |               | 3 477 071 <sup>f)</sup> | 10,35 %        | 1,13 %   | 34 770 710               | 5,7 %                      |
|              |                       |               | 798 588 <sup>g)</sup>   | 2,38 %         | 0,26 %   | 7 985 880                | 1,31 %                     |
| <b>Total</b> | <b>266 467</b>        | <b>0,10 %</b> | <b>4 275 659</b>        | <b>12,73 %</b> | <b>1,48 %</b>                                      | <b>43 023 057</b>        | <b>7,05 %</b>              |

e) Ces actions sont la propriété directe ou indirecte de M. Imbeau.

f) Ces actions sont la propriété de 9088-0832 Québec Inc., une compagnie contrôlée par M. Imbeau.

g) Ces actions sont la propriété de 9102-7003 Québec Inc., une compagnie contrôlée par M. Imbeau.

Le service Relations avec les investisseurs de CGI dresse régulièrement le bilan des plus importants actionnaires institutionnels de la Compagnie.

Le tableau qui suit présente, au 10 décembre 2012, les dix plus importants porteurs institutionnels d'actions subalternes classe A comportant droit de vote de CGI restants, compte tenu des données sur l'identification des actionnaires à la disposition de la Société.

| Nom  | Actions classe A |         | Actions classe B |   | Actions classe A et actions classe B               |                          |                            |
|--|------------------|---------|------------------|---|--|--------------------------|----------------------------|
|  | Nombre           | %       | Nombre           | % | % total de participation dans les capitaux propres | Total des droits de vote | % total des droits de vote |
| <b>Caisse de dépôt et placement du Québec</b>    | 68 136 698       | 24,86 % | -                | - | 22,14 %  | 68 136 698               | 11,17 %                    |
| <b>FMR, Inc. (Fidelity Investments)</b>          | 25 692 485       | 9,37 %  | -                | - | 8,35 %   | 25 692 485               | 4,21 %                     |
| <b>CGIC, Ltd.</b>                                | 14 125 000       | 5,15 %  | -                | - | 4,59 %   | 14 125 000               | 2,31 %                     |
| <b>Greystone Managed Investments</b>             | 8 600 000        | 3,14 %  | -                | - | 2,79 %   | 8 600 000                | 1,41 %                     |
| <b>Corporation Financière Mackenzie</b>          | 6 440 000        | 2,35 %  | -                | - | 2,09 %   | 6 440 000                | 1,06 %                     |
| <b>BMO Marchés des capitaux</b>                  | 6 049 100        | 2,21 %  | -                | - | 1,97 %   | 6 049 100                | 0,99 %                     |
| <b>Invesco Advisers</b>                          | 5 900 000        | 2,15 %  | -                | - | 1,92 %   | 5 900 000                | 0,97 %                     |
| <b>Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée</b> | 5 525 000        | 2,02 %  | -                | - | 1,80 %   | 5 525 000                | 0,91 %                     |
| <b>Gestion de Placements TD inc.</b>             | 5 179 949        | 1,89 %  | -                | - | 1,68 %   | 5 179 949                | 0,85 %                     |
| <b>Placements AGF inc.</b>                       | 4 561 744        | 1,66 %  | -                | - | 1,48 %   | 4 561 744                | 0,75 %                     |

Au 10 décembre 2012, les administrateurs et les dirigeants de la Compagnie, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 4 489 518 actions subalternes classe A comportant droit de vote et de 33 608 159 actions classe B, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces actions, soit respectivement 1,64 % des actions subalternes classe A comportant droit de vote émises et en circulation et 100 % des actions classe B émises et en circulation.

## POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires sont les suivants :

### 1. *Présentation des états financiers annuels consolidés*

Les états financiers annuels consolidés pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 et le rapport des auditeurs s'y rapportant seront présentés à l'assemblée. Les états financiers annuels consolidés sont reproduits dans le rapport annuel de l'exercice 2012 de CGI qui a été envoyé par la poste avec l'avis de convocation à l'assemblée et la présente circulaire de la direction aux actionnaires qui ont demandé de recevoir le rapport annuel. On peut se procurer des exemplaires du rapport annuel de l'exercice 2012 sur demande auprès de CGI ainsi qu'au moment de l'assemblée.

### 2. *Élection des administrateurs*

Quatorze administrateurs doivent être élus pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé. Chacune des personnes présentées dans la présente circulaire de la direction est candidate à un poste d'administrateur de la Compagnie et chaque candidat a convenu d'agir en cette qualité s'il était élu.

**Sauf directive contraire des actionnaires, les personnes nommées fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration ci-joint entendent exercer les droits de vote représentés par la procuration à l'assemblée POUR l'élection à titre d'administrateurs des quatorze personnes nommées dans la présente circulaire de la direction.**

### 3. *Nomination des auditeurs*

Le conseil d'administration recommande la nomination de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à titre d'auditeurs de la Compagnie jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont été nommés auditeurs de la Compagnie pour la première fois à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 27 janvier 2010.

**Sauf directive contraire des actionnaires, les personnes nommées fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration ci-joint entendent exercer les droits de vote représentés par la procuration à l'assemblée POUR la nomination de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs et pour voter afin d'autoriser le comité de vérification et de gestion des risques à fixer leur rémunération.**

## CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

Les personnes dont les noms figurent sur le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter pour l'élection, à titre d'administrateurs, des candidats dont les noms figurent dans le tableau ci-après. Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu ou nommé, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt.

Les renseignements suivants indiquent le nom de chaque candidat proposé par le conseil d'administration sur la recommandation du comité de régie d'entreprise à l'élection à un poste d'administrateur; si le conseil d'administration a établi que l'administrateur est indépendant de la Compagnie ou relié à la Compagnie; si le candidat respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions de la Compagnie; son âge, ses fonctions principales; la municipalité, la province ou l'État et le pays de résidence; l'année où il est devenu administrateur pour la première fois; sa qualité de membre de comités permanents; le nombre d'actions de la Compagnie dont il est propriétaire véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise, le nombre d'unités d'actions différées (« UAD ») de la Compagnie (voir la rubrique *Options sur actions et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs* plus loin dans le présent document), le nombre d'options sur actions de la Compagnie détenues et le nombre d'unités d'actions liées au rendement (« UAR ») de la Compagnie (voir la rubrique *Régime d'unités d'actions liées au rendement* plus loin dans le présent document); et les autres sociétés au conseil d'administration desquelles il siège.

En remplissant le formulaire de procuration ci-joint, les actionnaires peuvent voter pour tous les administrateurs ou choisir de s'abstenir de voter à l'égard de certains ou de la totalité des administrateurs qui sont candidats aux postes d'administrateurs.

Chaque candidat mentionné ci-après a lui-même fourni l'information relative aux actions, aux UAD, aux options et aux UAR dont il est propriétaire véritable, ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise détenues en date du 10 décembre 2012.



Claude Boivin

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

78 ans

Saint-Lambert (Québec) Canada

Administrateur depuis 1993

Membre du comité de vérification et de gestion des risques

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 104 596 (\*)

Unités d'actions différées : 10 265 (+)

Options sur actions : 23 882 (±)

M. Boivin a occupé plusieurs postes de direction au sein d'Hydro-Québec, dont il était le président et chef de l'exploitation au moment de sa retraite en 1992. M. Boivin est également administrateur de Héroux-Devtek Inc. et de GLV Inc.





**Bernard Bourigeaud**

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

68 ans

Waterloo (Belgique)

Administrateur depuis 2008

Membre du comité des ressources humaines

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 10 000 (\*)

Options sur actions : 11 522 (‡)

M. Bourigeaud, comptable agréé, est président du conseil de BJB Consulting, une entreprise de services-conseils de chef d'entreprise à chef d'entreprise. Jusqu'en septembre 2007, M. Bourigeaud était président du conseil d'Atos Origin S.A., société de pointe mondiale en services de TI qu'il a fondée par l'entremise d'une série de fusions fructueuses depuis 1991. Auparavant, il a dirigé pendant 11 ans le groupe-conseil en gestion de Deloitte, Haskins and Sells. M. Bourigeaud agit également en tant qu'administrateur de plusieurs conseils, dont le comité consultatif de Jefferies International Limited et de Amadeus IT Holding, S.A. En décembre 2011, M. Bourigeaud a été nommé président du conseil non membre de la direction d'Oberthur Technologies Holding et vice-président du conseil non membre de la direction d'Oberthur Technologies SA. Il est également un partenaire d'exploitation international de Advent International et président de CEPS (Centre d'Étude et de Prospective Stratégique) et il est professeur affilié à l'École de commerce HEC à Paris. M. Bourigeaud est également membre du Conseil consultatif international de HEC. En 2004, il a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.



**Jean Brassard**

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

68 ans

Brossard (Québec) Canada

Administrateur depuis 1978

Membre du comité de vérification et de gestion des risques

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 166 093 (\*)

Actions classe B : 755 411 (\*)

Unités d'actions différées : 7 317 (+)

Options sur actions : 38 324 (‡)

M. Brassard a travaillé de nombreuses années comme professionnel des technologies de l'information et cadre supérieur. Il s'est joint à la Compagnie en 1978 à titre de vice-président et il a dirigé le développement et la mise en oeuvre de grands projets de technologie de l'information dans tous les secteurs économiques desservis par CGI. Il est devenu président et chef de l'exploitation en janvier 1999 et il a contribué de manière significative à la croissance internationale de CGI jusqu'à ce qu'il se retire en 2000.



Robert Chevrier

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

69 ans

Verdun (Île-des-Sœurs) (Québec) Canada

Administrateur depuis 2003

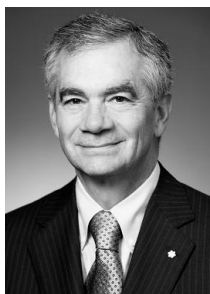
Président du comité des ressources humaines

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 10 000 (\*)

Unités d'actions différées : 28 392 (+)

Options sur actions : 73 532 (‡)

M. Chevrier est président de Société de gestion Roche Inc., une société de portefeuille et d'investissement. Comptable agréé, M. Chevrier occupait antérieurement le poste de président du conseil et chef de la direction de Rexel Canada Inc (auparavant Westburne Inc.). M. Chevrier est président du conseil d'administration d'Uni-Select Inc. et de Quincaillerie Richelieu Ltée, et il est également administrateur de Cascades Inc.



Dominic D'Alessandro

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

65 ans

Toronto (Ontario) Canada

Administrateur depuis 2010

Membre du comité des ressources humaines

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 10 000 (\*)

Unités d'actions différées : 9 608 (+)

Options sur actions : 29 906 (‡)

M. D'Alessandro a occupé le poste de président et chef de la direction de Financière Manuvie de 1994 à 2009. Pendant qu'il occupait ce poste, Manuvie a entrepris une expansion très importante de ses activités et est devenue l'une des plus grandes compagnies d'assurance-vie au monde. En reconnaissance de ses réalisations, M. D'Alessandro a été nommé par ses pairs chef de la direction par excellence au Canada pour l'année 2002 et a été nommé chef de la direction le plus respecté au Canada pour l'année 2004. Il est officier de l'Ordre du Canada. En 2006, M. D'Alessandro a été nommé au Comité consultatif sur la Fonction publique du Canada. M. D'Alessandro est également administrateur de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et de Suncor Énergie Inc.



Thomas P. d'Aquino

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

72 ans

Ottawa (Ontario) Canada

Administrateur depuis 2006

Membre du comité de régie d'entreprise et administrateur en chef

Unités d'actions différées : 28 515 (+)

Options sur actions : 75 446 (±)

M. d'Aquino est chef de la direction de Intercounsel Ltd. Il est membre honoraire à vie du Conseil canadien des chefs d'entreprise, organisme qu'il a dirigé en qualité de chef de la direction de 1981 à 2009. Il a agi à titre d'adjoint spécial au Premier ministre du Canada, à titre d'avocat-conseil principal d'un des plus grands cabinets d'avocats au Canada et il est actuellement professeur invité honoraire, stratégies globales en politiques publiques et d'affaires de la Norman Paterson School of International Affairs de l'université Carleton et professeur honoraire de la Richard Ivey School of Business. Il agit également à titre de président de la délégation canadienne auprès du comité B20/G20 et à titre de co-président pour le Canada auprès du Forum nord-américain et du Forum sur le leadership économique Australie-Canada. Il est également président du conseil de la Fondation du Musée des beaux-arts du Canada. M. d'Aquino est également administrateur de la Financière Manuvie et de Coril Holdings Ltd.



Paule Doré

Administratrice indépendante, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

61 ans

Outremont (Québec) Canada

Administratrice depuis 1995

Membre du comité de régie d'entreprise

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 99 774 (\*)

Unités d'actions différées : 2 375 (+)

Options sur actions : 15 440 (±)

M<sup>me</sup> Doré s'est jointe à CGI en 1990 à titre de vice-présidente, communications et ressources humaines et a occupé le poste de vice-présidente exécutive et chef de la direction corporative et secrétaire jusqu'au mois de septembre 2006, lorsqu'elle a assumé la fonction de conseillère auprès du fondateur et président exécutif du conseil, un poste qu'elle a occupé jusqu'à sa retraite en août 2009. Le conseil d'administration a établi que M<sup>me</sup> Doré est une administratrice indépendante et qu'elle respecte les règles d'indépendance des autorités canadiennes en valeurs mobilières ainsi que celles des États-Unis, y compris les règles d'indépendance de la bourse de New York. Mme Doré a été nommée membre du comité de régie d'entreprise le 25 septembre 2012. M<sup>me</sup> Doré est également administratrice de Cogeco Inc. et de Héroux-Devtek Inc.



Richard B. Evans

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

65 ans

San Francisco (Californie) États-Unis

Administrateur depuis 2009

Membre du comité de vérification et de gestion des risques

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 10 000 (\*)

Unités d'actions différées : 10 716 (+)

Options sur actions : 34 622 (‡)

Avant de prendre sa retraite en avril 2009, M. Evans était directeur exécutif de Rio Tinto plc située à Londres et Rio Tinto Ltd. située à Melbourne. Pendant son mandat chez Rio Tinto, il a été chef de la direction de Rio Tinto Alcan. Auparavant, il a été président et chef de la direction d'Alcan Inc. jusqu'à son acquisition par Rio Tinto en octobre 2007. M. Evans est actuellement président du conseil de Produits forestiers Résolu, administrateur principal indépendant de Constellium Inc., et il est également administrateur de Noranda Aluminum Holding Corp.



Serge Godin

Administrateur relié à CGI, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

63 ans

Westmount (Québec) Canada

Administrateur depuis 1976

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 871 644 (\*)

Actions classe B : 28 577 089 (\*)

Options sur actions : 2 637 235 (‡)

Unités d'actions liées au rendement : 285 398 (§)

Le conseil d'administration a établi que M. Godin est un administrateur relié du fait qu'à titre de fondateur et président exécutif du conseil de la Compagnie, il est membre du comité exécutif de CGI et un membre clé de l'équipe de la haute direction de la Compagnie. M. Godin détient également une participation majoritaire dans les actions classe B de la Compagnie (voir la rubrique *Principaux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et d'actions classe B* précédemment dans le présent document). M. Godin, co-fondateur de CGI en 1976, fut son premier président. Depuis la création de CGI, M. Godin a réussi à faire de la Compagnie la plus importante société indépendante de services en TI au Canada et une des plus importantes sociétés indépendantes de services en TI et de processus d'affaires au monde. Il est membre de l'Ordre du Canada et de l'Ordre national du Québec, a également été intronisé au Temple de la renommée des affaires du Canada et en 2011, il a reçu le titre d'associé honoraire du Conference Board du Canada, soit la distinction la plus prestigieuse de cet organisme.



André Imbeau

Administrateur relié à CGI, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

63 ans

Beloeil (Québec) Canada

Administrateur depuis 1976

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 266 467 (\*)

Actions classe B : 4 275 659 (\*)

Options sur actions : 668 303 (‡)

Unités d'actions liées au rendement : 59 732 (§)

M. Imbeau a été co-fondateur de CGI en 1976 et a agi, jusqu'en juillet 2006, à titre de vice-président exécutif et chef de la direction financière. Il agit maintenant comme fondateur, vice-président du conseil et secrétaire corporatif et comme conseiller au fondateur et président du conseil et est, en conséquence, un administrateur relié. M. Imbeau détient une participation dans les actions classe B de la Compagnie (voir la rubrique *Principaux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et d'actions classe B* précédemment dans le présent document). Son expertise en matière de finance et d'exploitation et sa compréhension exhaustive des activités de CGI constituent une valeur ajoutée pour le conseil d'administration de la Compagnie.



Gilles Labbé

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

55 ans

Montréal (Québec) Canada

Administrateur depuis 2010

Président du comité de vérification et de gestion des risques

Unités d'actions différées : 6 187 (+)

Options sur actions : 23 065 (‡)

M. Labbé est président et chef de la direction et un administrateur de Héroux-Devtek Inc., entreprise spécialisée dans la fabrication de produits aérospatiaux et industriels. Il occupe ces postes depuis 2000. Avant l'acquisition de Devtek en 2000, il était, depuis 1989, président et chef de la direction et un administrateur de Héroux Inc. Fellow de l'Ordre des comptables agréés, M. Labbé est lauréat de plusieurs prix d'entreprise et est également administrateur de l'Association des industries aérospatiales du Canada et d'Aéro Montréal.



Eileen A. Mercier

Administratrice indépendante, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

64 ans

Toronto (Ontario) Canada

Administratrice depuis 1996

Présidente du comité de régie d'entreprise

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 21 739 (\*)

Unités d'actions différées : 23 215 (+)

Options sur actions : 73 733 (‡)

M<sup>me</sup> Mercier occupait auparavant le poste de vice-présidente principale et chef de la direction financière d'Abitibi-Price Inc. En plus de siéger au conseil d'organismes sans but lucratif, M<sup>me</sup> Mercier est présidente du conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et également administratrice de Banque ING du Canada, d'Intact Financial Corporation et de Teekay Shipping Corp.



Donna S. Morea

Administratrice reliée à CGI, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

57 ans

Royal Oak (Maryland) États-Unis

Administratrice depuis 2012

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 15 052 (\*)

Unités d'actions différées : 2 072 (+)

Options sur actions : 558 583 (‡)

M<sup>me</sup> Morea s'est jointe à CGI en 2004 lorsque CGI a acquis American Management Systems, Inc. dont elle était la vice-présidente exécutive responsable de la pratique du secteur public de la société. M<sup>me</sup> Morea a occupé divers postes de haute direction auprès de CGI, et, avant de prendre sa retraite le 31 décembre 2011, elle a été vice-présidente exécutive. Dans ses rôles de gestion auprès de CGI, M<sup>me</sup> Morea était responsable de l'ensemble des activités de CGI aux États-Unis, en Inde, en Europe et en Australie. Le conseil d'administration a établi qu'elle est une administratrice reliée étant donné qu'elle a été, jusqu'au moment de sa retraite, membre de la haute direction et dirigeante de CGI. M<sup>me</sup> Morea est également administratrice de SunTrust Banks, Inc.



Michael E. Roach

Administrateur relié à CGI, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

60 ans

Outremont (Québec) Canada

Administrateur depuis 2006

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 879 207 (\*)

Options sur actions : 1 883 380 (‡)

Unités d'actions liées au rendement : 481 654 (§)

Le conseil d'administration a établi que M. Roach est un administrateur relié étant donné qu'à titre de président et chef de la direction de CGI et membre du comité exécutif de CGI, il joue un rôle clé au sein de l'équipe de haute direction de la Compagnie. Avant d'être nommé président et chef de la direction en janvier 2006, il était président et chef de l'exploitation de la Compagnie. M. Roach s'est joint à CGI en juillet 1998 à titre de vice-président exécutif et directeur général, systèmes et services d'information en télécommunications, après une carrière remarquable auprès d'une importante compagnie de télécommunications, où il a occupé divers postes de direction. Il est également administrateur du Conference Board of Canada et du U.S. Conference Board, membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise et administrateur de Yellow Média Inc.

- (\*) Nombre d'actions détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise ou un contrôle est exercé, de façon directe ou indirecte.
- (+) Pour de plus amples renseignements au sujet des UAD, veuillez consulter la rubrique *Rémunération des administrateurs* plus loin dans le présent document.
- (‡) Pour de plus amples renseignements au sujet des options sur actions, veuillez consulter les rubriques *Régime d'options sur actions* et *Rémunération des administrateurs* plus loin dans le présent document.
- (§) Pour de plus amples renseignements au sujet des UAR, veuillez consulter la rubrique *Régime d'unités d'actions liées au rendement* plus loin dans le présent document.

## RAPPORTS DES COMITÉS

### RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

#### Analyse de la rémunération des dirigeants

##### Politique de rémunération des dirigeants

La politique de rémunération des dirigeants de CGI met l'accent sur la **rémunération au rendement en fonction de la réussite de l'entreprise** afin de s'assurer que les intérêts financiers des dirigeants de la Compagnie soient bien alignés avec ceux des actionnaires. CGI mesure la réussite commerciale en fonction du bénéfice et de la croissance ainsi que de la satisfaction de la clientèle et des membres.

La politique de rémunération de CGI repose sur sa croyance fondamentale selon laquelle une entreprise qui a un rêve inspirant, une intégrité sans compromis, une philosophie de gestion des ressources humaines axée sur le bien-être des membres et qui a des valeurs solides augmente ses chances d'attirer des personnes de qualité et de répondre à leurs aspirations profondes. À leur tour, ces personnes sont à même de lui livrer des services de grande qualité conformément aux objectifs de rentabilité de l'entreprise. La croissance et la rentabilité réalisées grâce à une telle approche permettent à CGI de continuer à offrir à ses actionnaires une valeur pour leur investissement.

Cette croyance constitue le fondement des programmes de rémunération de la Compagnie, lesquels visent à attirer et à conserver les meilleurs éléments dont CGI a besoin afin de demeurer concurrentielle sur un marché plein de défis et d'assurer une croissance continue et rentable pour les actionnaires.

Conformément à la politique de rémunération de CGI, les principes employés pour déterminer la rémunération des membres de la haute direction visés (le chef de la direction, le chef des finances et les trois autres membres de la haute direction de la Compagnie les mieux rémunérés, soit aux présentes, les « membres de la haute direction visés ») s'appliquent également à l'ensemble des membres de l'équipe de direction, en tenant compte des résultats de leurs unités d'exploitation respectives. Dans le cas des hauts dirigeants de CGI, on privilégie davantage un rapprochement étroit entre les intérêts financiers des dirigeants et ceux des actionnaires par la rémunération au rendement.

Ce rapport résume les principales caractéristiques de la politique et des programmes de rémunération des dirigeants de CGI.

##### Le comité des ressources humaines du conseil d'administration

Le comité examine les propositions de la direction en matière de rémunération de certains membres de la haute direction, notamment les droits des régimes d'intéressement à court et long terme et d'avantages sociaux et les objectifs d'entreprise que le fondateur et président exécutif du conseil, le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction doivent atteindre, et fait des recommandations au conseil d'administration à cet égard. Il est de même chargé d'approuver et de faire des recommandations à l'égard de la rémunération des administrateurs externes de la Compagnie et des plans de relève pour les membres de la haute direction.

Le comité se compose de MM. Robert Chevrier, président du comité, Bernard Bourigeaud et Dominic D'Alessandro, qui sont tous des administrateurs indépendants. Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2012. Le rôle et les responsabilités de M. Chevrier en qualité de président du comité sont plus amplement décrits plus loin dans le présent document dans le rapport du comité de régie d'entreprise sous la rubrique *Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents de comités permanents*.

Chacun des membres du comité possède beaucoup d'expérience à titre de chef de la direction, notamment une vaste expérience des questions concernant la gestion des ressources humaines et la rémunération des dirigeants. M. Chevrier a été président du conseil et chef de la direction de Rexel Canada Inc. (auparavant Westburne Inc.), M. D'Alessandro a été président et chef de la direction de Société Financière Manuvie, et M. Bourigeaud a été président du conseil et chef de la direction d'Atos Origin S.A.

Le rôle et les responsabilités du comité sont décrits dans la charte du comité. La charte du comité fait partie des *Textes fondamentaux* de CGI et elle est intégrée par renvoi dans la présente circulaire de la direction (voir la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration de CGI* plus loin dans le présent document).



On peut obtenir copie de la charte du comité sur le site Web de CGI au [www.cgi.com](http://www.cgi.com). Le rôle et les responsabilités du comité comprennent :

- a) conseiller le conseil d'administration en matière de planification des ressources humaines;
- b) examiner les plans de relève de la direction visant les membres de la haute direction, en accordant une attention particulière à la relève du président exécutif du conseil et du chef de la direction, et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- c) examiner la philosophie et les politiques de rémunération de CGI, y compris la stratégie de rémunération et les politiques de rémunération au niveau des membres de la haute direction, conformément aux propositions du président exécutif du conseil et du chef de la direction, et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- d) faire des recommandations au conseil d'administration à l'égard de la nomination du président exécutif du conseil, du chef de la direction et des autres membres de la haute direction, et des objectifs généraux que le président exécutif du conseil et ces autres membres de la haute direction, selon le cas, sont tenus d'atteindre, ainsi que de l'évaluation du président exécutif du conseil et du chef de la direction en regard de ces objectifs;
- e) surveiller le rendement du président exécutif du conseil et fournir des conseils à l'égard de l'exécution de ses fonctions;
- f) examiner l'ensemble du plan de rémunération de CGI, y compris le caractère suffisant et la forme de la rémunération devant tenir compte de façon réaliste des responsabilités et des risques des postes du président exécutif du conseil et du chef de la direction de la Compagnie, et, à cet égard, examiner l'information appropriée, y compris l'information obtenue du conseil d'administration relativement au rendement global du président exécutif du conseil et du chef de la direction, et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- g) examiner la rémunération versée aux membres de la haute direction, le rajustement annuel des salaires des dirigeants et l'élaboration et l'administration de régimes incitatifs à court terme et à long terme, d'options sur actions, d'avantages sociaux et d'avantages accessoires, conformément aux propositions du président exécutif du conseil et du chef de la direction, et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- h) examiner les ententes en matière d'emploi et de cessation d'emploi des hauts dirigeants, et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- i) faire des recommandations quant à l'adoption de nouveaux régimes de rémunération et d'avantages sociaux ou à la modification importante des régimes de rémunération et d'avantages sociaux existants;
- j) recommander la nomination de nouveaux dirigeants au besoin;
- k) examiner les changements organisationnels importants et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- l) examiner le rapport du comité sur la rémunération des dirigeants devant figurer dans la circulaire annuelle de la direction de la Compagnie, et approuver ce rapport;
- m) examiner les programmes de perfectionnement des dirigeants de la Compagnie, et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- n) examiner les contrats de travail ou arrangements spéciaux avec des dirigeants de la Compagnie, le cas échéant, y compris les contrats relatifs au changement de contrôle, et conseiller le conseil d'administration à cet égard; et
- o) examiner la rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités, y compris le caractère suffisant et la forme de la rémunération devant tenir compte de façon réaliste des responsabilités et des risques des postes occupés, conseiller le conseil d'administration à cet égard, et recommander des changements, le cas échéant.

Le comité peut exécuter toutes autres fonctions que le conseil d'administration peut, à l'occasion, lui assigner.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le comité peut retenir les services de conseillers externes indépendants et peut évaluer et examiner, annuellement ou quand il le juge approprié, l'indépendance de ses conseillers externes.

Le comité fait part au conseil d'administration des mesures qu'il prend, des examens qu'il effectue et de ses recommandations.

Pour l'épauler dans l'exécution de ses fonctions, le comité retient les services de Towers Watson, le consultant en ressources humaines externe de la Compagnie. Les services de Towers Watson ont été retenus pour la première fois en 1995 pour fournir des services d'experts-conseils. Towers Watson est chargé :

- de fournir au comité des renseignements sur les tendances du marché et les pratiques exemplaires en matière de rémunération des dirigeants et des administrateurs;
- de faire des recommandations sur la composition de groupes de sociétés de référence en fonction desquels on établit la rémunération des administrateurs, du fondateur et président exécutif du conseil, du président et chef de la direction et d'autres membres de la haute direction de la Compagnie;
- d'effectuer des études de marché et de fournir les données et les analyses au comité quant aux pratiques en matière de rémunération des groupes de référence afin de permettre à la Compagnie d'harmoniser sa politique de rémunération avec le marché, en ce qui a trait aux administrateurs, au fondateur et président exécutif du conseil, au président et chef de la direction et à d'autres membres de la haute direction; et
- d'examiner la forme des programmes d'intéressement annuel et à long terme et de fournir les données et les analyses quant aux pratiques des groupes de référence dans ce domaine.

Towers Watson fournit à l'occasion des services à la demande de la direction de CGI et le comité pré-approuve de tels services.

### Rémunération de la haute direction – Honoraires connexes

Au cours des exercices terminés les 30 septembre 2012 et 2011, le consultant en ressources humaines externes de CGI a facturé les honoraires suivants pour la prestation de ses services :

| Services retenus  | Honoraires facturés |                   |
|---|---------------------|-------------------|
|   | 2012                | 2011              |
| Conseils relatifs à l'établissement de la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs <sup>a)</sup> | 126 558 \$          | 64 894 \$         |
| Tous autres honoraires <sup>b)</sup>  | 638 131 \$          | 307 254 \$        |
| <b>Total des honoraires facturés</b>  | <b>764 689 \$</b>   | <b>372 148 \$</b> |

- a) Les honoraires facturés par le consultant en ressources humaines pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 incluent une somme de 48 373 \$ reliée aux conseils fournis au comité relativement à la rémunération des membres de la haute direction dans le cadre de l'acquisition de Logica plc.
- b) Les autres honoraires facturés par le consultant en ressources humaines pour les exercices terminés le 30 septembre 2012 se rapportaient aux évaluations du passif du régime de retraite et du régime incitatif lors d'acquisitions de même qu'à des conseils sur les activités de développement organisationnel, dont une somme de 130 004 \$ est reliée à l'acquisition de Logica plc. Les autres honoraires facturés en 2011 se rapportaient aux évaluations du passif du régime de retraite et du régime incitatif lors d'acquisitions ainsi qu'à des conseils sur les activités de développement organisationnel.

### Processus et politique de rémunération pour l'exercice 2012

#### Composition des groupes de référence

Afin de déterminer les niveaux appropriés de rémunération, les postes des membres de la haute direction visés sont comparés à des postes analogues au sein d'un groupe de référence composé de sociétés chefs de file au sein de leur industrie. Ces sociétés comprennent des sociétés de services-conseils en technologies de l'information et des sociétés semblables à CGI quant à la taille et la complexité de l'exploitation et du système de gestion. Le comité passe en revue la composition des groupes de référence à chaque année.

Étant donné qu'environ 53 % de ses revenus en 2012 sont générés à l'extérieur du Canada, et que son expansion à l'échelle internationale est constante, CGI doit veiller à offrir une rémunération concurrentielle sur les marchés pleins de défis où elle est en exploitation et recruter des dirigeants hautement efficaces. Tous les principaux concurrents de la Compagnie sont situés soit aux États-Unis soit en Europe et font concurrence à CGI au Canada et à l'échelle internationale.

Étant donné cette réalité du marché, le comité a fondé la rémunération de tous les membres de la haute direction visés sur le marché américain pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012.

L'information qui suit a trait à la politique de rémunération de la Compagnie en vigueur pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012.

Les critères de sélection utilisés pour déterminer la composition des groupes de comparaison sont les suivants :

- entreprises autonomes et inscrites à la cote d'une bourse;
- nombre important de professionnels;
- sociétés en croissance;
- fournisseurs de conseils en TI haut de gamme, d'intégration de systèmes, d'impartition de TI et de solutions d'affaires;
- portée internationale;
- sociétés pour lesquelles les TI sont hautement stratégiques; et
- participation à la banque de données des États-Unis tenue par Towers Watson, le consultant en ressources humaines externe de la Compagnie, selon le cas.

Chaque entreprise dans le tableau suivant satisfait à au moins un des critères précédents :

**Groupe de référence : 19 sociétés**

|  |  |
|--|--|
| Accenture plc<br>Acxiom Corporation<br>Automatic Data Processing, Inc.<br>Broadridge Financial Solutions Inc.<br>CACI International Inc.<br>Computer Sciences Corporation<br>Convergys Corporation<br>DST Systems Inc.<br>Fair Isaac Corp.<br>Fidelity National Information Services, Inc. | Fiserv, Inc.<br>Gartner, Inc.<br>Jack Henry & Associates Inc.<br>ManTech International Corporation<br>MAXIMUS, Inc.<br>SAIC, Inc.<br>Sapien Corp.<br>Unisys Corporation<br>Vangent, Inc. |
|--|--|

Le groupe de référence ci-dessus a été utilisé pour établir la rémunération des membres de la haute direction visés pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012.

### Composantes de la rémunération des dirigeants

La rémunération globale des dirigeants de CGI est constituée de cinq composantes : un salaire de base, un régime incitatif à court terme, un régime incitatif à long terme, des avantages sociaux et des avantages accessoires. Conformément aux valeurs de la Compagnie, l'accent est mis sur la **rémunération au rendement** et la **propriété d'actions** afin de s'assurer que les intérêts des dirigeants soient alignés sur les objectifs de rentabilité et de croissance de CGI, ce qui en retour accroît la valeur pour tous les actionnaires lorsque la conjoncture du marché est normale. Les dirigeants de CGI ne participent pas à des régimes de pension ou de retraite à prestations déterminées.

| Composante                            | Description  | Alignement sur le groupe de référence   |
|---------------------------------------|--|---|
| <b>Salaire de base</b>                | Salaire de base annuel en fonction des responsabilités et des compétences du dirigeant et de sa contribution à la réussite de la Compagnie.  | Alignement sur le salaire de base <b>médian</b> offert au groupe de référence, tout en permettant une rémunération au-dessus de la médiane pour reconnaître la contribution exceptionnelle et durable d'un dirigeant au succès de la Compagnie. |
| <b>Régime incitatif à court terme</b> | Prime annuelle au comptant en fonction de l'atteinte des objectifs commerciaux conformément au régime de participation aux bénéfices de CGI (voir détails plus loin dans le présent document). | Alignement sur les incitatifs à court terme <b>médians</b> du groupe de référence, lorsque les objectifs d'entreprise sont réalisés.  |

| Composante                           | Description  | Alignement sur le groupe de référence  |
|--------------------------------------|--|--|
| <b>Régime incitatif à long terme</b> | Octrois aux termes du régime d'options sur actions et attributions aux termes du régime d'unités d'actions liées au rendement fondés sur l'atteinte des objectifs commerciaux (voir détails plus loin dans le présent document). | Alignement sur la rémunération totale <b>médiane</b> du groupe de référence ou au-dessus de la médiane pour reconnaître le rendement exceptionnel d'un dirigeant lorsque les objectifs d'entreprise sont atteints.                     |
| <b>Avantages sociaux</b>             | Régime collectif d'avantages et cotisations de l'employeur aux termes du régime d'achat d'actions.   | Alignement sur la <b>médiane</b> des avantages sociaux du groupe de référence.   |
| <b>Avantages accessoires</b>         | Véhicule de fonction et frais afférents, services fiscaux, assurance-santé et examens médicaux constituent les principaux avantages accessoires.   | Alignement sur la <b>médiane</b> des avantages accessoires du groupe de référence.   |
| <b>Rémunération totale</b>           |  | Alignement sur la <b>médiane</b> du groupe de référence, tout en permettant une rémunération totale au-dessus de la médiane pour reconnaître le rendement exceptionnel du dirigeant, lorsque les objectifs d'entreprise sont réalisés. |

Le tableau qui suit présente les composantes de la rémunération pour chacun des membres de la haute direction visés sous forme de pourcentages de la rémunération totale aux niveaux cibles pour les régimes incitatifs à court terme et à long terme, pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 :

| Nom et titre  | Salaire de base | Régime de participation aux bénéfices de CGI | Incitatif à long terme | Avantages sociaux et avantages accessoires |
|---|-----------------|--|------------------------|--|
| Serge Godin<br>Fondateur et président exécutif du conseil                       | 16,45 %         | 21,38 %                                      | 61,12 %                | 1,05 %                                     |
| André Imbeau<br>Fondateur, vice-président du conseil et secrétaire corporatif   | 20,99 %         | 16,79 %                                      | 59,10 %                | 3,12 %                                     |
| Michael E. Roach<br>Président et chef de la direction                           | 14,37 %         | 18,69 %                                      | 65,49 %                | 2,25 %                                     |
| R. David Anderson<br>Vice-président exécutif et chef de la direction financière | 21,71 %         | 16,28 %                                      | 59,81 %                | 2,20 %                                     |
| George D. Schindler<br>Président, États-Unis                                    | 26,76 %         | 22,75 %                                      | 48,66 %                | 1,83 %                                     |

Le fondateur et président exécutif du conseil et le président et chef de la direction peuvent de temps à autre exercer leur pouvoir discrétionnaire afin de recommander au comité et au conseil d'administration des rajustements à la rémunération incitative aux termes du régime de participation aux bénéfices, à l'acquisition liée au rendement des options sur actions aux termes du régime d'options sur actions et des UAR aux termes du régime UAR afin de s'assurer que la participation aux profits réels et les options sur actions acquises soient équitables et qu'elles équilibrent les intérêts de chacune des parties prenantes de la Compagnie en fonction du rendement global de la Compagnie et de la conjoncture exceptionnelle.

### Salaire de base

Les salaires de base payés aux membres de la haute direction visés sont examinés chaque année en fonction de l'étendue des responsabilités et des compétences du dirigeant et de sa contribution à la réussite de la Compagnie. La politique sur la rémunération de CGI vise à ce que les salaires de base soient alignés sur la médiane du salaire de base du groupe de référence tout en permettant que la rémunération s'élève au-dessus de

la médiane pour reconnaître le rendement exceptionnel d'un dirigeant en particulier et sa contribution soutenue à la réussite de la Compagnie. Dans le cadre de la méthodologie utilisée pour l'exercice 2012, les postes des membres de la haute direction visés ont été comparés à des postes génériques de la base de données sur la rémunération tenue aux États-Unis par Towers Watson, le consultant en ressources humaines externe de la Compagnie. Lorsque l'on remarque certaines différences entre le niveau et l'étendue des responsabilités pour des postes génériques de dirigeants comparables, la valeur du poste générique est rajustée afin d'assurer qu'il constitue une base appropriée de comparaison.

### **Régime de participation aux bénéfices : prime annuelle au comptant**

Les membres de la haute direction visés participent au *régime de participation aux bénéfices* de CGI, un régime incitatif à court terme aux termes duquel est versée une prime annuelle au comptant **calculée en fonction de l'atteinte des objectifs commerciaux**, lesquels sont approuvés au début de l'exercice par le conseil d'administration sur recommandation du comité. Ce régime vise à fournir aux dirigeants et aux membres de CGI un encouragement en vue d'augmenter la rentabilité et la croissance de la Compagnie.

Le comité fait des recommandations au conseil d'administration quant au versement de primes aux membres de la haute direction visés aux termes du régime de participation aux bénéfices en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement de la Compagnie.

Les primes au rendement individuelles sont fonction de la prime cible du dirigeant et de l'atteinte des objectifs. La prime cible, calculée en pourcentage du salaire de base, varie en fonction du poste du dirigeant. La prime cible est alors rajustée en fonction d'un **facteur de rendement** qui est directement lié au niveau d'atteinte des objectifs commerciaux établis dans le plan annuel de la Compagnie. Les primes cibles des dirigeants sont examinées tous les ans afin de s'assurer qu'elles correspondent à la politique de rémunération de la Compagnie et qu'elles continuent d'être concurrentielles par rapport au groupe de référence américain de CGI.

### **Facteur de rendement**

Le facteur de rendement utilisé pour rajuster la prime cible de chaque membre de la haute direction visé est calculé en fonction de deux mesures distinctes, soit la rentabilité et la croissance. L'atteinte des objectifs de rentabilité et de croissance détermine le facteur de rendement appliqué au calcul de la prime annuelle au comptant. Ce rajustement peut entraîner une réduction ou une augmentation de la prime. En cas d'augmentation, celle-ci ne peut dépasser deux fois la prime cible.

Le facteur de rendement est fondé sur le niveau d'atteinte de l'objectif de marge bénéficiaire nette approuvé par le conseil d'administration dans le cadre du plan stratégique et du budget annuels de la Compagnie. Le facteur de rendement de la croissance est fondé sur le niveau d'atteinte de l'objectif de croissance des produits en pourcentage en glissement annuel également approuvé par le conseil d'administration dans le cadre du plan stratégique et du budget annuels de la Compagnie.

Les facteurs de rendement pour l'atteinte des résultats entre les niveaux sont calculés proportionnellement, et les produits sont calculés en devises constantes.

Pour l'exercice 2012, la formule a pour effet de donner une importance particulière au respect des objectifs de croissance. Si le seuil de croissance n'est pas respecté, aucune prime n'est versée en vertu du régime. L'atteinte des cibles de rentabilité constituait une mesure de rendement distincte qui avait une incidence sur les versements des primes.

Dans le cas des présidents des groupes, la moitié de leurs primes cibles était fondée sur la formule ci-dessus tandis que l'autre moitié était déterminée en fonction du rendement des unités d'exploitation dont ils sont responsables en employant les mêmes mesures de rendement.

CGI ne divulgue pas l'information relative aux objectifs de rendement précis parce qu'elle considère qu'elle serait grandement désavantagée face à la concurrence si les cibles étaient connues.

Le fait de divulguer les objectifs de rendement précis qui sont fixés dans le cadre du processus de planification stratégique et du budget annuels de la Compagnie exposerait CGI à un préjudice grave et affaiblirait son avantage concurrentiel. Par exemple, si les objectifs de rendement de la Compagnie étaient connus, sa capacité à négocier des contrats commerciaux avantageux serait grandement diminuée, ajoutant ainsi une pression supplémentaire sur ses marges de profit. De plus, nous croyons que la divulgation d'objectifs de rendement serait

incompatible avec la politique de CGI de ne pas fournir de lignes directrices au marché et de limiter la communication de toute autre information prospective.

L'atteinte des objectifs de rendement présente un défi de taille pour l'équipe de gestion de la Compagnie étant donné que la Compagnie se fixe constamment des objectifs ambitieux dans le cadre de son processus de planification stratégique et de son budget annuels. Les paiements versés aux membres de la haute direction visés pour les exercices 2010, 2011 et 2012 relativement à la rémunération qui était assujettie à des objectifs de rendement ont atteint une moyenne de 30 % de la rémunération cible à risque, ce qui dénote clairement la difficulté d'atteindre les objectifs de rendement.

Le tableau qui suit présente la partie de la rémunération conditionnelle totale qui a été versée aux membres de la haute direction visés pour l'exercice 2012.

| Nom et titre  | Pourcentage de la rémunération totale à risque | Pourcentage des versements pour l'exercice 2012 <sup>a)</sup> |
|---|--|---|
| Serge Godin<br>Fondateur et président exécutif du conseil                       | 83 %   | 26 %  |
| André Imbeau<br>Fondateur, vice-président du conseil et secrétaire corporatif   | 76 %   | 28 %  |
| Michael E. Roach<br>Président et chef de la direction                           | 84 %   | 28 %  |
| R. David Anderson<br>Vice-président exécutif et chef de la direction financière | 76 %   | 28 %  |
| George D. Schindler<br>Président, États-Unis                                    | 71 %   | 38 %  |

a) Ce pourcentage indique la proportion de la rémunération conditionnelle des membres de la haute direction visés qui a réellement été gagnée, en fonction de la réalisation des objectifs, y compris l'acquisition des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement (« UAR »), le cas échéant, de la Compagnie en fonction du rendement.

La rémunération globale totale versée aux membres de la haute direction visés indiquée dans le *Tableau de la rémunération totale nette* et le *Tableau sommaire de la rémunération* plus loin dans le présent document est conforme à la politique de rémunération de la Compagnie décrite précédemment dans le présent document et, dans l'ensemble, s'est située en-dessous de la médiane du groupe de référence, soit à environ 52 % de la médiane de la rémunération totale cible du groupe de référence, ce qui résulte de la mise en place de la politique de rémunération au rendement.

Il incombe au comité de s'assurer que les politiques de rémunération des membres de la haute direction de CGI n'exposent pas la Compagnie à des risques importants, comme offrir des incitatifs aux membres de la haute direction qui feraient en sorte qu'ils mettent en œuvre des stratégies commerciales qui accroîtraient la rémunération des hauts dirigeants tout en entraînant la Compagnie dans un péril financier.

Le comité est d'avis que les politiques de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie, particulièrement celles qui visent la partie de la rémunération liée à l'atteinte d'objectifs de rendement, n'exposent pas la Compagnie à des risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante pour elle. Les composantes de la rémunération au rendement des régimes incitatifs à court terme et à long terme exigent que les objectifs de rentabilité de la Compagnie soient atteints. Les stratégies commerciales qui nuisent à la rentabilité de la Compagnie, que ce soit à court ou à long terme, n'entraîneront pas de paiements à l'équipe de la direction. Puisque les mesures sont fondées sur des mesures conformes aux PCGR, les résultats sont soumis aux mêmes contrôles en matière de présentation de l'information financière et aux mêmes contrôles et procédés en matière de communication de l'information que ceux qui s'appliquent à la présentation des résultats financiers de la Compagnie. Ces contrôles comprennent les contrôles et les procédures qui sont conçus pour éviter la fraude et la falsification, et pour fournir rapidement une alerte dans ces cas.

CGI n'a pas de politique qui empêcherait un membre de la haute direction ou un administrateur de couvrir son exposition à une baisse du cours des actions de CGI. Tous les membres de la haute direction et les administrateurs de la Compagnie sont tenus de préparer et de déposer des rapports qui présentent leurs opérations sur les titres de la Compagnie, y compris des instruments dérivés, et la Compagnie prépare et dépose

ces rapports pour le compte des membres de la haute direction et des administrateurs. Par conséquent, la Compagnie surveille toutes les opérations sur les titres effectuées par les membres de la haute direction et les administrateurs et elle exige également que ceux-ci fassent approuver préalablement leurs opérations auprès du secrétariat corporatif de la Compagnie. Dans le cas où un membre de la haute direction ou un administrateur aurait l'intention de couvrir son exposition, la question serait portée à la connaissance de la Compagnie.

### **Régimes incitatifs à long terme**

Les régimes incitatifs à long terme de CGI comprennent le *régime d'options sur actions à l'intention des employés, dirigeants, administrateurs et consultants de Groupe CGI Inc., de ses filiales et des personnes qui ont un lien avec la Compagnie* (le « régime d'options sur actions ») et le *régime d'unités d'actions liées au rendement à l'intention du président exécutif du conseil, du vice-président exécutif du conseil, du président et chef de la direction et autres participants désignés du Groupe CGI Inc.* (le « régime UAR »). De concert avec les pratiques de certaines sociétés paires de la Compagnie, la politique de rémunération de la Compagnie est désormais d'octroyer, au cas par cas, une combinaison d'options sur actions émises aux termes du régime d'options sur actions et d'UAR attribuées aux termes du régime UAR comme composante incitative à long terme de notre rémunération de certains membres de la haute direction.

Les UAR ont été attribuées pour la première fois au cours de l'exercice 2011 à certains membres de la haute direction, et un total de 164 012 UAR ont été attribuées. Pour l'exercice 2012, le nombre total d'UAR attribuées a augmenté pour atteindre 761 358, lesquelles ont entièrement remplacées l'attribution d'options sur actions pour certains membres de la haute direction visés.

### **Régime d'options sur actions**

Les hauts dirigeants de CGI participent au régime d'options sur actions. À l'instar du régime de participation aux bénéfices et du régime UAR, le régime d'options sur actions est établi afin de veiller à ce que les intérêts des dirigeants soient bien alignés avec ceux de tous les actionnaires. Le régime d'options sur actions est établi en conformité avec la philosophie d'accession à la propriété de la Compagnie.

La pratique de la Compagnie consiste à appliquer des règles d'acquisition fondées sur le rendement pour toutes les options sur actions octroyées aux termes du régime d'options sur actions dans le cadre du régime incitatif à long terme de la Compagnie. L'octroi général d'options sur actions de CGI est effectué au début de l'exercice. Le pourcentage d'options sur actions qui deviennent admissibles à l'acquisition est fondé sur le niveau d'atteinte d'objectifs de croissance des produits et de rentabilité. Les options sur actions qui ne sont pas admissibles aux fins d'acquisition sont déchuées et annulées.

Les options sur actions qui sont devenues admissibles à l'acquisition sont alors acquises sur une certaine période de temps de la façon suivante : un quart lorsque les résultats pour l'exercice sont approuvés, un quart au deuxième anniversaire de l'octroi, un quart au troisième anniversaire de l'octroi et le dernier quart au quatrième anniversaire de l'octroi.

Se reporter à la rubrique *Caractéristiques clés des régimes incitatifs à long terme de CGI* plus loin dans le présent document pour un exposé des caractéristiques du régime d'options sur actions.

### **Options sur actions octroyées pour l'exercice 2012**

Au cours de l'exercice 2012, 200 000 options sur actions ont été octroyées aux membres de la haute direction visés. Le nombre d'options sur actions octroyées a été établi en se fondant sur le montant en dollars de la rémunération à long terme nécessaire pour aligner la rémunération totale des membres de la haute direction visés sur la politique de rémunération de la Compagnie.

Le nombre d'options sur actions octroyées est une fonction des objectifs de rémunération de l'exercice visé et, pour cette raison, les octrois à base d'options sur actions antérieurs ne sont pas pris en considération dans le cadre de l'octroi annuel d'options sur actions incitatives.

La totalité des options sur actions octroyées dans le cadre du régime incitatif à long terme pour l'exercice 2012 ont été octroyées pour une durée de 10 années et étaient admissibles à l'acquisition en fonction de l'atteinte d'objectifs de croissance et de rentabilité pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012. Le détail de ces octrois est présenté dans le tableau *Options sur actions et attributions à base d'actions détenues par des membres de la haute direction visés* présenté à l'Annexe A.

Compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs de rentabilité et de croissance au cours de l'exercice 2012, 42,2 % des options sur actions octroyées aux membres de la haute direction visés à l'égard des attributions incitatives à long terme pour l'exercice 2012 sont devenues admissibles à l'acquisition.

*Juste valeur à la date de l'octroi*

La juste valeur à la date de l'octroi d'options sur actions pour l'exercice 2012 a été établie en appliquant la valeur Black et Scholes de 5,52 \$ comme juste valeur à la date de l'octroi des options sur actions. Pour les exercices terminés les 30 septembre 2011 et 2010, la Compagnie a utilisé le modèle d'évaluation du prix des options sur actions binomial comme base pour établir ses octrois d'options sur actions étant donné qu'il s'agissait de la méthode utilisée par Towers Watson, le consultant en ressources humaines externe de la Compagnie, dans le cadre de ses études de marché parmi les entreprises qui forment les groupes de comparaison de la Compagnie. La Compagnie a modifié cette approche afin d'harmoniser la méthode d'évaluation utilisée aux fins de la rémunération avec la méthode d'évaluation utilisée aux fins comptables.

Le tableau qui suit présente les hypothèses et les estimations clés utilisées pour déterminer les justes valeurs à la date de l'octroi des options sur actions pour les exercices terminés les 30 septembre 2010, 2011 et 2012. Les hypothèses et estimations clés suivantes sont, par conséquent, utilisées :

| <b>Méthodes d'évaluation des options sur achat</b>    |  |   |   |
|---|--|---|---|
| <b>Hypothèses</b>                                     | <b>Méthode d'établissement du prix de Black-Scholes 2012</b> | <b>Méthode binomiale d'établissement du prix 2011</b> | <b>Méthode binomiale d'établissement du prix 2010</b> |
| Escompte à l'acquisition en fonction du rendement (%) | -  | 15,00   | 15,00   |
| Juste valeur à la date de l'octroi (\$)               | 5,52   | 4,20  | 4,39  |
| Rendement des actions (%)                             | 0,00   | 0,00  | 0,00  |
| Volatilité prévue (%)                                 | 27,63  | 28,05   | 25,436  |
| Taux d'intérêt sans risque (%)                        | 1,20   | 5,00  | 3,70  |
| Durée prévue (nombre d'années)                        | 4,75   | 6,01  | 6,00  |
| Prix de levée (\$)                                    | 19,71  | 15,96   | 13,26   |

La juste valeur comptable des options sur actions est déterminée conformément à l'article 3870 du Manuel de l'ICCA en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options sur actions de Black et Scholes et conformément aux exigences des principes comptables généralement reconnus.

Pour les trois exercices terminés les 30 septembre 2012, 2011 et 2010, la juste valeur à la date de l'octroi aux fins comptables, la juste valeur à la date de l'octroi aux fins de la rémunération des hauts dirigeants et les écarts dans les justes valeurs sont indiqués dans le tableau qui suit :

| <b>Exercice</b> | <b>Méthode d'établissement du prix/valeur aux fins de la rémunération</b> | <b>Méthode d'établissement du prix/valeur aux fins comptables</b> | <b>Écart</b> |
|-----------------|---|---|--------------|
| 2012            | Black-Scholes/5,52 \$   | Black-Scholes/4,67 \$   | 0,85 \$      |
| 2011            | Binomiale/4,20 \$   | Black-Scholes/4,31 \$   | 0,11 \$      |
| 2010            | Binomiale/4,39 \$   | Black-Scholes/3,63 \$   | 0,76 \$      |

L'écart entre la valeur utilisée aux fins de la rémunération indiquée ci-dessus et celle utilisée aux fins comptables découle, pour 2010 et 2011, de l'emploi de différents modèles d'évaluation du prix des options pour calculer la juste valeur à la date de l'octroi et parce que Towers Watson a fixé la valeur de l'octroi de manière prospective avant l'octroi afin de recommander le nombre d'options sur actions à octroyer, tandis que l'établissement des dépenses aux fins comptables est effectué à une date ultérieure, dans certains cas au moyen de différentes hypothèses de modèles d'évaluation du prix des options. Pour l'exercice 2012, l'écart découle d'un ajustement fait à l'hypothèse de durée de vie du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes aux fins comptables après la date de l'octroi.



## Régime d'unités d'actions liées au rendement

Le régime UAR est conçu pour s'assurer que les intérêts des hauts dirigeants sont alignés étroitement sur ceux de tous les actionnaires et fonctionne de manière similaire au régime d'options sur actions, en ce que le régime a été conçu conformément à la philosophie d'accession à la propriété de la Compagnie.

Les UAR sont assorties de règles d'acquisition fondées sur le rendement identiques à celles qui s'appliquent aux options octroyées aux termes du régime d'options sur actions. Les UAR font partie du régime incitatif à long terme de la Compagnie et remplissent le même objectif que les options sur actions. L'attribution générale d'UAR par CGI est consentie au début de l'exercice. Le pourcentage d'UAR qui devient admissible à l'acquisition est fondé sur le niveau d'atteinte des mêmes objectifs de croissance des produits et de rentabilité que les options sur actions. Les UAR qui ne deviennent pas admissibles à l'acquisition sont déchués et annulés.

Se reporter à la rubrique *Caractéristiques clés des régimes incitatifs à long terme de CGI* plus loin dans le présent document pour un exposé des caractéristiques du régime UAR.

## Unités d'actions liées au rendement attribuées pour l'exercice 2012

Au cours de l'exercice 2012, 761 358 UAR ont été attribuées à certains membres de la haute direction visés. Le nombre d'UAR attribuées a été établi en fonction du montant en dollars de la rémunération à long terme nécessaire pour aligner la rémunération totale du membre de la haute direction visé sur la politique de rémunération de la Compagnie.

Toutes les UAR attribuées dans le cadre du régime incitatif à long terme pour 2012 ont été attribuées pour une durée de trois ans suivant l'année civile au cours de laquelle elles sont devenues admissibles à l'acquisition, et sont devenues admissibles à l'acquisition en fonction de l'atteinte d'objectifs de croissance et de rentabilité pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012. Les détails de ces attributions sont indiqués dans le *Tableau de la rémunération totale nette* et le *Tableau sommaire de la rémunération* présentés plus loin dans le présent document.

En fonction du niveau d'atteinte des objectifs de rentabilité et de croissance au cours de l'exercice 2012, 35,6 % des UAR attribuées aux membres de la haute direction visés à l'égard des attributions incitatives à long terme pour l'exercice 2012 sont devenues admissibles à l'acquisition.

Un tableau présentant la totalité des attributions d'UAR non acquises en circulation détenues par les membres de la haute direction visés de la Compagnie au 30 septembre 2012, ainsi que la valeur marchande de ces UAR non acquises figure à l'annexe A.

### *Juste valeur à la date de l'attribution*

La juste valeur à la date de l'attribution pour les attributions d'UAR au cours de l'exercice 2012 a été fixée en appliquant un facteur d'actualisation du rendement de 0,75 au prix des actions subalternes classe A comportant droit de vote sous-jacentes aux UAR à la date de l'attribution. Cette méthode d'actualisation a été suggérée par Towers Watson, le consultant externe de la Compagnie en matière de ressources humaines, étant donné que dans les banques de données de sociétés qui composent les groupes de comparaison de la Compagnie, ces méthodes d'actualisation du rendement sont employées lorsque des conditions d'acquisition liées au rendement sont exigées de la part du porteur d'UAR.

La juste valeur des UAR aux fins comptables a été fixée conformément à l'IFRS2 des Normes internationales d'information financière comme étant 19,71 \$, soit la valeur marchande des actions subalternes classe A comportant droit de vote sous-jacentes à la date de l'attribution. Le coût de la rémunération à base d'actions liée aux UAR comptabilisé dans les coûts de services et dans les frais de vente et d'administration pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012, tient compte du résultat réel de l'acquisition liée au rendement (35,6 % des droits rattachés aux UAR sont devenus admissibles à l'acquisition) et amortit la valeur nette des UAR qui en découle au cours de la période d'acquisition échelonnée sur quatre ans. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012, la juste valeur à la date de l'attribution employée pour fixer la rémunération des hauts dirigeants de la Compagnie était de 14,78 \$ par UAR en ayant recours au modèle d'évaluation du prix proposé par Towers Watson, soit un écart de 4,93 \$.

L'écart entre la valeur employée aux fins de la rémunération indiquée ci-dessus et celle employée aux fins comptables découle du fait que pour les fins comptables, il n'y a pas comptabilisation d'une actualisation du rendement à la date de l'attribution, mais une comptabilisation de la condition réelle de l'acquisition liée au

rendement à la date de l'acquisition liée au rendement. Pour les fins de la rémunération, un facteur de 0,75 visant à tenir compte de l'escompte attribuable au risque d'acquisition en fonction du rendement a été utilisé à la date de l'attribution en vue de fixer le nombre d'UAR à attribuer.

### Attributions en vertu d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

| Nom                 | Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice <sup>a)</sup><br>(\$) | Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice <sup>b)</sup><br>(\$) | Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice<br>(\$) |
|---------------------|--|--|--|
| Serge Godin         | 3 282 969  | 0  | 0  |
| André Imbeau        | 948 896  | 0  | 0  |
| Michael E. Roach    | 3 395 001  | 0  | 0  |
| R. David Anderson   | 1 171 696  | 0  | 0  |
| George D. Schindler | 577 702  | -  | 146 770 <sup>c)</sup>  |

- a) Les options sur actions qui ont été acquises au cours de l'exercice 2012 étaient des options sur actions en fonction du rendement octroyées pour les exercices 2008, 2009 et 2010 qui sont devenues admissibles à l'acquisition et dont les prix d'exercice étaient de 9,31 \$, 12,54 \$ et 15,49 \$, respectivement. Un tiers des droits rattachés aux options sur actions de 2008 et un tiers des droits rattachés aux options sur actions de 2009 ont été acquis le 1<sup>er</sup> octobre 2011 lorsque le cours de clôture des actions était de 19,71 \$, et un tiers des droits rattachés aux options sur actions de 2010 ont été acquis le 9 novembre 2011 lorsque le cours de clôture des actions était de 20,15 \$.
- b) Les attributions à base d'actions pour l'exercice 2012 sont des UAR. 62,5 % et 35,6 % des UAR attribuées pour les exercices 2011 et 2012, respectivement, sont devenues admissibles à l'acquisition le 9 novembre 2011 et le 27 novembre 2012, respectivement. Les participants ont choisi de reporter l'acquisition de leurs UAR conformément au régime.
- c) M. Schindler est payé en dollars US. Le montant indiqué est exprimé en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé pour présenter l'information relative aux dépenses dans les états financiers annuels audités consolidés de la Compagnie, qui était de 1,00740 \$ CA par dollar américain. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 16 du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 à la rubrique *Taux de change*.

### Régime de retraite à cotisations déterminées et régime de rémunération différée

#### Régime de retraite à cotisations déterminées

Au cours de l'exercice 2012, George D. Schindler a participé au régime 401(k) des États-Unis qui constitue un avantage pour tous les membres situés aux États-Unis. Le tableau qui suit indique le montant de cotisation faite à ces régimes par la Compagnie ainsi que la valeur accumulée des régimes au début et à la fin de l'exercice de la Compagnie.

| Nom et titre                                 | Valeur accumulée au début de l'exercice <sup>a)</sup> | Rémunérateur <sup>a)</sup> | Valeur accumulée à la fin de l'exercice <sup>a)</sup> |
|--|---|----------------------------|---|
| George D. Schindler<br>Président, États-Unis | 368 331 \$  | 2 519 \$                   | 381 857 \$  |

- a) Le montant indiqué est exprimé en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé pour présenter l'information relative aux dépenses dans les états financiers annuels audités consolidés de la Compagnie, qui était de 1,00740 \$ CA par dollar américain. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 16 du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 à la rubrique *Taux de change*.

#### Régime de rémunération différée

En tant qu'employé établi aux États-Unis, M. Schindler participe à un régime de rémunération différée.

Le régime de rémunération différée auquel George Schindler participe est le *régime de rémunération différée non admissible de CGI* qui permet aux participants de différer chaque année entre 5 % et 75 % de leur salaire de base, et entre 5 % et 90 % de leurs primes aux termes du régime de participation aux bénéfices de CGI. Le régime permet aux participants de retirer des montants pendant la période de leur emploi (un « retrait pendant le

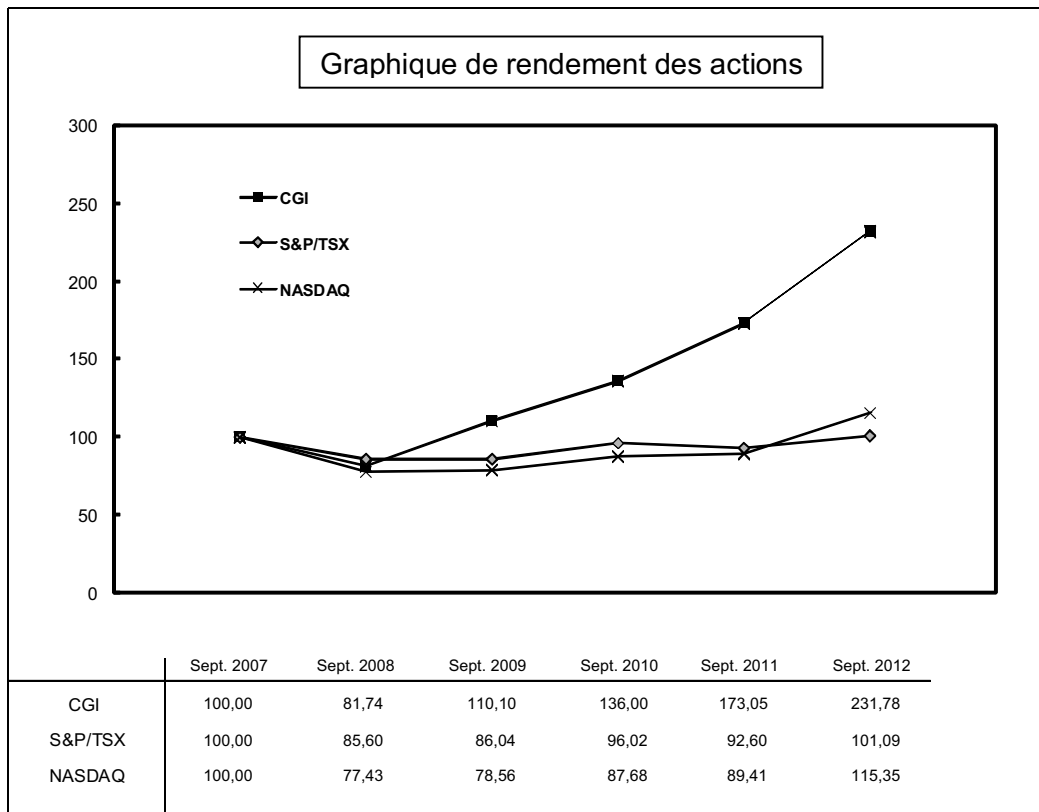
service ») et de choisir, au moment de la retraite, de recevoir soit un paiement forfaitaire soit des versements périodiques pendant une période maximale de dix ans. Les décisions à l'égard des retraits peuvent être prises chaque année au moment où le participant fixe le montant de la rémunération devant être différé pour l'année. Le régime offre une multitude de fonds communs de placement aux fins de placement parmi lesquels le participant au régime peut choisir. Les participants peuvent changer leurs instructions de placement de temps à autre pendant l'année du régime. Les placements dans les fonds communs de placement sont assujettis aux gains et aux pertes sur le marché.

### Rémunération attribuée aux membres de la haute direction visés pour l'exercice 2012

La rémunération versée aux membres de la haute direction visés pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 a été fixée selon la politique de rémunération des dirigeants de la Compagnie décrite précédemment dans le présent document qui s'applique à tous les dirigeants. L'ensemble de la rémunération a été versée conformément à la politique.

### Graphique de rendement

Le graphique ci-après compare la variation annuelle du rendement cumulé total des actions subalternes classe A comportant droit de vote de CGI à celles du rendement cumulé total des indices S&P/TSX et NASDAQ, pour les cinq derniers exercices de la Compagnie.



### Valeur de 100 \$ investis le 30 septembre 2007

L'approche de CGI à l'égard de la rémunération, dont il est question précédemment dans le présent document à la rubrique *Politique de rémunération des dirigeants*, vise à promouvoir la croissance et la rentabilité à long terme, plus particulièrement à l'égard de la propriété d'actions et du partage des bénéfices. L'équipe de gestion de CGI, y compris les membres de la haute direction visés, sont rémunérés selon des indicateurs que la Compagnie considère essentiels, notamment la croissance et la rentabilité de la Compagnie, plutôt que selon des facteurs liés au rendement des actions de la Compagnie sur le marché.

En ce qui a trait à la période de quatre ans terminée le 30 septembre 2011, la rémunération versée au chef de la direction et au chef de la direction financière a augmenté, reflétant ainsi le besoin pour CGI de rajuster les niveaux de rémunération pour les membres de la haute direction visés de la Compagnie afin de correspondre aux marchés mondiaux pour que CGI puisse attirer et fidéliser le personnel le plus qualifié dont elle a besoin pour livrer concurrence de manière efficace. Pour 2012, la rémunération totale versée au chef de la direction et au chef de la direction financière a diminué sur une période de 12 mois d'environ 50 %, reflétant l'application de la politique de rémunération de CGI fondée sur le rendement financier.

Au cours des cinq dernières années le cours des actions de la Compagnie a augmenté de plus de 130 %. Le pourcentage d'augmentation du cours des actions est extrêmement élevé en comparaison avec l'évolution de la rémunération totale du chef de la direction et du chef de la direction financière au cours de la même période, laquelle a connu une baisse.

Comme cela est précisé plus haut dans le présent document, la rémunération consentie aux membres de la haute direction visés est conforme à la politique de rémunération de la Compagnie. La rémunération globale qui en découle et qui est versée aux membres de la haute direction visés pour l'exercice 2012 se situe en-dessous de la médiane du groupe de référence à environ 52 % de la médiane de la rémunération totale cible du groupe de référence, ce qui découle de l'application de la politique de rémunération au rendement.

### **Rémunération des membres de la haute direction visés**

Le *Tableau de la rémunération totale nette réelle* et le *Tableau sommaire de la rémunération* ci-après présentent des renseignements détaillés sur la rémunération totale nette réelle et la rémunération totale aux fins de la réglementation, respectivement, de Serge Godin, fondateur et président exécutif du conseil, de Michael E. Roach, président et chef de la direction, de R. David Anderson, vice-président exécutif et chef de la direction financière, et des deux autres membres de la haute direction visés pour leurs services rendus au cours des exercices terminés les 30 septembre 2010, 2011 et 2012.

Les exigences réglementaires qui prévoient le contenu du *Tableau sommaire de la rémunération* donnent lieu à une importante surévaluation de la rémunération attribuée aux membres de la haute direction visés de CGI. Cette surévaluation provient du fait que la réglementation exige que les montants de la rémunération fondée sur des options et sur des actions qui doivent être présentés correspondent à la juste valeur à la date de l'octroi. Dans le cas des politiques de rémunération de CGI, l'ensemble de la rémunération incitative à long terme, y compris toutes les attributions d'options sur actions et les attributions fondées sur des actions, sont fondées sur le rendement. Dans la mesure où les options sur actions octroyées et les UAR attribuées pour l'exercice en question ne deviennent pas admissibles à l'acquisition en raison du niveau d'atteinte des objectifs de rendement, les options sur actions et les UAR seront déchues et annulées.

Le tableau suivant présente le montant à déduire de la valeur combinée de l'octroi d'options sur actions et de l'attribution d'UAR afin de refléter le montant de la rémunération nette attribuable à la composante incitative à long terme de la rémunération qui est présentée dans le *Tableau sommaire de la rémunération* ci-après dans le présent document. Le tableau est essentiel pour communiquer la rémunération actuelle véritable totale gagnée par chacun des membres de la haute direction visés.

## Tableau de la rémunération totale nette

| Nom et poste principal au<br>30 septembre 2012                                     | Exercice | Rémunération<br>totale selon<br>le tableau<br>sommaire<br>de la<br>rémunération<br>(\$) | Réduction des<br>acquisitions<br>en fonction du<br>rendement <sup>a)</sup><br>(\$) | Rémunération<br>totale nette<br>(\$) |
|--|----------|---|--|--------------------------------------|
| Serge Godin<br>Fondateur et président exécutif<br>du conseil                       | 2012     | 4 760 013   | (2 383 134)  | 2 376 879                            |
|  | 2011     | 6 089 507   | (1 460 530)  | 4 628 977                            |
|  | 2010     | 5 112 575   | (1 082 813)  | 4 029 762                            |
| André Imbeau<br>Fondateur, vice-président du<br>conseil et secrétaire corporatif   | 2012     | 1 852 967   | (847 531)  | 1 005 436                            |
|  | 2011     | 2 300 459   | (475 323)  | 1 825 136                            |
|  | 2010     | 1 862 902   | (324 844)  | 1 538 058                            |
| Michael E. Roach<br>Président et chef de la direction                              | 2012     | 5 690 246   | (2 951 178)  | 2 739 068                            |
|  | 2011     | 6 096 386   | (1 460 530)  | 4 635 856                            |
|  | 2010     | 5 582 423   | (1 191 904)  | 4 390 519                            |
| R. David Anderson<br>Vice-président exécutif et chef<br>de la direction financière | 2012     | 2 317 488   | (1 066 232)  | 1 251 256                            |
|  | 2011     | 2 339 789   | (489 724)  | 1 850 065                            |
|  | 2010     | 2 151 905   | (397 031)  | 1 754 874                            |
| George D. Schindler<br>Président, États-Unis                                       | 2012     | 1 899 247   | (637 973)  | 1 261 274                            |
|  | 2011     | 1 568 109   | (258 780)  | 1 309 329                            |
|  | 2010     | 1 549 121   | (205 734)  | 1 343 387                            |

- a) Les conditions d'admissibilité à l'acquisition à l'égard des options sur actions octroyées et des UAR attribuées dans le cadre du régime incitatif à long terme pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 ont été fondées uniquement sur le rendement de la Compagnie. Compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs de rentabilité et de croissance, 35,6 % des UAR et 42,2 % des options sur actions sont devenues admissibles à l'acquisition. Les options sur actions et les UAR qui ne sont pas devenues admissibles à l'acquisition en fonction de ce rendement ont été déçues et annulées. Le montant de la réduction présenté est la valeur devant être déduite de la juste valeur des octrois et des attributions pour refléter de façon précise la valeur nette de l'option sur actions octroyée et de l'UAR attribuée aux membres de la haute direction visés dans le cadre de sa rémunération totale pour l'exercice 2012. 62,5 % des options sur actions sont devenues admissibles à l'acquisition en 2010 et également en 2011. Se reporter à la rubrique *Options sur actions octroyées pour l'exercice 2012* précédemment dans le présent document.

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux membres de la haute direction visés de la Compagnie aux fins de la réglementation.

Comme il est indiqué ci-dessus, la réglementation sur les valeurs mobilières exige que les montants de la rémunération fondée sur des options et sur des actions qui doivent être présentés doivent correspondre à la juste valeur à la date de l'octroi. Dans le cas de politiques en matière de rémunération de CGI, toute la rémunération incitative à long terme, notamment tous les octrois d'options sur actions et les octrois de rémunération fondée sur des actions sont liés au rendement. Un nombre important d'options sur actions et d'UAR octroyées pour l'exercice visé ne sont pas devenues admissibles à l'acquisition en raison du niveau d'atteinte des objectifs de rendement, certaines options sur actions et UAR sont devenues déçues et ont été annulées. Dans cette mesure, la rémunération totale qui figure dans le tableau qui suit fait une surévaluation importante de la rémunération totale véritable reçue par les membres de la haute direction visés de la Compagnie.

## Tableau sommaire de la rémunération

| Nom et poste principal au 30 septembre 2012                   | Exercice | Salaire (\$) | Attributions à base d'actions <sup>a)</sup> (\$) | Attributions à base d'options <sup>b)</sup> (\$) | Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions | Valeur du régime de retraite (\$) | Autre rémunération <sup>c)</sup> (\$) | Rémunération totale (\$) |
|---|----------|--------------|--|--|---|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
|   |          |              |  |  | Régimes incitatifs annuels (\$)                                       |                                   |                                       |                          |
| Serge Godin   | 2012     | 995 900      | 3 700 518  | -  | -   | -                                 | 46 688                                | 4 760 013                |
| Fondateur et président exécutif du conseil                    | 2011     | 995 900      | 692 124  | 3 202 623  | 1 160 000   | -                                 | 38 860                                | 6 089 507                |
|   | 2010     | 925 000      | -  | 2 887 500  | 1 261 175   | -                                 | 38 900                                | 5 112 575                |
| André Imbeau  | 2012     | 467 397      | 1 316 042  | -  | -   | -                                 | 27 339                                | 1 852 967                |
| Fondateur, vice-président du conseil et secrétaire corporatif | 2011     | 592 500      | 521 161  | 746 367  | 415 000   | -                                 | 25 431                                | 2 300 459                |
|   | 2010     | 542 400      | -  | 866 250  | 428 233   | -                                 | 26 019                                | 1 862 902                |
| Michael E. Roach  | 2012     | 1 005 806    | 4 582 575  | -  | -   | -                                 | 49 040                                | 5 690 246                |
| Président et chef de la direction                             | 2011     | 995 900      | 692 124  | 3 202 623  | 1 160 000   | -                                 | 45 739                                | 6 096 386                |
|   | 2010     | 952 677      | -  | 3 176 250  | 1 409 054   | -                                 | 44 442                                | 5 582 423                |
| R. David Anderson   | 2012     | 600 836      | 1 655 640  | -  | -   | -                                 | 36 733                                | 2 317 488                |
| Vice-président exécutif et chef de la direction financière    | 2011     | 592 500      | -  | 1 305 931  | 415 000   | -                                 | 26 358                                | 2 339 789                |
|   | 2010     | 567 774      | -  | 1 058 750  | 495 908   | -                                 | 29 473                                | 2 151 905                |
| George D. Schindler   | 2012     | 607 082      | -  | 1 103 760  | 146 778   | 2 519                             | 41 627                                | 1 899 247                |
| Président, États-Unis <sup>d)</sup>                           | 2011     | 542 630      | -  | 690 080  | 295 980   | 2 467                             | 36 952                                | 1 568 109                |
|   | 2010     | 489 334      | -  | 548 625  | 473 660   | 2 602                             | 34 900                                | 1 549 121                |

- a) La juste valeur à la date de l'attribution utilisée pour établir le nombre d'UAR attribuées aux membres de la haute direction visés en tant que composante de leur rémunération totale a été fixée au moyen du modèle d'évaluation du prix proposé par Towers Watson qui donnait une juste valeur à la date de l'attribution de 14,78 \$. La juste valeur des UAR aux fins comptables représentait la valeur marchande des actions subalternes classe A comportant droit de vote à la date d'attribution, ce qui donne une juste valeur à la date de l'attribution aux fins comptables de 19,71 \$. Se reporter à la rubrique *Juste valeur à la date de l'attribution* plus haut dans le présent document pour une explication des différences entre les justes valeurs et les motifs qui justifient le choix des méthodes d'évaluation.
- b) La juste valeur à la date de l'octroi utilisée pour établir le nombre d'options sur actions émises aux membres de la haute direction visés en tant que composante de leur rémunération totale a été fixée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options sur actions de Black et Scholes qui donnait une juste valeur à la date de l'octroi de 5,52 \$ pour 2012. Le modèle d'évaluation du prix binomial a été utilisé pour 2011 et 2010, et a donné une valeur de 4,39 \$ et de 4,20 \$, respectivement. La juste valeur des options sur actions à des fins comptables a été établie en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options sur actions de Black et Scholes qui donnait une juste valeur à la date de l'octroi de 3,63 \$, 4,31 \$ et 4,67 \$ en 2010, 2011 et 2012, respectivement. Se reporter à la rubrique *Juste valeur à la date de l'octroi* précédemment dans le présent document pour un exposé sur la différence entre les justes valeurs et les motifs qui justifient le choix des modèles d'évaluation.
- c) Ce montant comprend la cotisation de la Compagnie aux termes du régime d'achat d'actions de CGI, les prestations d'assurance santé et la couverture connexe, mais exclut la valeur des avantages accessoires et autres avantages personnels, laquelle, dans l'ensemble, est inférieure à 50 000 \$ ou 10 % de la somme du salaire et de la prime pour l'exercice concerné, et dont la présentation n'est donc pas requise.
- d) M. Schindler est payé en dollars américains. Les montants (autres que ceux relatifs à la rémunération à base d'options) sont présentés en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé pour présenter l'information relative aux dépenses dans les états financiers annuels audités consolidés de la Compagnie, qui était de 1,0407 \$ CA, de 0,9866 \$ CA et de 1,00740 \$ CA par dollar américain en 2010, 2011 et 2012, respectivement. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 16 du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 à la rubrique *Taux de change*.

## **Politique de séparation pour certains membres de la haute direction visés**

Au cours des dernières années, les membres de la haute direction visés qui font partie des services corporatifs de la Compagnie étaient couverts par la politique de séparation de la Compagnie à l'égard des services corporatifs qui s'appliquait aux dirigeants prédéterminés. La politique de séparation prévoyait des paiements compensatoires pour certains membres de la haute direction visés en cas de résiliation sans motif en raison d'un changement de contrôle de la Compagnie. Sur recommandation du comité, le conseil d'administration a mis fin à la politique de séparation le 24 avril 2012, et, par conséquent, les membres de la haute direction visés qui font partie des services corporatifs de la Compagnie ne bénéficient plus d'indemnités de licenciement.

## **Caractéristiques clés des régimes incitatifs à long terme de CGI**

### **Régime d'options sur actions**

Le régime d'options sur actions est régi par le conseil d'administration. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration à l'égard du régime d'options sur actions et des octrois d'options sur actions et il est responsable d'en superviser l'administration. Le conseil d'administration a le pouvoir ultime et absolu pour octroyer des options sur actions aux termes du régime d'options sur actions et interprète les modalités des options sur actions qui ont été octroyées. Le conseil d'administration octroie des options sur actions en désignant les membres, administrateurs, dirigeants et consultants pouvant se voir octroyer des options sur actions, y compris le nombre d'options, le prix de levée, la période d'options sur actions et les conditions d'acquisition. Toute décision, désignation et interprétation du conseil d'administration est définitive et obligatoire. La direction de la Compagnie est chargée de son administration courante.

Le nombre total d'actions subalternes classe A comportant droit de vote dont l'émission est autorisée aux termes du régime d'options sur actions s'élève à 53 600 000, ce qui représente, au 10 décembre 2012, 17,42 % des actions subalternes classe A comportant droit de vote et des actions classe B émises et en circulation. Le nombre maximal d'options sur actions pouvant être émises globalement à une même personne aux termes du régime d'options sur actions ne peut dépasser 5 % du nombre total d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et d'actions classe B émises et en circulation au moment de l'octroi. Le nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote pouvant être émises aux initiés dans l'ensemble, en tout temps, conformément au régime d'options sur actions et à toute autre entente de rémunération à base de titres ne peut excéder 10 % des actions subalternes classe A comportant droit de vote et des actions classe B émises et en circulation. Le nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote émises aux initiés pendant une période d'un an aux termes du régime d'options sur actions et de toute autre entente de rémunération à base de titres ne peut excéder 10 % des actions subalternes classe A comportant droit de vote et des actions classe B émises et en circulation. Au 10 décembre 2012, des options sur actions visant un total de 21 585 156 actions subalternes classe A comportant droit de vote sont en circulation aux termes du régime d'options sur actions, soit 7,01 % des actions subalternes classe A comportant droit de vote et des actions classe B actuellement émises et en circulation.

Aux termes du régime d'options sur actions, le conseil d'administration peut à tout moment modifier, interrompre ou dissoudre le régime d'options sur actions, en totalité ou en partie, sous réserve de l'obtention des approbations requises de la Bourse de Toronto, des actionnaires de la Compagnie ou des autres autorités de réglementation. Les règles de modification du régime d'options sur actions sont plus amplement décrites plus loin dans le présent document à la rubrique *Formule de modification*. Les options sur actions ne peuvent être cédées, mises en gage ou par ailleurs grevées sauf dans le cas de legs mobiliers faits dans des testaments ou autrement conformément aux lois en matière de successions.

Le régime d'options sur actions prévoit que le conseil d'administration peut, sur la recommandation du comité, octroyer aux participants admissibles des options sur actions subalternes classe A comportant droit de vote. Le prix de levée des options sur actions octroyées est déterminé par le conseil d'administration et il ne peut être inférieur au cours de clôture des actions subalternes classe A comportant droit de vote à la Bourse de Toronto le jour de Bourse précédant immédiatement le jour où l'option sur actions est octroyée. Le conseil d'administration détermine également la durée des options sur actions ainsi que les règles d'acquisition.

Les employés, dirigeants et consultants de la Compagnie et ses filiales et des membres de leur groupe, ainsi que les administrateurs de la Compagnie peuvent recevoir des options sur actions aux termes du régime d'options sur actions. La Compagnie n'a pas pour politique, en ce moment, d'émettre des options sur actions aux consultants et aucune option ne leur a été émise au cours de l'exercice 2012.

Les options sur actions qui ont été octroyées aux termes du régime d'options sur actions cessent d'être susceptibles de levée à l'expiration de leur durée, laquelle ne peut dépasser dix ans à partir de la date de l'octroi.

En cas de démission ou de cessation d'emploi, les options sur actions qui n'ont pas été acquises sont déchues et annulées, et les options sur actions acquises doivent être levées au cours d'une période de 90 jours.

Les employés qui prennent leur retraite, les administrateurs qui quittent le conseil d'administration et les successions des porteurs d'options sur actions décédés bénéficient de l'acquisition automatique des options sur actions qui sont devenues admissibles à l'acquisition conformément aux règles d'acquisition liées au rendement, mais qui n'ont pas encore été acquises en raison de l'acquisition sur une certaine période de temps. Ces options sur actions doivent être levées dans un délai de 90 jours dans le cas de la prise de retraite ou dans les 180 jours dans le cas d'un décès du porteur d'options sur actions, sous réserve de la prolongation des périodes d'exercice plus amplement décrite ci-après. Le conseil d'administration, sur recommandation du comité, peut à son gré modifier ces périodes et raccourcir la période d'acquisition, étant entendu que la durée maximale pour toute option sur actions est de dix ans à partir de la date de l'octroi.

La Compagnie ne fournit actuellement aucune aide financière aux participants aux termes du régime d'options sur actions.

#### *Prolongation des périodes d'exercice*

##### *Périodes d'interdiction*

Conformément à la politique sur les opérations d'initiés et les périodes d'interdiction de CGI, les options sur actions ne peuvent être exercées par les initiés lorsqu'une période d'interdiction des opérations est en vigueur.

La politique vise à faire en sorte que les initiés et les membres de CGI qui ont accès à l'information importante non divulguée concernant CGI respectent les lois sur les opérations d'initiés. Aux termes de la politique, ceux qui ont habituellement accès à l'information importante non divulguée peuvent uniquement effectuer des opérations sur des titres de CGI pendant la période commençant le troisième jour ouvrable suivant la publication des résultats financiers trimestriels et des résultats de l'exercice de CGI et se terminant à la fermeture des bureaux le quatorzième jour civil précédant la fin du trimestre fiscal suivant.

Les périodes d'interdiction peuvent également être autorisées de temps à autre par le comité chargé de la politique en matière de divulgation de la Compagnie dans des circonstances particulières ayant trait à la Compagnie lorsque des initiés ne devraient pas être autorisés à effectuer des opérations sur ses titres.

Si la date de l'expiration d'une option sur actions a lieu au cours d'une période d'interdiction, ou dans les dix jours ouvrables suivant le dernier jour de la période d'interdiction, la date d'expiration de l'option sur actions sera le dixième jour ouvrable suivant la fin de cette période d'interdiction.

#### *Prolongations pour durée de service*

Les membres et administrateurs retraités, de même que les successions des porteurs d'options sur actions décédés, gagnent un jour de prolongation pour chaque tranche de trois jours de service au sein de la Compagnie, jusqu'à concurrence d'une période de prolongation maximale de trois (3) ans. La période de prolongation est gagnée au prorata quotidiennement au cours des années de service du porteur d'options sur actions au sein de la Compagnie. La période de prolongation pour durée de service ne peut pas prolonger la durée d'une option sur actions au-delà de la période que le conseil d'administration a établi comme étant la durée d'une option sur actions, laquelle ne peut pas dépasser dix ans à compter de sa date d'octroi.

#### *Formule de modification*

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité, peut modifier, suspendre ou dissoudre le régime d'options sur actions ou modifier toute modalité d'une option sur actions émise et en cours, étant entendu qu'aucune modification, suspension ou dissolution ne peut être faite sans :

- l'obtention de l'approbation des actionnaires de la Compagnie, sauf si l'approbation n'est pas requise aux termes du régime, tel qu'il est plus amplement décrit ci-après;
- l'obtention de toute approbation requise des autorités de réglementation applicable ou d'une Bourse; et
- dans le cas des options sur actions émises et en cours, l'obtention du consentement ou, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, le consentement réputé du titulaire d'options visé dans le cas où la modification porte atteinte de façon importante aux droits du titulaire d'options.



L'approbation des actionnaires n'est pas requise en ce qui concerne les modifications suivantes, pour autant que la modification soit conforme aux exigences applicables des organismes de réglementation :

- les changements de l'admissibilité à la participation au régime d'options sur actions et les limites à la participation au régime d'options sur actions;
- la modification des périodes au cours desquelles les options sur actions peuvent être exercées, sous réserve que (i) la période d'option sur actions se termine au dixième anniversaire de la date de l'octroi de l'option sur actions ou avant, et (ii) la prolongation de la période d'exercice des options sur actions ne soit pas supérieure à trois ans;
- le changement des modalités selon lesquelles les options sur actions peuvent être octroyées et exercées y compris, notamment, les dispositions concernant le prix auquel les actions peuvent être achetées aux termes du régime, l'acquisition, l'expiration, la cession et les ajustements qui doivent être faits en cas de certains changements, notamment une division d'actions qui touche tous les actionnaires;
- les modifications qui sont nécessaires aux fins de respecter les lois ou les exigences applicables de tout organisme de réglementation applicable ou Bourse;
- la correction de toute ambiguïté, disposition imparfaite, erreur ou omission du régime; et
- le changement des dispositions liées à la gestion du régime d'options sur actions.

Enfin, toute modification qui réduirait le prix de souscription des options sur actions émises et en cours, qui donnerait lieu à une dilution importante ou déraisonnable des actions en circulation ou donnerait des avantages supplémentaires importants aux initiés de la Compagnie doit automatiquement être approuvée par les actionnaires.

Dans le cas d'une modification qui réduirait le prix de souscription de toute option sur actions en cours détenue par un initié ou prolongerait la date d'expiration des options sur actions détenues par les initiés au-delà des périodes d'exercice prévues par le régime d'options sur actions, l'approbation des actionnaires de la Compagnie, sauf les initiés visés, doit être obtenue.

### Renseignements sur le régime de rémunération à base de titres de participation au 30 septembre 2012

Le tableau qui suit présente le nombre total d'actions devant être émises à l'exercice d'options sur actions en cours aux termes de l'ensemble des régimes de rémunération à base de titres de CGI, la moyenne pondérée de leur prix d'exercice et le nombre d'actions disponibles aux fins d'émissions futures.

| Catégorie de régime  | Nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote devant être émises à la levée des options sur actions en cours (nombre) | Moyenne pondérée du prix de levée des options sur actions en cours (\$) | Nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote demeurant disponibles aux fins d'émissions futures aux termes des régimes de rémunération à base de titres de participation (à l'exclusion des actions pouvant être émises aux termes d'options sur actions en cours) (nombre) |
|--|--|---|---|
| Régimes de rémunération à base de titres de participation approuvés par les porteurs de titres     | 18 617 230   | 12,69 \$  | 19 759 508  |
| Régimes de rémunération à base de titres de participation non approuvés par les porteurs de titres | -  | -   | -   |
| Total  | 18 617 230   | 12,69 \$  | 19 759 508  |

### Régime d'unités d'actions liées au rendement

Le régime UAR est régi par le conseil d'administration et le comité fait des recommandations au conseil d'administration relativement au régime UAR et aux attributions d'UAR. Le conseil d'administration a le pouvoir ultime et absolu d'attribuer des UAR aux termes du régime UAR et d'interpréter les modalités des UAR qui ont

été attribuées. Le comité est responsable de l'administration du régime UAR et la direction est responsable de son administration quotidienne.

Aux termes du régime UAR, le conseil d'administration peut, en tout temps, modifier ou suspendre ce régime ou y mettre fin, en totalité ou en partie. Les UAR ne peuvent être cédées, mises en gage ou par ailleurs grevées, sauf dans le cadre de legs faits dans les testaments ou autrement conformément aux lois en matière de successions.

Aux termes du régime UAR, le conseil d'administration, sur la recommandation du comité, peut attribuer des UAR à des hauts dirigeants et à d'autres participants qu'il juge admissibles. Chaque UAR habilite le participant à recevoir une action subalterne classe A comportant droit de vote, sous réserve du niveau d'atteinte d'objectifs de croissance des produits et de rentabilité que le conseil d'administration a établi dans le cadre du budget annuel et du processus de planification stratégique de la Compagnie. Le nombre d'UAR attribuées est fixé selon le montant en dollars de la rémunération à long terme nécessaire pour aligner la rémunération totale du participant sur la politique de rémunération de la Compagnie, et ce nombre tient compte des options sur actions octroyées aux termes du régime d'options sur actions de la Compagnie.

Dès que possible après l'attribution d'UAR, le fiduciaire du régime achète sur le marché libre les actions devant être livrées aux participants au moment du règlement. Le fiduciaire du régime détient les actions en fiducie aux fins du régime UAR.

À chaque date d'admissibilité au règlement, les participants au régime UAR reçoivent du fiduciaire du régime un nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote correspondant au nombre d'UAR dont les droits sont devenus acquis. Les participants peuvent choisir de reporter le règlement des UAR à une date ultérieure ne devant pas dépasser la date d'expiration des UAR.

Au moment de la démission ou de la cessation d'emploi, les UAR qui ne sont pas devenues admissibles à l'acquisition deviennent déchues, et les UAR qui sont devenues admissibles à l'acquisition sont réglées à la date de démission ou de cessation d'emploi, selon le cas.

Les participants qui prennent leur retraite et les successions des participants décédés tirent avantage de l'acquisition automatique des UAR qui sont devenues admissibles à l'acquisition conformément aux règles d'acquisition liées au rendement, mais qui n'ont pas encore été acquises en raison de l'acquisition échelonnée sur une certaine période. Ces UAR sont réglées à la date de retraite ou de décès, selon le cas, et le fiduciaire du régime remet les actions subalternes classe A comportant droit de vote dès que possible par la suite.

Les UAR expirent le 31 décembre de la troisième année civile suivant la fin de l'exercice au cours duquel l'UAR est attribuée. À la date d'expiration, toutes les UAR dans le compte du participant dont les droits sont acquis sont automatiquement réglées.

La Compagnie ne procure aucune aide financière aux participants aux termes du régime UAR.

## RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

### Rémunération des membres du conseil d'administration et des membres des comités permanents

MM. Serge Godin, André Imbeau et Michael E. Roach ne sont pas rémunérés en leur qualité d'administrateurs de la Compagnie. La rémunération versée à MM. Godin, Imbeau et Roach figure dans le *Tableau de la rémunération totale nette* et le *Tableau sommaire de la rémunération* précédemment dans le présent document.

La rémunération versée aux administrateurs externes pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 est demeurée la même que l'exercice précédent terminé le 30 septembre 2011 et elle était fondée sur les éléments liés à la rémunération des administrateurs présentés dans le tableau qui suit :

| Composante  | Montant   |
|---|-----------|
| <b>Honoraires d'administrateur</b>                            | 75 000 \$ |
| <b>Honoraires de l'administrateur en chef</b>                 | 15 000 \$ |
| <b>Honoraires annuels de comité</b>                           |           |
| Membres   | 2 000 \$  |
| Président du comité de vérification et de gestion des risques | 12 500 \$ |
| Autres présidents des comités                                 | 10 000 \$ |
| <b>Jetons de présence</b>                                     |           |
| Conseil d'administration                                      | 1 500 \$  |
| Comité de vérification et de gestion des risques              | 2 500 \$  |
| Comité des ressources humaines                                | 2 500 \$  |
| Comité de régie d'entreprise                                  | 2 500 \$  |
| <b>Autres</b>   |           |
| Indemnité de déplacement longue distance aller-retour         | 5 000 \$  |

La première tranche de 25 000 \$ des honoraires des administrateurs est versée généralement en UAD. Cependant, un participant aux UAD peut choisir de recevoir l'équivalent de sa part obligatoire au comptant plutôt qu'en UAD si (i) le participant n'est pas résident du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu; (ii) le participant souscrit sur le marché libre le même nombre d'actions subalternes comportant droit de vote de CGI qu'il aurait reçues sous forme d'UAD; ou (iii) le conseil d'administration dispense par ailleurs le participant.

Le tableau qui suit illustre la rémunération versée aux administrateurs pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012.

## Tableau de la rémunération des administrateurs

| Nom                              | Honoraires gagnés (\$)   | Attributions à base d'actions <sup>a)</sup> (\$) | Attributions à base d'options <sup>b), c)</sup> (\$) | Autre rémunération (\$) | Total (\$) |
|----------------------------------|--|--|--|-------------------------|------------|
| Claude Boivin                    | 104 500  | 25 000   | 37 122   | -                       | 141 622    |
| Bernard Bourigeaud <sup>d)</sup> | 116 827  | -  | 22 080   | -                       | 138 907    |
| Jean Brassard                    | 102 000  | 77 000   | 62 889   | -                       | 164 889    |
| Robert Chevrier                  | 110 000  | 85 000   | 67 123   | -                       | 177 123    |
| Dominic D'Alessandro             | 100 500  | 77 000   | 62 889   | -                       | 163 389    |
| Thomas P. d'Aquino               | 115 182  | 94 682   | 73 471   | -                       | 188 653    |
| Paule Doré                       | 90 000   | 25 000   | 35 334   | -                       | 125 334    |
| Richard B. Evans <sup>d)</sup>   | 126 884  | 77 258   | 63 397   | -                       | 190 281    |
| Serge Godin                      | La rémunération de M. Godin est présentée dans le <i>Tableau de la rémunération totale nette</i> et dans le <i>Tableau sommaire de la rémunération</i> précédemment dans le présent document.  |  |  |                         |            |
| André Imbeau                     | La rémunération de M. Imbeau est présentée dans le <i>Tableau de la rémunération totale nette</i> et dans le <i>Tableau sommaire de la rémunération</i> précédemment dans le présent document. |  |  |                         |            |
| Gilles Labbé                     | 107 482  | 54 491   | 50 298   | -                       | 157 780    |
| Eileen A. Mercier                | 113 339  | 37 500   | 44 635   | -                       | 157 974    |
| Donna S. Morea <sup>d)</sup>     | 58 714   | 49 687   | 37 216   | -                       | 95 930     |
| Michael E. Roach                 | La rémunération de M. Roach est présentée dans le <i>Tableau de la rémunération totale nette</i> et dans le <i>Tableau sommaire de la rémunération</i> précédemment dans le présent document.  |  |  |                         |            |

- a) La colonne indique la valeur en dollars des UAD émises à l'administrateur. Les UAD sont payées au lieu d'une partie des honoraires gagnés par l'administrateur indiqués dans la colonne des honoraires en fonction de la décision de l'administrateur de recevoir un pourcentage de ses honoraires sous forme de UAD plutôt qu'en espèces. La valeur des UAD est par conséquent déjà comprise dans la rémunération indiquée dans la colonne des honoraires et non en sus de cette rémunération.
- b) 4 000 options sur actions en fonction du rendement sont octroyées aux administrateurs externes chaque année. Les options sur actions restantes sont émises proportionnellement aux UAD que l'administrateur choisit de recevoir. Se reporter à la rubrique *Options sur actions et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs* ci-après. Toutes ces options sur actions sont évaluées aux fins du tableau de la rémunération des administrateurs en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options sur actions de Black et Scholes tel qu'il est utilisé à l'égard des membres de la haute direction visés dans le *Tableau sommaire de la rémunération* précédemment dans le présent document. La juste valeur supposée à la date de l'octroi est par conséquent de 5,52 \$ pour 2012. La juste valeur des options sur actions à des fins comptables a été établie en utilisant la méthode d'évaluation du prix des options sur actions de Black et Scholes qui donnait une juste valeur à la date de l'octroi de 4,67 \$ pour 2012. Se reporter à la rubrique *Juste valeur à la date de l'octroi* précédemment dans le présent document pour un exposé sur la différence entre les justes valeurs.
- c) 35,6 % des 4 000 options sur actions en fonction du rendement annuel sont devenues admissibles à l'acquisition au cours de l'exercice 2012. Les options sur actions qui ne sont pas devenues admissibles à l'acquisition en fonction du rendement ont été déchuées et annulées. Un montant de réduction proportionnel de 14,216 \$ doit être déduit de la juste valeur à la date de l'octroi pour l'octroi annuel de 4 000 options sur actions afin de refléter de façon précise la valeur nette de l'octroi de l'option sur actions pour l'administrateur dans le cadre de sa rémunération totale pour l'exercice 2012. Se reporter à la rubrique *Options sur actions octroyées pour l'exercice 2012* précédemment dans le présent document.
- d) M<sup>me</sup> Morea et MM. Bourigeaud et Evans sont payés en dollars américains au pair, selon le même barème à l'égard des honoraires des autres administrateurs externes. Les montants indiqués (autres que ceux relatifs à la rémunération à base d'options) sont présentés en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé pour présenter l'information relative aux dépenses dans les états financiers annuels audités consolidés de la Compagnie, qui était de 1,00740 \$ CA par dollar américain en 2012. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 16 du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 à la rubrique *Taux de change*.

### Options sur actions et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs

Les membres qui se joignent au conseil d'administration pour la première fois sont admissibles, à la date de leur élection ou de leur nomination, à un octroi de 4 000 options sur actions. De plus, les membres du conseil d'administration reçoivent chaque année un octroi de 4 000 options sur actions. Ces options sur actions sont octroyées aux administrateurs aux termes du régime d'options sur actions.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012, les membres du conseil d'administration pouvaient choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires en UAD. Le nombre d'UAD octroyées à un membre

correspond au montant de la rémunération devant être versée en UAD divisé par le cours de clôture des actions subalternes classe A comportant droit de vote de CGI à la Bourse de Toronto la veille de la date du versement. Une fois les UAD octroyées, la valeur en tout temps des UAD créditées au compte UAD d'un administrateur est calculée en fonction du cours des actions subalternes classe A comportant droit de vote de CGI.

Les administrateurs doivent recevoir la première tranche de 25 000 \$ de leurs honoraires annuels entièrement en UAD. Cependant, un participant aux UAD peut choisir de recevoir l'équivalent de sa part obligatoire au comptant plutôt qu'en UAD si (i) le participant n'est pas un résident du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu; (ii) le participant souscrit sur le marché libre le même nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote de CGI qu'il aurait reçues sous forme de UAD; ou (iii) le conseil d'administration dispense par ailleurs le participant.

La valeur des UAD n'est payable qu'au moment où l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration. Le montant payé correspond au nombre de UAD accumulées par le membre multiplié par le cours de clôture des actions subalternes classe A comportant droit de vote de CGI à la date du versement que l'administrateur aura choisie. Les administrateurs peuvent choisir une date de versement des UAD ultérieure à la date à laquelle ils cessent d'être membres du conseil d'administration; toutefois, cette date ne doit pas dépasser le 31 décembre de l'année civile suivant l'année de leur départ du conseil d'administration. Le montant est versé au comptant et est assujéti aux retenues d'impôt applicables.

Pour chaque UAD acquise plutôt que des honoraires d'administrateur en espèces, l'administrateur reçoit deux options sur actions aux termes du régime d'options sur actions. Chaque option sur actions émise est assortie d'une période de levée de dix ans et s'acquiert au moment de l'octroi. Le prix de levée correspond au cours de clôture des actions subalternes classe A comportant droit de vote de CGI à la Bourse de Toronto le jour de Bourse précédant immédiatement la date de l'octroi.

L'acquisition des 4 000 options sur actions octroyées aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2012 aux termes du régime d'options sur actions était fonction du niveau d'atteinte des objectifs de rentabilité et de croissance. Les objectifs de rendement qui devaient être réalisés pour que des options sur actions deviennent acquises étaient les mêmes que ceux fixés pour les membres de la haute direction visés. D'après le niveau d'atteinte des objectifs de rentabilité et de croissance pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012, 35,6 % des options sur actions sont devenues admissibles à l'acquisition. Le quart des options sur actions admissibles à l'acquisition en fonction de l'atteinte des objectifs l'ont été le 27 novembre 2012 lorsque les résultats de l'exercice terminé le 30 septembre 2012 ont été approuvés par le conseil d'administration, un quart sera acquis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, un quart sera acquis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et le dernier quart le 1<sup>er</sup> octobre 2015. Les options sur actions qui ne sont pas devenues admissibles à l'acquisition en raison des conditions d'acquisition ont été déchues et annulées.

### Options sur actions détenues par les administrateurs

Un tableau présentant la totalité des options sur actions en cours détenues par les membres du conseil d'administration qui ne sont pas des membres de la haute direction visés au 30 septembre 2012 ainsi que la valeur dans le cours de ces options sur actions et la valeur globale des UAD dont les droits sont acquis mais ne sont pas encore payés figure en annexe B.

### Attributions en vertu d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

| Nom                  | Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) | Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice <sup>a)</sup> (\$) | Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$) |
|----------------------|---|---|---|
| Claude Boivin        | 17 681 <sup>b) c)</sup>   | 25 000  | -   |
| Bernard Bourigeaud   | 26 232 <sup>b) c)</sup>   | -   | -   |
| Jean Brassard        | 17 814 <sup>b) c)</sup>   | 77 000  | -   |
| Robert Chevrier      | 17 841 <sup>b) c)</sup>   | 85 000  | -   |
| Dominic D'Alessandro | 7 350 <sup>b) c) d)</sup>   | 77 000  | -   |
| Thomas P. d'Aquino   | 17 889 <sup>b) c)</sup>   | 94 682  | -   |
| Paule Doré           | 8 968 <sup>b) c)</sup>  | 25 000  | -   |

| Nom               | Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)  | Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice <sup>a)</sup> (\$) | Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$) |
|-------------------|--|---|---|
| Richard B. Evans  | 15 117 <sup>b) c)</sup>  | 77 258  | -   |
| Serge Godin       | La rémunération de M. Godin est présentée dans le <i>Tableau de la rémunération totale nette</i> et dans le <i>Tableau sommaire de la rémunération</i> précédemment dans le présent document.  |   |   |
| André Imbeau      | La rémunération de M. Imbeau est présentée dans le <i>Tableau de la rémunération totale nette</i> et dans le <i>Tableau sommaire de la rémunération</i> précédemment dans le présent document. |   |   |
| Gilles Labbé      | 7 268 <sup>b) c) d)</sup>  | 54 491  | -   |
| Eileen A. Mercier | 17 741 <sup>b) c)</sup>  | 37 500  | -   |
| Donna S. Morea    | 2 309 812 <sup>b) c)</sup>   | 49 687  | -   |
| Michael E. Roach  | La rémunération de M. Roach est présentée dans le <i>Tableau de la rémunération totale nette</i> et dans le <i>Tableau sommaire de la rémunération</i> précédemment dans le présent document.  |   |   |

- a) Les octrois à base d'actions sont des UAD. Se reporter à la rubrique *Options sur actions et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs* précédemment dans le présent document.
- b) Les options sur actions acquises au cours de l'exercice 2012 étaient des options sur actions liées au rendement octroyées pour les exercices 2008, 2009 et 2010 pour lesquels les prix d'exercice étaient de 9,31 \$, de 12,54 \$ et de 15,49 \$, respectivement. Un tiers des droits rattachés aux options sur actions de 2008 et 2009 ont été acquis le 1<sup>er</sup> octobre 2011, alors que le cours de clôture des actions était de 19,71 \$ et un tiers des droits rattachés aux options sur actions de 2010 ont été acquis le 9 novembre 2011, alors que le cours des actions était de 20,15 \$.
- c) Les options sur actions restantes sont des options que les administrateurs ont reçues à la suite de la réception des UAD. Se reporter à la rubrique *Options sur actions et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs* précédemment dans le présent document. Ces options sur actions ont été acquises au moment de l'octroi. Étant donné que le prix d'exercice des options sur actions correspond au cours de clôture des actions à la Bourse de Toronto le jour de bourse précédant la date de l'octroi, la valeur au moment de l'acquisition reflète la différence positive, s'il en est, entre le cours de clôture des actions à la date de l'octroi et le prix d'exercice.
- d) MM. d'Alessandro et Labbé détenaient également des options sur actions liées au rendement qui leur avaient été octroyées le 27 janvier 2010 et dont le prix d'exercice était de 14,69 \$. Ces options sur actions comportaient les mêmes conditions d'acquisition que les options sur actions liées au rendement de 2009 dont un tiers des droits ont été acquis le 1<sup>er</sup> octobre 2011, lorsque le cours des actions était de 19,71 \$.

## PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS

Au 10 décembre 2012, aucun administrateur, membre de la haute direction visé, ancien administrateur ou ancien haut dirigeant de la Compagnie n'avait de dette envers la Compagnie.

## **RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE**

Le comité de régie d'entreprise du conseil d'administration est responsable de toutes les questions liées à la gouvernance y compris la formulation de recommandations au conseil d'administration sur la composition du conseil d'administration et de ses comités permanents. Le comité administre également le processus d'auto-évaluation du conseil, de ses comités permanents et des administrateurs pris individuellement.

Durant l'exercice 2012, le comité se composait de M<sup>me</sup> Eileen A. Mercier, présidente du comité, et de M. Thomas P. d'Aquino, administrateur en chef, qui étaient des administrateurs indépendants. Le conseil d'administration a décidé que M<sup>me</sup> Paule Doré serait un membre indépendant le 25 septembre 2012 et il l'a nommée au comité à cette date. Le comité s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2012.

Le rôle et les responsabilités du président du comité sont plus amplement décrits à la rubrique *Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents de comités permanents* plus loin dans le présent document.

### **Pratiques en matière de gouvernance**

Le respect de normes élevées de gouvernance constitue un élément fondamental de la façon dont CGI exerce ses activités. Le texte qui suit énonce les pratiques en matière de gouvernance de CGI.

Les pratiques en matière de gouvernance de CGI sont conformes à celles que suivent des sociétés nationales américaines aux termes des normes d'inscription à la cote du New York Stock Exchange.

### **Actionnaires de CGI**

Les structures et procédures de gouvernance de la Compagnie reposent d'abord et avant tout sur les actionnaires de CGI. À chaque assemblée générale annuelle, les actionnaires de la Compagnie élisent les membres du conseil d'administration et leur donnent le mandat d'assurer et de surveiller la conduite des affaires de la Compagnie pour l'année à venir. Les actionnaires ont la faculté de s'abstenir, s'ils le souhaitent, de voter à l'égard d'un administrateur en particulier.

Dans le cours normal des activités, la haute direction de la Compagnie entreprend parfois certaines mesures d'entreprise pouvant se révéler importantes pour CGI, lesquelles mesures sont au moment opportun soumises à l'examen et à l'approbation du conseil d'administration de CGI. Ces questions sont au besoin également soumises à l'examen et à l'approbation des actionnaires de CGI. Toutes ces approbations sont sollicitées conformément aux chartes du conseil d'administration et des comités permanents, aux pratiques de gouvernance de CGI et à la législation applicable sur les sociétés et les valeurs mobilières. MM. Serge Godin et André Imbeau, respectivement fondateur et président exécutif du conseil et fondateur et vice-président du conseil et secrétaire corporatif, sont membres du conseil d'administration de CGI et, en date du 10 décembre 2012, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'actions de CGI ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur des actions de CGI conférant respectivement 46,98 % et 7,05 % des voix rattachées à toutes les actions comportant droit de vote en circulation de CGI.

### **Mandat, structure et composition du conseil d'administration de CGI**

Le comité et le conseil d'administration estiment que la taille et la composition du conseil d'administration et de ses comités permanents conviennent bien à la situation de la Compagnie et assurent un fonctionnement efficace du conseil d'administration en tant qu'organe décisionnel indépendant.

#### *Chartes du conseil d'administration et des comités*

Chaque comité permanent fonctionne conformément à sa charte approuvée par le conseil d'administration qui fixe les fonctions et responsabilités du comité.

La charte du conseil d'administration et la charte de chacun des comités permanents exigent que les chartes soient revues une fois par année. Dans le cadre de ce processus, chaque comité permanent entreprend une révision de son mandat et présente toute recommandation de changement au comité de régie d'entreprise à son assemblée tenue chaque année au mois de septembre. Le comité passe en revue les recommandations des comités permanents ainsi que la charte du conseil d'administration. Le comité fait alors une recommandation au conseil d'administration selon la conclusion de son examen. Le conseil d'administration tient compte de la recommandation du comité lorsqu'il apporte les changements qu'il juge appropriés.

Les chartes du conseil d'administration et des comités permanents font partie des *Textes fondamentaux* de CGI qui sont reproduits en annexe A à la notice annuelle 2012 de CGI déposée auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières canadiennes et dont on peut obtenir copie au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur le site internet de CGI au [www.cgi.com](http://www.cgi.com). Un exemplaire de la notice annuelle 2012 sera envoyé sans délai aux actionnaires qui en font la demande. Les chartes tirées des *Textes fondamentaux* sont intégrées aux présentes par renvoi comme suit :

- Charte du conseil d'administration ..... page 19
- Charte du comité de régie d'entreprise ..... page 28
- Charte du comité des ressources humaines ..... page 34
- Charte du comité de vérification et de gestion des risques ..... page 39

Le tableau suivant décrit sommairement la structure, les responsabilités et la composition de chacun des comités permanents de la Compagnie.

| COMITÉ  | COMPOSITION  |
|---|--|
| <p><b>Comité de vérification et de gestion des risques</b><br/>Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de vérification et de gestion des risques est mandaté par le conseil d'administration pour recommander la nomination des auditeurs externes et les conditions de leur mission; évaluer avec les auditeurs la portée de l'audit; il examine avec les auditeurs et la direction l'efficacité des conventions et méthodes comptables de la Compagnie, les procédures de contrôle interne de la Compagnie, les programmes et politiques ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes de la Compagnie à l'égard des systèmes de communication comptable et financière de la Compagnie; il examine les opérations entre parties reliées; et il analyse les états financiers annuels consolidés audités et intermédiaires de la Compagnie ainsi que tous les documents de communication publique contenant de l'information financière auditée ou non auditée et il en recommande l'approbation au conseil d'administration.</p> | <p>Gilles Labbé (président)<br/>Claude Boivin<br/>Jean Brassard<br/>Richard B. Evans</p> |
| <p><b>Comité de régie d'entreprise</b><br/>Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de régie d'entreprise est chargé d'élaborer l'orientation de la Compagnie à l'égard des questions liées à la gouvernance du conseil ainsi que la réaction de la Compagnie par rapport aux lignes directrices en matière de gouvernance; il évalue la composition du conseil d'administration, de ses comités permanents et de leurs membres et il recommande des candidats aux postes d'administrateurs; il veille à l'exécution du processus d'auto-évaluation annuelle du conseil d'administration; il supervise le programme d'orientation et de formation continue pour les administrateurs; et il veille à l'efficacité de la collaboration entre le conseil d'administration et la direction.</p>  | <p>Eileen A. Mercier (présidente)<br/>Thomas P. d'Aquino<br/>Paule Doré</p>              |
| <p><b>Comité des ressources humaines</b><br/>Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité des ressources humaines est chargé d'évaluer la rémunération de certains des hauts dirigeants de la Compagnie et de formuler des recommandations au conseil d'administration à cet égard; il évalue la relève de la Compagnie, en plus de se charger de toute autre question que le comité peut juger pertinente à l'égard de la rémunération ou selon les directives spécifiques du conseil d'administration de temps à autre.</p>  | <p>Robert Chevrier (président)<br/>Bernard Bourigeaud<br/>Dominic D'Alessandro</p>       |

### Rôle et responsabilités du président exécutif du conseil et du chef de la direction

Élu par les actionnaires, le conseil d'administration a délégué à la direction la responsabilité de la gestion courante des affaires de la Compagnie conformément au cadre de gestion des opérations de la Compagnie que le conseil d'administration a adopté. Le cadre de gestion des opérations établit le pouvoir général de l'équipe de direction de la Compagnie, ainsi que le niveau d'approbation de la direction requis pour divers types d'opérations dans le cours normal des activités de la Compagnie.

Le rôle du président exécutif du conseil permet à M. Serge Godin de se consacrer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'initiatives stratégiques, y compris renforcer les partenariats de la Compagnie avec des clients existants



et de promouvoir les relations clés qui mènent à de nouvelles affaires, dont d'importants contrats d'impartition et des acquisitions stratégiques. La nature des responsabilités du président exécutif du conseil sont telles qu'elles font en sorte que celui-ci est un membre de la haute direction de la Compagnie et qu'il n'est pas un président du conseil indépendant.

Toutes les fonctions d'exécution et fonctions générales (sauf le poste de président du conseil et de secrétaire corporatif qui relèvent du président exécutif du conseil) relèvent du chef de la direction qui relève à son tour directement du conseil d'administration. Le chef de la direction, de concert avec l'équipe de direction, élabore les stratégies et objectifs d'entreprise qui sont approuvés par le conseil d'administration. Chaque année, le comité des ressources humaines passe en revue le rendement de l'équipe de direction quant à l'atteinte des objectifs et fait des recommandations au conseil d'administration quant à l'acquisition des options sur actions et des UAR et au versement de primes aux membres de la haute direction visés aux termes du régime de participation aux bénéfices de la Compagnie.

Globalement, le cadre de gestion des opérations et les objectifs d'entreprise approuvés par le conseil d'administration à chaque année délimitent la portée du pouvoir et des responsabilités de la direction, notamment ceux du président exécutif du conseil et du chef de la direction, quant aux activités courantes de la Compagnie et à l'atteinte de ses objectifs. Le président exécutif du conseil et le chef de la direction déposent des rapports au conseil d'administration à chaque réunion fixe régulière du conseil d'administration et leur rendement par rapport aux objectifs est évalué à chaque année. À terme, le conseil d'administration est responsable devant les actionnaires à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

## **Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents de comités permanents**

### *Administrateur en chef*

M. Thomas P. d'Aquino membre indépendant du conseil d'administration, occupe actuellement le poste d'administrateur en chef de CGI.

La charte du conseil d'administration qui est intégrée par renvoi dans la présente circulaire de la direction (voir la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration de CGI* précédemment dans le présent document), prévoit que le conseil d'administration doit nommer un administrateur en chef parmi les administrateurs indépendants. L'administrateur en chef doit veiller à ce que le conseil d'administration agisse de manière indépendante par rapport à la direction de la Compagnie et ait pleinement conscience de ses obligations envers les actionnaires.

Dans l'exécution de ses responsabilités, l'administrateur en chef fournit de l'information au président exécutif du conseil quant à la préparation des ordres du jour des réunions du conseil d'administration, établit l'ordre du jour des réunions des administrateurs indépendants et en assure la présidence et mène le processus d'auto-évaluation annuelle pour le conseil d'administration.

De concert avec le président exécutif du conseil, l'administrateur en chef facilite l'interaction efficace et transparente entre les membres du conseil et la direction. L'administrateur en chef formule également des observations au président exécutif du conseil et fait office d'intermédiaire de rétroaction à l'égard des stratégies, de la responsabilité, des relations et d'autres questions.

### *Présidents de comités permanents*

Le rôle et les responsabilités de chacun des présidents des comités permanents du conseil d'administration sont prévus dans la charte propre à chaque comité. Les chartes des comités permanents sont intégrées par renvoi dans la présente circulaire de la direction (voir la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration de CGI* précédemment dans le présent document).

Le président de chaque comité est chargé de diriger les travaux du comité et en cette qualité de s'assurer que la structure et le mandat du comité sont appropriés et adéquats pour s'acquitter de ses responsabilités, que le comité dispose des ressources adéquates et d'informations pertinentes et actuelles pour l'exécution de ses travaux, et que le calendrier, l'organisation et les procédures des réunions de comités prévoient suffisamment de temps pour examiner et discuter des questions pertinentes. Le président du comité doit veiller à ce que l'efficacité du comité soit régulièrement évaluée.

Le président de comité préside les réunions du comité et collabore avec le secrétaire corporatif de la Compagnie, le président exécutif du conseil, ainsi que les dirigeants concernés de la Compagnie à l'établissement du

calendrier des réunions de comité et des ordres du jour pour chacune des réunions, et a le pouvoir de convoquer des réunions extraordinaires du comité. Le président du comité fait office d'intermédiaire entre la direction de la Compagnie à l'égard du programme de travail du comité et veille à ce que le comité fasse rapport au conseil d'administration plénier à chaque réunion ultérieure du conseil d'administration quant aux délibérations, aux décisions et aux recommandations du comité.

### **Critères à l'égard du mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration de CGI**

Chaque année, le comité passe en revue l'ensemble des pratiques en matière de gouvernance de la Compagnie dans le cadre d'un exercice mené bien avant la préparation et l'examen annuel de la circulaire de la direction de la Compagnie, afin que de telles pratiques, y compris celles régissant les conditions d'exercice d'un mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration, soient attentivement examinées distinctement des cycles de fin de l'exercice et de préparation de l'assemblée générale annuelle.

#### *Indépendance*

Aux termes des pratiques de gouvernance de CGI, le conseil d'administration de CGI doit se composer d'une majorité d'administrateurs indépendants, c'est-à-dire des administrateurs qui doivent être et demeurer libres de quelque lien important avec la Compagnie, sa direction et ses auditeurs externes qui soit susceptible de nuire d'une façon importante à sa capacité d'agir dans le meilleur intérêt de la Compagnie ou qui soit raisonnablement susceptible d'être perçu comme ayant cet effet, et qui sont par ailleurs indépendants au sens des pratiques exemplaires de l'industrie et des définitions d'indépendance applicables aux termes des lignes directrices et règles en matière de gouvernance des autorités de réglementation en valeurs mobilières et des Bourses.

Le conseil d'administration a conclu que le poste d'administrateur en chef instauré depuis 1996 fait en sorte que le conseil d'administration peut agir en toute indépendance de la direction d'une manière efficace. L'administrateur en chef tient des réunions régulières des administrateurs externes, de même que des réunions régulières des administrateurs indépendants en l'absence des administrateurs reliés. L'administrateur en chef a tenu quatre de ces réunions des administrateurs externes au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2012.

Le conseil d'administration a établi que les administrateurs qui sont considérés comme indépendants dans la présente circulaire de la direction n'ont aucun intérêt ni aucun lien avec CGI ou avec l'un des actionnaires importants de CGI, qui soit susceptible de nuire de façon importante à leur capacité d'agir dans le meilleur intérêt de la Compagnie, ou qui soit raisonnablement susceptible d'être perçu comme ayant cet effet, et qu'ils sont par conséquent indépendants au sens des lignes directrices et des règles applicables.

L'indépendance du conseil d'administration et de ses comités permanents est renforcée par leur possibilité d'engager des conseillers externes au besoin. De plus, chaque administrateur peut également retenir les services de conseillers externes avec l'autorisation du président du comité de régie d'entreprise.

Les actionnaires de CGI, ou toute personne qui a un intérêt dans la Compagnie, qui désirent communiquer avec les administrateurs indépendants ou non membres de la direction de CGI peuvent le faire par courriel transmis à [administrateur\\_en\\_chef@cgi.com](mailto:administrateur_en_chef@cgi.com) ou en ayant recours à la page Contact du site internet de CGI à l'adresse [www.cgi.com](http://www.cgi.com).

#### *Expertise et compétences en matière de finances et d'exploitation*

Aux termes des pratiques de gouvernance de CGI, tous les administrateurs du conseil d'administration de CGI possèdent des compétences financières et des compétences en matière d'exploitation. Chaque membre du conseil d'administration n'est pas tenu de posséder des compétences financières aussi approfondies que celles des membres du comité de vérification et de gestion des risques de CGI. Posséder des compétences d'exploitation signifie que l'administrateur doit avoir une expérience importante de l'application des décisions d'affaires courantes et des objectifs d'entreprise stratégiques acquise dans le cadre d'expériences antérieures significatives en tant que chef de la direction ou en tant que membre de la haute direction en quelque autre qualité, mais investi de responsabilités d'exploitation étendues.

L'expérience des administrateurs est évaluée par le comité à chaque année lorsqu'il passe en revue les questions liées à la planification de la relève du conseil d'administration dans le cadre du processus d'auto-évaluation du conseil d'administration et des comités permanents (voir la rubrique *Participation au processus d'auto-évaluation annuelle* plus loin dans le présent document) et formule des recommandations à cet égard au conseil d'administration. L'expertise dans les marchés verticaux sectoriels dans lesquels la Compagnie exerce des activités, et les compétences et l'expertise en matière d'exploitation ainsi que les compétences financières

sont parmi les principaux critères utilisés pour choisir des candidats à l'élection au conseil d'administration, pour évaluer et établir la composition du conseil de CGI et pour évaluer le rendement des administrateurs à chaque année dans le cadre du processus d'auto-évaluation annuelle du conseil d'administration et des comités permanents. L'objectif du conseil d'administration à l'égard de sa composition est d'assurer qu'il soit doté de l'expertise nécessaire dans chacun des marchés verticaux ciblés de la Compagnie.

Les membres du conseil qui siègent au comité de vérification et de gestion des risques de la Compagnie doivent posséder des compétences en matière d'exploitation et des compétences financières, soit la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de CGI, et par ailleurs conformément aux normes de gouvernance applicables en vertu de la législation et de la réglementation en valeurs mobilières.

Le comité et le conseil d'administration ont établi que tous les membres du comité de vérification et de gestion des risques possèdent des compétences financières et que le président du comité, M. Gilles Labbé, possède une expertise financière conformément aux règles de gouvernance du New York Stock Exchange et aux règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*. M. Labbé est Fellow de l'Institut des comptables agréés.

Les membres restants du comité de vérification et de gestion des risques, soit MM. Claude Boivin, Jean Brassard et Richard B. Evans, possèdent des compétences financières, soit la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présente des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparable dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de CGI.

M. Claude Boivin a acquis ses compétences financières alors qu'il agissait en qualité de président et chef de l'exploitation d'Hydro-Québec avant de prendre sa retraite et, par la suite, alors qu'il siégeait aux comités d'audit du Fonds de revenu Boralex énergie et de GLV Inc. et au comité de vérification et de gestion des risques de la Compagnie. Avant son mandat actuel auprès du comité, M. Boivin avait déjà été membre du comité de 1997 à 2006.

M. Jean Brassard a acquis ses compétences financières alors qu'il agissait en qualité de chef de l'exploitation de CGI, poste qu'il a occupé jusqu'à sa retraite en octobre 2000.

M. Richard B. Evans a acquis ses compétences financières alors qu'il agissait en qualité de chef de la direction de Rio Tinto Alcan (et en qualité de président et chef de la direction d'Alcan Inc. avant son acquisition par Rio Tinto Plc.). En qualité de chef de la direction, il était chargé de la supervision du chef des finances de la compagnie et était ultimement responsable de l'exploitation de même que de l'information financière et comptable.

#### *Participation aux réunions du conseil et des comités permanents*

Le comité surveille la participation des administrateurs et, en plus de tenir compte de la participation à l'égard des candidats recommandés aux postes d'administrateurs en vue de l'élection à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le comité communique la fiche de présence de tous les administrateurs dans la circulaire de la direction. Le taux de participation global pour le conseil d'administration de CGI pour l'exercice 2012 s'est établi à 93 % pour le conseil d'administration, à 96 % pour le comité de vérification et de gestion des risques, à 92 % pour le comité des ressources humaines et à 100 % pour le comité de régie d'entreprise. Les renseignements détaillés à l'égard des réunions et des présences sont fournis dans le tableau suivant.

| <b>Réunions du conseil et des comités permanents et présences</b> |   |       |  |   |       |
|---|---|-------|--|---|-------|
| <b>Exercice terminé le 30 septembre 2012</b>                      |   |       |  |   |       |
| <b>Administrateur</b>   | <b>Présence aux réunions du conseil</b>             |       | <b>Présence aux réunions de comités</b>  |   |       |
|   | 6 réunions ordinaires<br>4 réunions extraordinaires |       | <b>Vérification</b><br><b>Régie d'entreprise</b><br><b>Ressources humaines</b> | 5 réunions ordinaires<br>4 réunions ordinaires<br>4 réunions ordinaires |       |
| Claude Boivin   | 10 de 10  | 100 % | Vérification   | 5 de 5  | 100 % |
| Bernard Bourigeaud  | 8 de 10   | 80 %  | Ressources humaines  | 3 de 4  | 75 %  |
| Jean Brassard <sup>a)</sup>                                       | 10 de 10  | 100 % | Vérification   | 2 de 2  | 100 % |
|   |   |       | Régie d'entreprise   | 2 de 2  | 100 % |
| Robert Chevrier   | 10 de 10  | 100 % | Ressources humaines (président)  | 4 de 4  | 100 % |

| Réunions du conseil et des comités permanents et présences<br>Exercice terminé le 30 septembre 2012 |   |       |   |   |       |
|---|---|-------|---|---|-------|
| Administrateur  | Présence aux réunions du conseil                    |       | Présence aux réunions de comités                          |   |       |
|   | 6 réunions ordinaires<br>4 réunions extraordinaires |       | Vérification<br>Régie d'entreprise<br>Ressources humaines | 5 réunions ordinaires<br>4 réunions ordinaires<br>4 réunions ordinaires |       |
| Dominic D'Alessandro  | 9 de 10   | 90 %  | Ressources humaines                                       | 4 de 4  | 100 % |
| Thomas P. d'Aquino  | 7 de 10   | 70 %  | Régie d'entreprise  | 4 de 4  | 100 % |
| Paule Doré <sup>b)</sup>  | 10 de 10  | 100 % | Régie d'entreprise  | s.o.  | s.o.  |
| Richard B. Evans  | 8 de 10   | 80 %  | Vérification  | 5 de 5  | 100 % |
| Serge Godin (président)   | 10 de 10  | 100 % |   |   |       |
| André Imbeau  | 10 de 10  | 100 % |   |   |       |
| Gilles Labbé  | 9 de 10   | 90 %  | Vérification (président)                                  | 4 de 5  | 80 %  |
| Eileen A. Mercier <sup>c)</sup>   | 10 de 10  | 100 % | Régie d'entreprise (présidente)                           | 2 de 2  | 100 % |
|   |   |       | Vérification (présidente)                                 | 3 de 3  | 100 % |
| Donna S. Morea  | 6 de 7  | 86 %  |   |   |       |
| Michael E. Roach  | 10 de 10  | 100 % |   |   |       |

- a) M. Brassard a cessé d'être membre du comité de régie d'entreprise le 2 février 2012, lorsqu'il est devenu membre du comité de vérification et de gestion des risques, et, par conséquent, le tableau rend compte de sa transition du premier au deuxième comité.
- b) M<sup>me</sup> Doré a été nommée en tant que membre du comité de régie d'entreprise le 25 septembre 2012. Aucune réunion n'a eu lieu au cours de l'exercice 2012 après sa nomination.
- c) M<sup>me</sup> Mercier a cessé d'être membre et présidente du comité de vérification et de gestion des risques le 2 février 2012, lorsqu'elle est devenue membre et présidente du comité de régie d'entreprise, et, par conséquent, le tableau rend compte de sa transition du premier au deuxième comité.

#### Lignes directrices en matière de propriété d'actions à l'intention des administrateurs

Une ligne directrice en matière de propriété d'actions à l'intention des administrateurs a été adoptée le 15 juin 2004. Les administrateurs de CGI sont tenus de détenir au moins 10 000 actions subalternes classe A comportant droit de vote ou UAD dans le plus éloigné des délais suivants : i) trois ans suivant leur élection ou nomination au conseil d'administration ou ii) trois ans suivant l'adoption de la ligne directrice, le 15 juin 2004. Tous les administrateurs ont une participation qui respecte les exigences de cette ligne directrice.

Le tableau suivant fait état de la propriété d'actions des administrateurs externes de la Compagnie au 10 décembre 2012 et à la date à laquelle leur participation doit atteindre le niveau minimum de propriété d'actions.

| Propriété d'actions des administrateurs externes <sup>a)</sup> |              |  |              |                                 |   |   |  |
|--|--------------|--|--------------|---------------------------------|---|---|--|
| Administrateur   | Exercice     | Nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote | Nombre d'UAD | Nombre total d'actions et d'UAD | Valeur totale « à risque » des actions et des UAD <sup>b)</sup> | Actions ou UAD devant être acquises pour atteindre le niveau de propriété minimal | Date à laquelle le niveau de propriété minimal doit être atteint |
| Claude Boivin  | 2012         | 104 596  | 10 265       | 114 861                         | 2 608 493 \$  | s.o.  | Respecte le niveau de propriété                                  |
|  | 2011         | 104 596  | 9 150        | 113 746                         | 2 147 524 \$  |   |  |
|  | <b>Écart</b> | –  | <b>1 115</b> | <b>1 115</b>                    | <b>460 969 \$</b>   |   |  |
| Bernard Bourigeaud   | 2012         | 10 000   | –            | 10 000                          | 227 100 \$  | s.o.  | Respecte le niveau de propriété                                  |
|  | 2011         | 10 000   | –            | 10 000                          | 188 800 \$  |   |  |
|  | <b>Écart</b> | –  | –            | –                               | <b>38 300 \$</b>  |   |  |
| Jean Brassard <sup>c)</sup>                                    | 2012         | 921 504  | 7 317        | 928 821                         | 21 093 525 \$   | s.o.  | Respecte le niveau de propriété                                  |
|  | 2011         | 1 021 504  | 3 882        | 1 025 386                       | 19 359 288 \$   |   |  |
|  | <b>Écart</b> | <b>(100 000)</b>   | <b>3 435</b> | <b>(96 565)</b>                 | <b>1 734 237 \$</b>   |   |  |
| Robert Chevrier  | 2012         | 10 000   | 28 392       | 38 392                          | 871 882 \$  | s.o.  | Respecte le niveau de propriété                                  |
|  | 2011         | 10 000   | 24 600       | 34 600                          | 653 248 \$  |   |  |
|  | <b>Écart</b> | –  | <b>3 792</b> | <b>3 792</b>                    | <b>218 634 \$</b>   |   |  |

| Propriété d'actions des administrateurs externes <sup>a)</sup> |              |  |              |                                 |   |   |  |
|--|--------------|--|--------------|---------------------------------|---|---|--|
| Administrateur   | Exercice     | Nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote | Nombre d'UAD | Nombre total d'actions et d'UAD | Valeur totale « à risque » des actions et des UAD <sup>b)</sup> | Actions ou UAD devant être acquises pour atteindre le niveau de propriété minimal | Date à laquelle le niveau de propriété minimal doit être atteint |
| Dominic D'Alessandro   | 2012         | 10 000   | 9 608        | 19 608                          | 445 298   | s.o.  | Respecte le niveau de propriété                                  |
|  | 2011         | 10 000   | 6 174        | 16 174                          | 305 365 \$  |   |  |
|  | <b>Écart</b> | –  | <b>3 434</b> | <b>3 434</b>                    | <b>139 933 \$</b>   |   |  |
| Thomas P. d'Aquino   | 2012         | –  | 28 515       | 28 515                          | 647 576 \$  | s.o.  | Respecte le niveau de propriété                                  |
|  | 2011         | –  | 24 277       | 24 277                          | 458 350 \$  |   |  |
|  | <b>Écart</b> | –  | <b>4 238</b> | <b>4 238</b>                    | <b>189 226 \$</b>   |   |  |
| Paule Doré   | 2012         | 99 774   | 2 375        | 102 149                         | 2 319 804   | s.o.  | Respecte le niveau de propriété                                  |
|  | 2011         | 99 774   | –            | 99 774                          | 2 101 250 \$  |   |  |
|  | <b>Écart</b> | –  | <b>2 375</b> | <b>2 375</b>                    | <b>218 554 \$</b>   |   |  |
| Richard B. Evans   | 2012         | 10 000   | 10 716       | 20 716                          | 470 460 \$  | s.o.  | Respecte le niveau de propriété                                  |
|  | 2011         | 10 000   | 7 266        | 17 266                          | 325 982 \$  |   |  |
|  | <b>Écart</b> | –  | <b>3 450</b> | <b>3 450</b>                    | <b>144 478 \$</b>   |   |  |
| Gilles Labbé   | 2012         | –  | 6 187        | 6 187                           | 140 507 \$  | 3 813   | 27 janvier 2013  |
|  | 2011         | –  | 3 767        | 3 767                           | 71 121 \$   |   |  |
|  | <b>Écart</b> | –  | <b>2 420</b> | <b>2 420</b>                    | <b>69 386 \$</b>  |   |  |
| Eileen A. Mercier  | 2012         | 21 739   | 23 215       | 44 954                          | 1 020 905 \$  | s.o.  | Respecte le niveau de propriété                                  |
|  | 2011         | 18 877   | 21 543       | 40 420                          | 763 130 \$  |   |  |
|  | <b>Écart</b> | <b>2 862</b>   | <b>1 672</b> | <b>4 534</b>                    | <b>257 776 \$</b>   |   |  |
| Donna S. Morea   | 2012         | 15 052   | 2 072        | 17 124                          | 388 886 \$  | s.o.  | Respecte le niveau de propriété                                  |
|  | 2011         | 21 540   | –            | 21 540                          | 406 675 \$  |   |  |
|  | <b>Écart</b> | <b>(6 488)</b>   | <b>2 072</b> | <b>(4 416) \$</b>               | <b>(17 789) \$</b>  |   |  |

- a) Les données de 2012 sont fournies en date du 10 décembre 2012, tandis que les données de 2011 sont fournies en date du 13 décembre 2011.
- b) D'après les cours de clôture des actions de la Compagnie à la Bourse de Toronto le 10 décembre 2012 et le 13 décembre 2011, respectivement.
- c) Le nombre d'actions indiqué pour M. Brassard combine les actions subalternes classe A comportant droit de vote et les actions classe B dont M. Brassard a la propriété ou le contrôle, de façon directe ou indirecte.

#### Disponibilité et charge de travail

Le conseil d'administration a approuvé la recommandation du comité visant à ne pas adopter de lignes directrices officielles à l'égard du nombre de conseils ou de comités auxquels des administrateurs indépendants peuvent siéger étant donné que l'apport de chaque administrateur aux travaux du conseil d'administration fait partie du processus d'auto-évaluation du conseil d'administration et que des limites arbitraires peuvent ne pas être dans l'intérêt de la Compagnie.

M. Richard B. Evans siège au comité d'audit d'une autre société et MM. Boivin, Brassard et Labbé ne siègent à aucun autre comité d'audit. Le conseil d'administration et le comité ont établi que le fait que M. Evans siège à cet autre comité ne compromet pas sa capacité de siéger efficacement au comité de vérification et de gestion des risques de la Compagnie.

#### Conflits d'intérêts

Il existe un processus aux termes duquel les administrateurs acceptent annuellement le *Code d'éthique et de conduite professionnelle* de CGI de la même façon que le font les dirigeants et les membres. Tous les administrateurs l'ont accepté. Tous les administrateurs ont également déclaré leurs intérêts à l'égard de toutes les autres sociétés pour lesquelles ils exercent les fonctions d'administrateur ou de dirigeant. Le conseil d'administration a approuvé la recommandation du comité visant à continuer la pratique voulant que les administrateurs dont les fonctions principales subissent un changement important offrent leur démission.

#### Participation au programme d'orientation et de formation permanente

Chaque nouvel administrateur participe à un programme d'orientation et de formation permanente officiel. Le programme consiste en une présentation détaillée du plan stratégique triennal en cours de la Compagnie, ainsi

qu'une série de réunions entre le nouvel administrateur et i) le fondateur et président exécutif du conseil, ii) l'administrateur en chef, iii) le président et chef de la direction, iv) le président de chaque comité permanent auquel l'administrateur siègera, et v) d'autres principaux dirigeants de la Compagnie. Selon l'expérience et les antécédents de l'administrateur et les résultats des réunions avec les dirigeants, des réunions supplémentaires peuvent être organisées. Outre les réunions avec les dirigeants, les nouveaux administrateurs reçoivent un dossier de référence de l'administrateur de CGI, un jeu complet de documents comprenant des renseignements publics et privés concernant la Compagnie; lesquels fournissent de l'information circonstanciée sur la Compagnie; son exploitation; sa situation financière; sa structure de direction; ses politiques et son dossier d'information au public; les programmes de travail et procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de ses comités permanents; des notes biographiques des principaux hauts dirigeants de CGI; de la documentation concernant les fonctions et responsabilités de l'administrateur, notamment une vue d'ensemble de la couverture d'assurance de la Compagnie pour la responsabilité des administrateurs et des dirigeants; les lignes directrices sur la divulgation d'information occasionnelle importante et les opérations d'initiés sur les titres de CGI (se reporter à la rubrique *Lignes directrices sur la divulgation d'information* plus loin dans le présent document); et le processus de la Compagnie en matière de déclaration d'opérations sur ses actions par ses initiés assujettis.

En plus du programme d'orientation officiel, le programme de formation permanente comprend des exposés sur différents sujets d'intérêt, dont les développements récents sur le marché mondial des technologies de l'information qui sont donnés au conseil d'administration sur une base régulière. Des présentations détaillées sont également données aux comités permanents du conseil d'administration sur des sujets techniques, tels l'application de principes comptables dans la préparation des états financiers de la Compagnie, les règles et pratiques de gouvernance d'entreprise et les tendances en matière de rémunération des administrateurs et membres de la direction.

Les administrateurs reçoivent également des mises à jour sur les initiatives commerciales et de gouvernance, ainsi que des réponses aux questions soulevées de temps à autre par les membres du conseil d'administration. Les administrateurs qui le souhaitent peuvent prendre des arrangements avec le secrétaire corporatif de la Compagnie en vue de participer, aux frais de CGI, à des associations ou à des conférences sectorielles au niveau du conseil, de s'inscrire à des cours de formation continue qui sont pertinents pour leurs fonctions d'administrateur de la Compagnie ou par ailleurs d'entreprendre des activités qui rehaussent de façon significative leur apport au sein du conseil d'administration de CGI.

#### *Participation au processus d'auto-évaluation annuelle*

L'administrateur en chef, de concert avec le comité, coordonne une auto-évaluation annuelle de l'efficacité du conseil dans son ensemble, des comités permanents du conseil et de l'apport de chaque administrateur. Le comité est également chargé d'établir les compétences, aptitudes et qualités personnelles recherchées chez les nouveaux membres du conseil d'administration pour rehausser la valeur de la Compagnie. Les administrateurs sont évalués par rapport à l'apport que l'on attend d'eux. Cette évaluation se fonde sur des questionnaires annuels soumis aux administrateurs.

Des questionnaires distincts traitent de l'évaluation du conseil dans son ensemble et de l'apport de chaque administrateur. Une fois que l'administrateur en chef a reçu les réponses, il les compile et analyse les résultats. Il discute par la suite avec chaque administrateur des auto-évaluations. À la suite des discussions avec chaque administrateur, l'administrateur en chef analyse les résultats globaux du processus d'auto-évaluation avec le fondateur et président exécutif du conseil, et avec les présidents des comités permanents. Le comité se réunit ensuite afin de passer en revue les résultats du processus d'auto-évaluation et présente les résultats finaux au conseil d'administration à des fins de discussions.

Le conseil d'administration révisé chaque année l'évaluation de son rendement et les recommandations formulées par le comité en vue d'accroître l'efficacité du conseil dans l'exécution de ses responsabilités. Le conseil d'administration prend les mesures appropriées en fonction des résultats du processus d'examen.

#### *Âge de la retraite et limites des mandats d'administrateur*

Le conseil d'administration a approuvé la recommandation du comité visant à ne pas adopter d'âge officiel de retraite ou de limites officielles des mandats d'administrateur.

Le succès de CGI tient largement à l'expérience et aux connaissances de la Compagnie dans ses marchés verticaux. Les critères de sélection des administrateurs de CGI plus amplement décrits précédemment dans le présent document à la rubrique *Expertise et compétences en matière de finances et d'exploitation* en tiennent

compte et sont conçus de manière à assurer la Compagnie que le conseil d'administration se compose de spécialistes en toute matière susceptible de nous apporter les connaissances, l'expérience, l'expertise et une vision des affaires et de l'exploitation dans chacun des marchés de la Compagnie. L'imposition de limites au mandat d'administrateur ou d'un âge de la retraite arbitraire exposerait inutilement la Compagnie à la perte de ressources précieuses qu'il serait difficile de remplacer. Le comité et le conseil d'administration sont donc d'avis qu'un âge de retraite obligatoire ou des limites de mandat obligatoires pourraient priver de façon arbitraire et inutile le conseil d'administration d'importantes ressources.

À l'instar d'autres aspects des pratiques en matière de gouvernance de CGI, les limites au mandat d'administrateur et la politique de retraite du conseil d'administration sont révisées chaque année. Au moment des délibérations concernant les limites au mandat d'administrateur ou l'âge de la retraite obligatoire, les administrateurs qui seraient touchés par l'adoption de telles limites, se retirent de la réunion et s'abstiennent de voter sur ces questions.

### **Processus de nomination du conseil d'administration**

Les actionnaires sont responsables de l'élection des administrateurs de CGI. Il incombe au conseil d'administration de proposer les candidats à l'élection par les actionnaires. Le conseil d'administration se fonde sur les recommandations du comité à cet égard.

Sur la foi des résultats de l'auto-évaluation du conseil (voir la rubrique *Participation au processus d'auto-évaluation annuelle* précédemment dans le présent document) ou de sa propre évaluation des besoins de la Compagnie, le comité peut recommander que la composition du conseil ou de ses comités permanents soit modifiée afin d'assurer qu'il continue de servir les meilleurs intérêts de la Compagnie et d'assurer une relève appropriée des administrateurs. Par exemple, lorsqu'il est approprié de le faire, des administrateurs supplémentaires peuvent être nommés au comité pour veiller à ce que les connaissances soient transmises afin de faciliter une transition en douceur lorsque le besoin se fait sentir.

Lorsque des changements à la composition du conseil d'administration sont nécessaires, les candidats éventuels sont identifiés en fonction de leur expertise et de leurs connaissances dans les marchés verticaux sectoriels dans lesquels la Compagnie exerce des activités, ainsi que de leurs compétences en matière d'exploitation et leurs compétences financières. Le comité, le fondateur et président exécutif du conseil d'administration, le président du comité et l'administrateur en chef se consultent relativement aux mesures à prendre et aux étapes nécessaires à suivre pour évaluer les candidats et confirmer leur volonté de devenir membre du conseil.

Une fois la sélection des candidats effectuée, le comité recommande au conseil que le candidat soit nommé par le conseil en cas de vacance à combler ou qu'il dépose sa candidature pour l'élection à la prochaine assemblée des actionnaires.

Aux termes d'une convention de droits d'inscription intervenue en date du 20 août 2012 entre la Compagnie et la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse ») dans le cadre de l'acquisition de Logica plc, la Caisse a le droit, en autant qu'elle soit propriétaire véritable de 15 % ou plus des actions subalternes classe A comportant droit de vote ou qu'elle exerce une emprise sur de telles actions, de recommander à CGI qu'un candidat au poste d'administrateur fasse partie de toute liste des administrateurs proposés à des fins d'élection par CGI et devant être inclus dans une circulaire de sollicitation de procurations par la direction visant l'élection des administrateurs de CGI, à la condition que le candidat au poste d'administrateur n'ait aucune relation importante avec CGI ou la Caisse, qu'il soit un administrateur admissible aux termes des statuts constitutifs et des règlements de CGI et que sa nomination soit assujettie à une recommandation favorable de la part du comité. CGI n'a conclu aucune convention entre actionnaires avec la Caisse et la Caisse n'a pas encore exercé son droit de nomination au conseil.

### **Participation du conseil d'administration à la planification stratégique**

Le conseil d'administration est directement et étroitement lié à la préparation et à l'approbation du plan stratégique triennal continu de CGI qui est examiné et évalué à chaque année par le conseil d'administration.

CGI a adopté une approche ascendante en matière de planification budgétaire et stratégique afin d'en arriver à un plan d'affaires qui offrira le plus possible l'optimisation des occasions d'affaires et l'atténuation des risques, notamment d'exploitation de la Compagnie. Le conseil d'administration reçoit un exposé circonstancié au tout début du processus de planification couvrant tous les aspects de la planification stratégique de CGI afin que les

administrateurs soient en mesure de contribuer de façon significative au processus avant que le plan d'affaires final ne prenne forme.

Conformément au procédé de planification stratégique continue de trois ans, le plan stratégique commence avec les initiatives, les directives et les priorités établies relativement à l'unité d'exploitation par l'équipe de gestion de la Compagnie que les vice-présidents énoncent au moment de la conférence annuelle des vice-présidents de la Compagnie. Le plan est alors présenté aux administrateurs en juillet aux fins d'examen et de discussion. À l'étape suivante, le plan est amélioré par la direction et est par la suite présenté au conseil d'administration aux fins d'approbation en septembre. Le procédé de planification continue de trois ans fournit une possibilité intéressante aux administrateurs de contribuer au procédé de planification stratégique. Outre le processus de planification officiel, l'ordre du jour de chaque réunion du conseil prévoit un point permanent intitulé *Table ronde des administrateurs*, une tribune de discussions libre entre le conseil et la direction quant à l'orientation stratégique de la Compagnie.

### **Lignes directrices sur la divulgation d'information**

Le conseil d'administration de CGI a adopté les lignes directrices sur la divulgation d'information occasionnelle importante et les opérations d'initiés sur les titres de CGI (les « lignes directrices ») qui énoncent les principes directeurs des pratiques en matière de divulgation de la Compagnie conformément aux règles des autorités de réglementation et aux pratiques exemplaires. Les lignes directrices font partie des *Textes fondamentaux* de CGI reproduits en annexe A à la notice annuelle 2012 de CGI qui a été déposée auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières canadiennes et dont on peut obtenir copie au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur le site internet de CGI au [www.cgi.com](http://www.cgi.com). Un exemplaire de la notice annuelle 2012 sera envoyée sans délai aux actionnaires qui en font la demande.

Aux termes des lignes directrices, le conseil d'administration est chargé de surveiller le contenu des principales communications de la Compagnie destinées à ses actionnaires et au public investisseur. Le conseil d'administration est d'avis qu'il appartient à la direction de communiquer pour le compte de la Compagnie avec ses actionnaires et la communauté financière. La Compagnie maintient un service efficace de relations avec les investisseurs visant à répondre aux questions et aux préoccupations des actionnaires. En 2004, la Compagnie a adopté le cadre de gestion du partenariat actionnaire (« CGPA ») de CGI. Le CGPA structure les procédés et la diffusion de l'information entre CGI et ses actionnaires ainsi qu'avec la communauté financière, y compris les analyses de recherche du côté acheteur (investisseurs institutionnels) et du côté vendeur (courtiers en valeurs). CGI a obtenu la certification ISO 9001 pour l'application du CGPA aux activités de la compagnie.

Dans le cadre du CGPA, CGI mène chaque année une enquête auprès des actionnaires institutionnels et des analystes du côté vendeur afin d'évaluer la satisfaction des actionnaires. Le sondage vise à donner un aperçu du sentiment des investisseurs afin d'améliorer son programme de relations avec les investisseurs.

L'évaluation annuelle CGPA menée au cours de l'exercice 2012 a dégagé des résultats globaux pour CGI de 8,1 sur une possibilité de 10, ce qui se compare avantageusement aux résultats moyens des autres sociétés publiques de 6,7 sur une possibilité de 10.

Après l'évaluation, les suggestions d'amélioration reçues au cours du sondage sont prises en compte en vue d'assurer l'amélioration continue.

Le conseil d'administration examine et, au besoin, approuve les documents de divulgation réglementaire avant leur diffusion sur le marché et aux actionnaires de la Compagnie.

La charte du conseil d'administration qui est intégrée par renvoi dans la présente circulaire de la direction (voir la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration de CGI* précédemment dans le présent document) prévoit que le mandat des administrateurs comprend la surveillance de l'intégrité des systèmes d'information de gestion et de contrôle interne de la Compagnie. Le comité de vérification et de gestion des risques a pour responsabilité première, aux termes de sa charte, d'examiner les systèmes d'information de gestion et de contrôle interne de la Compagnie. Le comité fait rapport au conseil d'administration à cet égard.



## Rémunération des administrateurs

Le comité des ressources humaines examine périodiquement la rémunération des administrateurs. Pour établir la rémunération des administrateurs, le comité considère la rémunération des administrateurs offerte par les sociétés composant le groupe de référence utilisé comme guide à l'égard des questions relatives à la rémunération, ainsi que les risques et responsabilités que les administrateurs de la Compagnie assument dans l'exercice de leurs fonctions au sein du conseil d'administration et des comités permanents. Voir la rubrique *Rémunération des administrateurs* dans le rapport du comité des ressources humaines précédemment dans le présent document.

## Code d'éthique et de conduite professionnelle

Le *Code d'éthique et de conduite professionnelle* et le *Code de conduite des dirigeants* de CGI font partie des *Textes fondamentaux* de CGI reproduits en annexe A à la notice annuelle 2012 qui a été déposée auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières canadiennes et dont on peut obtenir copie au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site internet de CGI au [www.cgi.com](http://www.cgi.com). Un exemplaire de la notice annuelle 2012 sera envoyé sans délai aux actionnaires qui en font la demande.

Le conseil d'administration veille à ce que le *Code d'éthique et de conduite professionnelle* soit respecté et, aux termes de sa charte, il est responsable de toute dérogation aux dispositions du code qui sont accordées aux administrateurs ou aux dirigeants. Aucune dérogation de ce type n'a été accordée à ce jour.

L'examen annuel du *Code d'éthique et de conduite professionnelle* relève principalement du comité qui veille à la conformité avec le code d'éthique, examine toute demande de retrait ou de dispense de son application et formule des recommandations sur ces questions auprès du conseil d'administration.

Aux termes des modalités du *Code d'éthique et de conduite professionnelle*, tous les membres de CGI sont tenus de se conformer au code et de veiller à ce qu'il soit respecté. Le code exige que les infractions soient déclarées à la direction et le secrétaire de la Compagnie est chargé de recevoir les rapports d'infraction et de les déclarer au comité et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration a établi des procédures approuvées par le comité de vérification et de gestion des risques visant la réception, la conservation et le traitement de plaintes concernant des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit, de même que d'autres violations au *Code d'éthique et de conduite professionnelle* ou au *Code de conduite des dirigeants*. À cet égard, la Compagnie a adopté la *politique relative à notre dispositif d'alerte professionnelle*, qui permet aux membres qui souhaitent soumettre une plainte de le faire par une ligne réservée de signalisation de manquement éthique indépendante et un site internet sécurisé qui garantissent la confidentialité aux membres qui souhaitent conserver l'anonymat. La réception et le traitement de ces plaintes relèvent principalement du comité de vérification et de gestion des risques. Un rapport sur le processus et les plaintes reçues est remis tous les trimestres au comité de vérification et de gestion des risques par le chef du service de vérification interne.

Dans le cadre d'un programme d'intégration des nouveaux membres, ceux-ci reçoivent une formation qui les familiarise avec les politiques de CGI, les responsabilités qui leur incombent et les avantages auxquels ils ont droit. Afin de veiller à ce que tous les membres de CGI comprennent l'importance que la Compagnie attache au respect du *Code d'éthique et de conduite professionnelle*, chaque nouveau membre reçoit de l'information sur le code et la manière de déclarer les violations en matière d'éthique, et est tenu de s'engager par écrit qu'il se conformera au code. Cet engagement écrit est renouvelé tous les ans en même temps que l'évaluation du membre.

L'Institut de leadership de CGI offre régulièrement une série de cours intensifs conçus pour veiller à ce que les nouveaux gestionnaires connaissent les méthodes d'exploitation et les politiques de CGI, y compris le *Code d'éthique et de conduite professionnelle* et la façon de signaler des violations.

En outre, la Compagnie offre un portail internet qui permet à tous les membres d'avoir accès aux politiques de la Compagnie, y compris le code d'éthique et la façon de signaler une violation.

Ces mesures sont complétées par le service de vérification interne, la fonction d'examen des contrôles internes et le service juridique, et viennent s'ajouter aux rapports trimestriels déposés auprès du comité de vérification et de gestion des risques sur les questions qui relèvent de leur compétence. Ces rapports peuvent comprendre les rapports sur les violations au code d'éthique lorsque ces violations sont soulevées dans le cadre des mandats de vérification interne et des réclamations contre la Compagnie.

Outre le *Code d'éthique et de conduite professionnelle* de CGI, les principaux dirigeants et dirigeants financiers, y compris le fondateur et président exécutif du conseil, le fondateur, vice-président du conseil et secrétaire corporatif, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière, le principal dirigeant ou contrôleur comptable, ainsi que les autres personnes exerçant des fonctions analogues sont assujettis au *Code de conduite des dirigeants* de CGI, qu'ils doivent examiner et reconnaître à chaque année.

CGI Federal Inc., la filiale en exploitation de la Compagnie qui rend des services au gouvernement fédéral américain, a adopté des politiques et des procédures pour se conformer aux exigences spécifiques des lois et des règlements du gouvernement fédéral américain en matière d'approvisionnement.

### **Relations avec les actionnaires et décisions exigeant leur consentement**

En se conformant à la politique de CGI visant à aligner les intérêts de ses trois parties prenantes (voir *Message aux actionnaires*, page iv précédemment dans le présent document), CGI a instauré le CGPA qui fait partie de la certification ISO de la Compagnie. Le CGPA est plus amplement décrit à la rubrique *Lignes directrices sur la divulgation d'information* précédemment dans le présent document.

Dans le cours normal des activités, la haute direction de la Compagnie entreprend de temps à autre certaines mesures susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur CGI et elle soumet au moment opportun ces mesures au conseil d'administration de CGI aux fins d'examen et d'approbation. Le cas échéant, ces questions sont également soumises aux fins d'examen et d'approbation aux actionnaires de CGI. Toutes ces approbations sont demandées conformément à la charte du conseil d'administration et à celle des comités permanents, ainsi qu'aux principes de gouvernance de CGI et à la législation des sociétés et en valeurs mobilières applicable. MM. Serge Godin et André Imbeau, respectivement fondateur et président du conseil de CGI et fondateur, vice-président du conseil et secrétaire corporatif de CGI, sont membres du conseil d'administration de CGI et, au 10 décembre 2012, ils sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'actions de CGI ou exercent un contrôle ou une emprise sur des actions de CGI conférant respectivement 46,98 % et 7,05 % des droits de vote se rattachant à la totalité des actions comportant droit de vote en circulation de CGI.

## RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES

Le comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration se compose entièrement d'administrateurs indépendants qui répondent aux exigences d'indépendance et d'expérience du Règlement 52-110 adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, du New York Stock Exchange et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

Le comité se compose de M. Gilles Labbé, président du comité, et de MM. Claude Boivin, Jean Brassard et Richard B. Evans. Le comité a tenu cinq réunions au cours de l'exercice 2012. Le rôle et les responsabilités de M. Labbé, en qualité de président du comité, sont plus amplement décrits dans le rapport du comité de régie d'entreprise à la rubrique *Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents de comités permanents* précédemment dans le présent document.

Les rôles et les responsabilités du comité sont décrits dans la charte du comité. La charte du comité fait partie des *Textes fondamentaux* de CGI et la charte est intégrée par renvoi dans la présente circulaire de la direction (voir la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration de CGI* précédemment dans le présent document). On peut obtenir copie de la charte du comité sur le site internet de CGI au [www.cgi.com](http://www.cgi.com). Le rôle et les responsabilités du comité comprennent :

- a) l'examen de tous les documents d'information au public contenant de l'information financière audité ou non audité concernant CGI;
- b) l'identification et l'examen des risques financiers et opérationnels auxquels la Compagnie est exposée, l'examen des diverses politiques et pratiques de la Compagnie prévues pour la gestion de ces risques et le rapport de façon régulière au conseil d'administration concernant la gestion des risques;
- c) l'examen et l'évaluation de l'efficacité des conventions et méthodes comptables portant sur l'information financière de CGI;
- d) l'examen et la surveillance des procédures, programmes et politiques de contrôle interne de CGI, ainsi que l'évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité de ceux-ci;
- e) l'examen et le caractère suffisant des ressources d'audit interne de CGI, y compris le mandat et les objectifs de l'auditeur interne;
- f) la recommandation au conseil d'administration à l'égard de la nomination des auditeurs externes, l'affirmation de leur indépendance, l'examen des modalités de leur mandat et le maintien de discussions continues avec ceux-ci;
- g) l'examen de toutes les opérations avec une personne reliée conformément aux règles du New York Stock Exchange et autres lois et règlements applicables;
- h) l'examen des procédures d'audit, y compris la portée proposée des audits des auditeurs externes; et
- i) l'exécution de toute autre fonction telle qu'elle est habituellement attribuée à un comité d'audit ou conférée par le conseil d'administration.

Le comité s'est acquitté de toutes les tâches rattachées à son mandat pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012.

### Indépendance des auditeurs externes

Le comité est tenu d'affirmer l'indépendance des auditeurs externes de CGI et, à cette fin, a des entretiens avec les auditeurs externes sur les critères applicables et obtient des confirmations annuelles de leur part quant à leur indépendance.

### Politique sur l'indépendance des auditeurs

Afin de s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes, le comité a adopté une politique sur l'indépendance des auditeurs qui traite a) des services qui peuvent et qui ne peuvent être rendus par les auditeurs externes, b) des procédures de régie à suivre avant de retenir les services des auditeurs externes, et c) des responsabilités des principaux participants. Le texte qui suit est un résumé des dispositions importantes de cette politique.

### *Prestation de services*

Les services sont des services acceptables ou des services interdits.

Les services acceptables sont : a) la vérification et l'examen des états financiers, b) le travail relatif aux prospectus, c) la vérification des régimes de retraite, d) des vérifications spéciales sur les procédures de contrôle, e) les services de planification fiscale relatifs aux fusions et acquisitions, f) le contrôle préalable à l'égard de fusions et d'acquisitions, g) les services fiscaux en matière de fixation des prix de cession, h) la planification relative à la taxe de vente, i) la recherche et l'interprétation fiscales, j) la recherche relative aux questions comptables, k) les propositions et les services connexes à l'égard des structures financières et des projets de planification fiscale d'envergure, l) la préparation des déclarations de revenu et m) tous les autres services qui ne sont pas des services interdits.

Les services interdits sont : a) les services de tenue des livres, b) la conception et la mise en œuvre des systèmes d'information financière, c) les services d'évaluation ou d'expertise ou les opinions quant au caractère équitable, d) les services actuariels, e) les services d'audit interne, f) les fonctions de gestion, g) les fonctions de ressources humaines, h) les services de courtage, i) les services juridiques, j) les services fondés sur des honoraires conditionnels et k) les services d'expert.

### *Procédures de régie*

Les procédures de contrôle ci-après s'appliquent lorsqu'on envisage de retenir les services d'auditeurs externes :

Pour tous les services appartenant à la catégorie des services permis, qu'il s'agisse de services d'audit ou non, une demande d'approbation doit être soumise au comité par l'intermédiaire du vice-président exécutif et chef de la direction financière avant que les services des auditeurs soient retenus à l'égard du mandat en question.

En vue de maximiser l'efficacité, certains services permis sont autorisés au préalable à chaque trimestre par le comité et, par la suite, ils ne doivent être approuvés que par le vice-président exécutif et chef de la direction financière de la façon suivante :

- le comité peut autoriser au préalable un budget pour certains services en fonction d'une limite prédéterminée en dollars de façon trimestrielle;
- une fois les services préautorisés par le comité, le vice-président exécutif et chef de la direction financière peut approuver les services avant le mandat;
- pour les services qui ne sont pas visés par les budgets préautorisés et pour les coûts dépassant les montants préautorisés, des demandes distinctes d'approbation doivent être soumises au comité; et
- à chaque réunion du comité, un sommaire consolidé de tous les honoraires par type de service est présenté, y compris une ventilation des honoraires visés par budget préautorisé.

### *Responsabilités des principaux participants*

La direction et le comité sont les deux principaux participants de la Compagnie aux fins de la politique sur l'indépendance des auditeurs.

Les principales responsabilités de la direction sont a) la création et le maintien d'une politique qui respecte les normes applicables en matière d'indépendance des auditeurs, b) la gestion de la conformité à la politique, c) la remise de rapports au comité sur tous les mandats accordés aux auditeurs externes, et d) la surveillance et l'approbation des services à exécuter en fonction de budgets pré-approuvés.

Les principales responsabilités du comité sont a) la nomination des auditeurs externes aux fins d'approbation par les actionnaires de la Compagnie, b) l'approbation des honoraires pour les services d'audit, c) l'approbation de la politique sur l'indépendance des auditeurs et de ses modifications, d) la surveillance de la conformité par la direction à la politique, e) l'obtention des confirmations annuelles par les auditeurs externes quant à leur indépendance, f) la supervision des exigences en matière de rotation de l'associé responsable de l'audit, g) la supervision de la période de réflexion de 12 mois au moment de l'engagement des membres de l'équipe du mandat d'audit dans un rôle de surveillance de la communication financière, h) l'examen du caractère adéquat de la communication des honoraires d'audit requise, i) l'interprétation de la politique lorsque l'application est incertaine et j) l'approbation de tous les mandats d'audit ou l'autorisation au préalable des budgets pour des services particuliers.

Aux termes de la politique sur l'indépendance des auditeurs, le comité a la responsabilité d'affirmer l'indépendance des auditeurs externes de CGI.

### Honoraires facturés par les auditeurs externes

Au cours des exercices terminés les 30 septembre 2012 et 30 septembre 2011, les auditeurs externes de CGI ont facturé les honoraires suivants pour leurs services :

| Services retenus                                      | Honoraires facturés |                     |
|---|---------------------|---------------------|
|   | 2012                | 2011                |
| Honoraires d'audit                                    | 7 219 323 \$        | 3 269 836 \$        |
| Honoraires pour services liés à l'audit <sup>a)</sup> | 815 130 \$          | 1 471 952 \$        |
| Honoraires pour services fiscaux <sup>b)</sup>        | 621 190 \$          | 245 006 \$          |
| Autres honoraires <sup>c)</sup>                       | 50 085 \$           | 6 736 \$            |
| <b>Total des honoraires facturés</b>                  | <b>8 705 728 \$</b> | <b>4 993 530 \$</b> |

- a) Les honoraires pour services liés à l'audit facturés par les auditeurs externes pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 se rapportaient aux conseils et à la vérification des procédures de contrôle internes d'un organisme de services, aux conseils relatifs à la transition vers les normes internationales d'assistance financière, aux conseils et aux services sur les technologies de l'information et à la vérification des régimes 401(k), et toute autre vérification spéciale. Les honoraires facturés pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 se rapportaient aux conseils et à la vérification des procédures de contrôle internes d'un organisme de service, aux conseils relatifs à la transition vers les normes internationales d'information financière, aux conseils sur les questions de fusions et acquisitions, aux conseils et aux services sur les technologies de l'information et à la vérification des régimes 401(k) et toute autre vérification spéciale.
- b) Les honoraires pour services fiscaux facturés par les auditeurs externes pour les exercices terminés les 30 septembre 2012 et 2011 se rapportaient à des services de conseils et de conformité en fiscalité. 2012 comprend aussi les services du capital humain.
- c) Les autres honoraires facturés par les auditeurs externes pour les exercices terminés les 30 septembre 2012 et 2011 se rapportaient à des services de conformité relatifs à des contrats gouvernementaux et à d'autres services conseils.

### Opérations avec des apparentés

Le comité est chargé en vertu de sa charte d'examiner et de fournir des recommandations au conseil d'administration relativement à toute opération dans laquelle un administrateur ou un membre de la haute direction a une participation. Dans la mesure où il doit agir, le comité peut retenir les services de conseillers externes en vue de l'aider dans l'examen des opérations avec des apparentés.

Pour ce qui est des opérations plus importantes, le conseil d'administration forme en règle générale un comité spécial composé entièrement d'administrateurs indépendants, qui est chargé d'examiner l'opération et de formuler une recommandation au conseil d'administration. Ce comité peut retenir les services de conseillers juridiques et comptables indépendants pour l'aider dans l'examen de l'opération.

Le comité ou un comité spécial qui est chargé d'examiner une opération dépose son rapport auprès du conseil d'administration et il incombe au conseil d'approuver l'opération s'il juge approprié de le faire.

## **AUTRES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

La direction de la Compagnie n'est au courant d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée que celles indiquées dans l'avis de convocation. Chaque procuration donnée à une personne dans le formulaire de procuration joint à la présente circulaire de la direction confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard des modifications aux questions à l'ordre du jour indiquées dans l'avis de convocation et à l'égard d'autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

La Compagnie fournira à toute personne qui en fait la demande au secrétaire corporatif un exemplaire de la présente circulaire de la direction, ainsi qu'un exemplaire de tout document ou les pages pertinentes de tout document qui y est intégré par renvoi.

Des renseignements supplémentaires de nature financière et autres relativement à la Compagnie sont inclus dans les états financiers annuels audités et les états financiers intermédiaires non audités de la Compagnie, dans son rapport de gestion annuel et ses rapports de gestion intermédiaires et dans d'autres documents d'information continue pour l'exercice 2012, lesquels sont disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur Edgar à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Pour des exemplaires supplémentaires de la présente circulaire de la direction, pour un exemplaire de l'avis d'intention de la Compagnie relativement à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités ou d'autre information financière, veuillez communiquer avec le service des relations avec les investisseurs par courriel au [ir@cgi.com](mailto:ir@cgi.com), à l'onglet Investisseurs sur le site internet de la Compagnie au [www.cgi.com](http://www.cgi.com) ou par la poste ou par téléphone :

Relations avec les investisseurs  
Groupe CGI Inc.  
1350, boulevard René-Lévesque Ouest  
15<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3G 1T4  
Canada  
Tél. : (514) 841-3200

## **APPROBATION PAR LES ADMINISTRATEURS**

Le conseil d'administration de la Compagnie a approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire de la direction.

A handwritten signature in black ink, reading "Serge Godin". The signature is written in a cursive, flowing style.

Serge Godin  
Fondateur et président exécutif du conseil

## ANNEXE A

Options sur actions et attributions fondées sur des actions détenues  
par les membres de la haute direction visés

Le tableau suivant présente toutes les options sur actions et les attributions à base d'actions en cours qui sont détenues par les membres de la haute direction visés au 30 septembre 2012.

| Nom et titre   | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |  |  |
|--|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
|  | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>a)</sup> | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>b)c)</sup> (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) |
| Serge Godin<br>Fondateur et président<br>exécutif du conseil |  |                                  |                               |  |   |  |  |
|  | 275 730  | 8,50                             | 1 <sup>er</sup> octobre 2014  | 4 935 567  |   |  |  |
|  | 250 000  | 8,55                             | 21 octobre 2015               | 4 462 500  |   |  |  |
|  | 400 000  | 7,72                             | 20 novembre 2016              | 7 472 000  |   |  |  |
|  | 312 500  | 11,39                            | 1 <sup>er</sup> octobre 2017  | 4 690 625  |   |  |  |
|  | 468 750  | 9,31                             | 1 <sup>er</sup> octobre 2018  | 8 010 938  |   |  |  |
|  | 468 750  | 12,54                            | 30 septembre 2019             | 6 496 875  |   |  |  |
|  | 461 505  | 15,49                            | 30 septembre 2020             | 5 035 020  |   |  |  |
|  |  |                                  |                               |  | 309 907   | 8 181 545  |  |
|  |  |                                  |                               | Total :  | 41 103 524  | 309 907  | 8 181 545  |

| Nom et titre  | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |  |  |
|---|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
|   | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>a)</sup> | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>b)c)</sup> (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) |
| André Imbeau<br>Fondateur, vice-président<br>du conseil et secrétaire<br>corporatif |  |                                  |                               |  |   |  |  |
|   | 500  | 8,55                             | 21 octobre 2015               | 8 925  |   |  |  |
|   | 150 000  | 7,72                             | 20 novembre 2016              | 2 802 000  |   |  |  |
|   | 125 000  | 11,39                            | 1 <sup>er</sup> octobre 2017  | 1 876 250  |   |  |  |
|   | 140 625  | 9,31                             | 1 <sup>er</sup> octobre 2018  | 2 403 281  |   |  |  |
|   | 140 625  | 12,54                            | 30 septembre 2019             | 1 949 063  |   |  |  |
|   | 107 553  | 15,49                            | 30 septembre 2020             | 1 173 403  |   |  |  |
|   |  |                                  |                               |  | 133 887   | 3 534 617  |  |
|   |  |                                  |                               | Total :  | 10 212 922  | 133 887  | 3 534 617  |

| Nom et titre  | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |   |  |
|---|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|---|--|
|   | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>a)</sup> | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>b) c)</sup> (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) |
| Michael E. Roach<br>Président et chef de la direction |  |                                  |                               |  |   |   |  |
|   | 437 500  | 11,39                            | 1 <sup>er</sup> octobre 2017  | 6 566 875  |   |   |  |
|   | 468 750  | 9,31                             | 1 <sup>er</sup> octobre 2018  | 8 010 938  |   |   |  |
|   | 515 625  | 12,54                            | 30 septembre 2019             | 7 146 563  |   |   |  |
|   | 461 505  | 15,49                            | 30 septembre 2020             | 5 035 020  | 369 576   | 9 756 806   |  |
|   |  |                                  | Total :                       | 26 759 395   | 369 576   | 9 756 806   |  |

| Nom et titre  | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |   |  |
|---|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|---|--|
|   | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>a)</sup> | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>b) c)</sup> (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) |
| R. David Anderson<br>Vice-président exécutif et chef de la direction financière |  |                                  |                               |  |   |   |  |
|   | 74 200   | 7,72                             | 20 novembre 2016              | 1 386 056  |   |   |  |
|   | 125 000  | 11,39                            | 1 <sup>er</sup> octobre 2017  | 1 876 250  |   |   |  |
|   | 156 250  | 9,31                             | 1 <sup>er</sup> octobre 2018  | 2 670 313  |   |   |  |
|   | 171 875  | 12,54                            | 30 septembre 2019             | 2 382 188  |   |   |  |
|   | 188 188  | 15,49                            | 30 septembre 2020             | 2 053 131  |   |   |  |
|   |  |                                  | Total :                       | 10 367 937   | 112 000   | 2 956 800   |  |



| Nom et titre                                 | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |   |  |
|--|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|---|--|
|  | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>a)</sup> | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>b) c)</sup> (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) |
| George D. Schindler<br>Président, États-Unis |  |                                  |                               |  |   |   |  |
|  | 20 000   | 6,69                             | 31 juillet 2016               | 394 200  |   |   |  |
|  | 75 000   | 11,39                            | 1 <sup>er</sup> octobre 2017  | 1 125 750  |   |   |  |
|  | 78 125   | 9,31                             | 1 <sup>er</sup> octobre 2018  | 1 335 156  |   |   |  |
|  | 78 125   | 12,54                            | 30 septembre 2019             | 1 082 813  |   |   |  |
|  | 103 125  | 15,49                            | 30 septembre 2020             | 1 125 094  |   |   |  |
|  | 200 000  | 19,71                            | 30 septembre 2021             | 1 338 000  |   |   |  |
|  |  |                                  | Total :                       | 6 401 013  |   |   |  |

a) Indique les options sur actions et les attributions à base d'actions détenues à la fin de l'exercice terminé le 30 septembre 2012.

b) En fonction du cours de clôture de 26,40 \$ à la Bourse de Toronto des actions subalternes classe A comportant droit de vote de la Compagnie le 30 septembre 2012.

c) Indique la valeur marchande du nombre total d'UAR détenues à la fin de l'exercice terminé le 30 septembre 2012.

## ANNEXE B

**Options sur actions et attributions fondées sur des actions détenues  
par les administrateurs externes**

Le tableau suivant présente toutes les options sur actions en cours détenues par les membres du conseil d'administration qui ne sont pas des membres de la haute direction visés au 30 septembre 2012, ainsi que la valeur dans le cours de ces options sur actions. Les membres externes du conseil d'administration sont également admissibles à recevoir des unités d'actions différées. Se reporter à la rubrique *Options sur actions et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs* dans la circulaire de sollicitation de procurations précédemment dans le présent document. L'ensemble des droits rattachés aux unités d'actions différées sont pleinement acquis au moment de l'émission.

Les renseignements correspondants pour les administrateurs qui sont également des membres de la haute direction visés sont présentés dans l'annexe A.

| Nom et titre  | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |  |  |
|---------------|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
|               | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) <sup>b)c)</sup> (\$) |
| Claude Boivin |  |                                  |                               |  |   |  |  |
|               | 2 500  | 11,39                            | 1 <sup>er</sup> octobre 2017  | 37 525   |   |  |  |
|               | 2 500  | 9,31                             | 1 <sup>er</sup> octobre 2018  | 42 725   |   |  |  |
|               | 632  | 10,85                            | 24 avril 2019                 | 9 828  |   |  |  |
|               | 609  | 10,67                            | 31 juillet 2019               | 9 580  |   |  |  |
|               | 2 500  | 12,54                            | 30 septembre 2019             | 34 650   |   |  |  |
|               | 490  | 13,26                            | 22 octobre 2019               | 6 439  |   |  |  |
|               | 449  | 14,48                            | 28 janvier 2020               | 5 352  |   |  |  |
|               | 2 500  | 15,49                            | 30 septembre 2020             | 27 275   |   |  |  |
|               | 973  | 19,28                            | 27 janvier 2021               | 6 928  |   |  |  |
|               | 924  | 20,30                            | 24 avril 2021                 | 5 636  |   |  |  |
|               | 914  | 20,51                            | 28 juillet 2021               | 5 383  |   |  |  |
|               | 4,000  | 19,71                            | 30 septembre 2021             | 26 760   |   |  |  |
|               | 972  | 19,30                            | 20 octobre 2021               | 6 901  |   |  |  |
|               | 645  | 19,39                            | 26 janvier 2022               | 4 521  |   |  |  |
|               | 587  | 21,31                            | 19 avril 2022                 | 2 988  |   |  |  |
|               | 521  | 23,99                            | 26 juillet 2022               | 1 256  |   |  |  |
|               |  |                                  |                               |  |   |  | 264 686  |
|               |  |                                  |                               |  |   |  | 264 686  |
|               |  |                                  | Total :                       | 233 747  |   |  | 264 686  |



| Nom et titre    | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |  |  |
|-----------------|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
|                 | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) <sup>b)c)</sup> (\$) |
| Robert Chevrier |  |                                  |                               |  |   |  |  |
|                 | 1 756  | 7,69                             | 21 janvier 2015               | 32 855   |   |  |  |
|                 | 964  | 7,00                             | 29 avril 2015                 | 18 702   |   |  |  |
|                 | 922  | 7,32                             | 8 juillet 2015                | 17 592   |   |  |  |
|                 | 808  | 8,35                             | 14 octobre 2015               | 14 584   |   |  |  |
|                 | 4 000  | 8,55                             | 21 octobre 2015               | 71 400   |   |  |  |
|                 | 771  | 9,40                             | 20 janvier 2016               | 13 107   |   |  |  |
|                 | 4 000  | 7,72                             | 20 novembre 2016              | 74 720   |   |  |  |
|                 | 1 062  | 10,36                            | 13 avril 2017                 | 17 034   |   |  |  |
|                 | 932  | 11,80                            | 20 juillet 2017               | 13 607   |   |  |  |
|                 | 2 500  | 11,39                            | 1 <sup>er</sup> octobre 2017  | 37 525   |   |  |  |
|                 | 1 024  | 10,74                            | 26 octobre 2017               | 16 036   |   |  |  |
|                 | 1 095  | 10,05                            | 1 <sup>er</sup> février 2018  | 17 903   |   |  |  |
|                 | 1 143  | 11,64                            | 11 avril 2018                 | 16 871   |   |  |  |
|                 | 1 353  | 10,90                            | 1 <sup>er</sup> août 2018     | 20 972   |   |  |  |
|                 | 2 500  | 9,31                             | 1 <sup>er</sup> octobre 2018  | 42 725   |   |  |  |
|                 | 1 630  | 9,05                             | 24 octobre 2018               | 28 281   |   |  |  |
|                 | 1 706  | 10,11                            | 30 janvier 2019               | 27 791   |   |  |  |
|                 | 3 376  | 10,85                            | 24 avril 2019                 | 52 497   |   |  |  |
|                 | 3 573  | 10,67                            | 31 juillet 2019               | 56 203   |   |  |  |
|                 | 2 500  | 12,54                            | 30 septembre 2019             | 34 650   |   |  |  |
|                 | 2 903  | 13,26                            | 22 octobre 2019               | 38 145   |   |  |  |
|                 | 2 659  | 14,48                            | 28 janvier 2020               | 31 695   |   |  |  |
|                 | 2 099  | 15,51                            | 22 avril 2020                 | 22 858   |   |  |  |
|                 | 2 033  | 14,76                            | 29 juillet 2020               | 23 664   |   |  |  |
|                 | 2 500  | 15,49                            | 30 septembre 2020             | 27 275   |   |  |  |
|                 | 1 880  | 15,96                            | 21 octobre 2021               | 19 627   |   |  |  |
|                 | 2 204  | 19,28                            | 27 janvier 2021               | 15 692   |   |  |  |
|                 | 2 094  | 20,30                            | 24 avril 2021                 | 12 773   |   |  |  |
|                 | 2 072  | 20,51                            | 28 juillet 2021               | 12 204   |   |  |  |
|                 | 4 000  | 19,71                            | 30 septembre 2021             | 26 760   |   |  |  |
|                 | 2 202  | 19,30                            | 20 octobre 2021               | 15 634   |   |  |  |
|                 | 2 192  | 19,39                            | 26 janvier 2022               | 15 366   |   |  |  |
|                 | 1 994  | 21,31                            | 19 avril 2022                 | 10 149   |   |  |  |
|                 | 1 772  | 23,99                            | 26 juillet 2022               | 4 271  |   |  |  |
|                 |  |                                  |                               |  |   |  | 728 086  |
|                 |  |                                  | Total :                       | 901 169  |   |  | 728 086  |

| Nom et titre         | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |  |  |
|----------------------|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
|                      | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) <sup>b)c)</sup> (\$) |
| Dominic D'Alessandro |  |                                  |                               |  |   |  |  |
|                      | 2 500  | 14,69                            | 26 janvier 2020               | 29 275   |   |  |  |
|                      | 1 192  | 15,51                            | 22 avril 2020                 | 12 981   |   |  |  |
|                      | 1 762  | 14,76                            | 29 juillet 2020               | 20 510   |   |  |  |
|                      | 2 500  | 15,49                            | 30 septembre 2020             | 27 275   |   |  |  |
|                      | 1 629  | 15,96                            | 21 octobre 2020               | 17 007   |   |  |  |
|                      | 1 997  | 19,28                            | 27 janvier 2021               | 14 219   |   |  |  |
|                      | 1 897  | 20,30                            | 24 avril 2021                 | 11 572   |   |  |  |
|                      | 1 877  | 20,51                            | 28 juillet 2021               | 11 056   |   |  |  |
|                      | 4 000  | 19,71                            | 30 septembre 2021             | 26 760   |   |  |  |
|                      | 1 995  | 19,30                            | 20 octobre 2021               | 14 165   |   |  |  |
|                      | 1 986  | 19,39                            | 26 janvier 2022               | 13 922   |   |  |  |
|                      | 1 807  | 21,31                            | 19 avril 2022                 | 9 198  |   |  |  |
|                      | 1 605  | 23,99                            | 26 juillet 2022               | 3 868  |   |  |  |
|                      |  |                                  |                               |  |   |  | 234 221  |
|                      |  |                                  |                               |  |   |  | 234 221  |
|                      |  |                                  |                               | Total :  | 211 805   |  | 234 221  |

| Nom et titre       | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |  |  |
|--------------------|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
|                    | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) <sup>b)c)</sup> (\$) |
| Thomas P. D'Aquino |  |                                  |                               |  |   |  |  |
|                    | 1 728  | 7,10                             | 7 juillet 2016                | 33 350   |   |  |  |
|                    | 1 731  | 7,80                             | 13 octobre 2016               | 32 197   |   |  |  |
|                    | 4 000  | 7,72                             | 20 novembre 2016              | 74 720   |   |  |  |
|                    | 2 545  | 8,25                             | 19 janvier 2017               | 46 192   |   |  |  |
|                    | 2 027  | 10,36                            | 13 avril 2017                 | 32 513   |   |  |  |
|                    | 1 780  | 11,80                            | 20 juillet 2017               | 25 988   |   |  |  |
|                    | 2 500  | 11,39                            | 1 <sup>er</sup> octobre 2017  | 37 525   |   |  |  |
|                    | 1 955  | 10,74                            | 26 octobre 2017               | 30 615   |   |  |  |
|                    | 2 090  | 10,05                            | 1 <sup>er</sup> février 2018  | 34 172   |   |  |  |
|                    | 1 804  | 11,64                            | 11 avril 2018                 | 26 627   |   |  |  |

| Nom et titre       | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |  |  |
|--------------------|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
|                    | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) <sup>b)c)</sup> (\$) |
| Thomas P. D'Aquino |  |                                  |                               |  |   |  |  |
|                    | 1 927  | 10,90                            | 1 <sup>er</sup> août 2018     | 29 869   |   |  |  |
|                    | 2 500  | 9,31                             | 1 <sup>er</sup> octobre 2018  | 42 725   |   |  |  |
|                    | 2 320  | 9,05                             | 24 octobre 2018               | 40 252   |   |  |  |
|                    | 2 572  | 10,11                            | 30 janvier 2019               | 41 898   |   |  |  |
|                    | 2 396  | 10,85                            | 24 avril 2019                 | 37 258   |   |  |  |
|                    | 2 437  | 10,67                            | 31 juillet 2019               | 38 334   |   |  |  |
|                    | 2 500  | 12,54                            | 30 septembre 2019             | 34 650   |   |  |  |
|                    | 1 961  | 13,26                            | 22 octobre 2019               | 25 768   |   |  |  |
|                    | 1 796  | 14,48                            | 28 janvier 2020               | 21 408   |   |  |  |
|                    | 2 020  | 15,51                            | 22 avril 2020                 | 21 998   |   |  |  |
|                    | 2 270  | 14,76                            | 29 juillet 2020               | 26 423   |   |  |  |
|                    | 2 500  | 15,49                            | 30 septembre 2020             | 27 275   |   |  |  |
|                    | 2 099  | 15,96                            | 21 octobre 2021               | 21 914   |   |  |  |
|                    | 2 386  | 19,28                            | 27 janvier 2021               | 16 988   |   |  |  |
|                    | 2 408  | 20,30                            | 24 avril 2021                 | 14 689   |   |  |  |
|                    | 2 438  | 20,51                            | 28 juillet 2021               | 14 360   |   |  |  |
|                    | 4 000  | 19,71                            | 30 septembre 2021             | 26 760   |   |  |  |
|                    | 2 591  | 19,30                            | 20 octobre 2021               | 18 396   |   |  |  |
|                    | 2 579  | 19,39                            | 26 janvier 2022               | 18 079   |   |  |  |
|                    | 2 223  | 21,31                            | 19 avril 2022                 | 11 315   |   |  |  |
|                    | 1 917  | 23,99                            | 26 juillet 2022               | 4 620  |   |  |  |
|                    |  |                                  |                               |  |   |  | 729 590  |
|                    |  |                                  |                               | Total :  | 908 876   |  | 729 590  |

| Nom et titre | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |  |  |
|--------------|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
|              | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) <sup>b)c)</sup> (\$) |
| Paule Doré   |  |                                  |                               |  |   |  |  |
|              | 2 500  | 12,54                            | 30 septembre 2019             | 34 650   |   |  |  |
|              | 2 500  | 15,49                            | 30 septembre 2020             | 27 275   |   |  |  |
|              | 648  | 19,28                            | 27 janvier 2021               | 4 614  |   |  |  |



| Nom et titre     | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |  |  |
|------------------|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
|                  | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) <sup>b)c)</sup> (\$) |
| Richard B. Evans |  |                                  |                               |  |   |  |  |
| Total :          |  |                                  |                               | 278 625  |   |  | 263 894  |

| Nom et titre | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |  |  |
|--------------|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
|              | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) <sup>b)c)</sup> (\$) |
| Gilles Labbé |  |                                  |                               |  |   |  |  |
|              | 2 500  | 14,69                            | 26 janvier 2020               | 29 275   |   |  |  |
|              | 596  | 15,51                            | 22 avril 2020                 | 6 490  |   |  |  |
|              | 881  | 14,76                            | 29 juillet 2020               | 10 255   |   |  |  |
|              | 2 500  | 15,49                            | 30 septembre 2020             | 27 275   |   |  |  |
|              | 815  | 15,96                            | 21 octobre 2020               | 8 509  |   |  |  |
|              | 1 349  | 19,28                            | 27 janvier 2021               | 9 605  |   |  |  |
|              | 1 281  | 20,30                            | 24 avril 2021                 | 7 814  |   |  |  |
|              | 1 268  | 20,51                            | 28 juillet 2021               | 7 469  |   |  |  |
|              | 4 000  | 19,71                            | 30 septembre 2021             | 26 760   |   |  |  |
|              | 1 347  | 19,30                            | 20 octobre 2021               | 9 564  |   |  |  |
|              | 1 315  | 19,39                            | 26 janvier 2022               | 9 218  |   |  |  |
|              | 1 278  | 21,31                            | 19 avril 2022                 | 6 505  |   |  |  |
|              | 1 172  | 23,99                            | 26 juillet 2022               | 2 825  |   |  |  |
| Total :      |  |                                  |                               | 161 563  |   |  | 149 160  |



| Nom et titre      | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |  |  |
|-------------------|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
|                   | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) <sup>b)c)</sup> (\$) |
| Eileen A. Mercier |  |                                  |                               |  |   |  |  |
|                   | 608  | 6,98                             | 21 février 2013               | 11 807   |   |  |  |
|                   | 622  | 7,23                             | 16 mai 2013                   | 11 924   |   |  |  |
|                   | 576  | 7,80                             | 8 août 2013                   | 10 714   |   |  |  |
|                   | 4 000  | 7,81                             | 1 <sup>er</sup> octobre 2013  | 74 360   |   |  |  |
|                   | 578  | 7,78                             | 17 octobre 2013               | 10 762   |   |  |  |
|                   | 521  | 8,64                             | 6 février 2014                | 9 253  |   |  |  |
|                   | 574  | 8,70                             | 16 avril 2014                 | 10 160   |   |  |  |
|                   | 561  | 8,91                             | 23 juillet 2014               | 9 812  |   |  |  |
|                   | 4 000  | 8,50                             | 1 <sup>er</sup> octobre 2014  | 71 600   |   |  |  |
|                   | 685  | 8,02                             | 15 octobre 2014               | 12 590   |   |  |  |
|                   | 1 040  | 7,69                             | 21 janvier 2015               | 19 458   |   |  |  |
|                   | 1 143  | 7,00                             | 29 avril 2015                 | 22 174   |   |  |  |
|                   | 1 093  | 7,32                             | 8 juillet 2015                | 20 854   |   |  |  |
|                   | 958  | 8,35                             | 14 octobre 2015               | 17 292   |   |  |  |
|                   | 4 000  | 8,55                             | 21 octobre 2015               | 71 400   |   |  |  |
|                   | 904  | 9,40                             | 20 janvier 2016               | 15 368   |   |  |  |
|                   | 979  | 8,17                             | 17 avril 2016                 | 17 847   |   |  |  |
|                   | 1 127  | 7,10                             | 7 juillet 2016                | 21 751   |   |  |  |
|                   | 1 026  | 7,80                             | 13 octobre 2016               | 19 084   |   |  |  |
|                   | 4 000  | 7,72                             | 20 novembre 2016              | 74 720   |   |  |  |
|                   | 1 591  | 8,25                             | 19 janvier 2017               | 28 877   |   |  |  |
|                   | 1 267  | 10,36                            | 13 avril 2017                 | 20 323   |   |  |  |
|                   | 1 112  | 11,80                            | 20 juillet 2017               | 16 235   |   |  |  |
|                   | 2 500  | 11,39                            | 1 <sup>er</sup> octobre 2017  | 37 525   |   |  |  |
|                   | 1 222  | 10,74                            | 26 octobre 2017               | 19 137   |   |  |  |
|                   | 1 306  | 10,05                            | 1 <sup>er</sup> février 2018  | 21 353   |   |  |  |
|                   | 1 128  | 11,64                            | 11 avril 2018                 | 16 649   |   |  |  |
|                   | 1 204  | 10,90                            | 1 <sup>er</sup> août 2018     | 18 662   |   |  |  |
|                   | 2 500  | 9,31                             | 1 <sup>er</sup> octobre 2018  | 42 725   |   |  |  |
|                   | 2 500  | 9,31                             | 1 <sup>er</sup> octobre 2018  | 42 725   |   |  |  |
|                   | 1 450  | 9,05                             | 24 octobre 2018               | 25 158   |   |  |  |
|                   | 1 546  | 10,11                            | 30 janvier 2019               | 25 184   |   |  |  |
|                   | 1 440  | 10,85                            | 24 avril 2019                 | 22 392   |   |  |  |
|                   | 1 464  | 10,67                            | 31 juillet 2019               | 23 029   |   |  |  |
|                   | 2 500  | 12,54                            | 30 septembre 2019             | 34 650   |   |  |  |
|                   | 1 178  | 13,26                            | 22 octobre 2019               | 15 479   |   |  |  |
|                   | 1 079  | 14,48                            | 27 janvier 2020               | 12 862   |   |  |  |
|                   | 1 007  | 15,51                            | 22 avril 2020                 | 10 966   |   |  |  |

| Nom et titre      | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |  |  |
|-------------------|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
|                   | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) <sup>b)c)</sup> (\$) |
| Eileen A. Mercier |  |                                  |                               |  |   |  |  |
|                   | 1 059  | 14,76                            | 29 juillet 2020               | 12 327   |   |  |  |
|                   | 2 500  | 15,49                            | 30 septembre 2020             | 27 275   |   |  |  |
|                   | 979  | 15,96                            | 21 octobre 2021               | 10 221   |   |  |  |
|                   | 1 459  | 19,28                            | 27 janvier 2021               | 10 388   |   |  |  |
|                   | 1 385  | 20,30                            | 24 avril 2021                 | 8 449  |   |  |  |
|                   | 1 371  | 20,51                            | 28 juillet 2021               | 8 075  |   |  |  |
|                   | 4 000  | 19,71                            | 30 septembre 2021             | 26 760   |   |  |  |
|                   | 1 457  | 19,30                            | 20 octobre 2021               | 10 345   |   |  |  |
|                   | 967  | 19,39                            | 26 janvier 2022               | 6 779  |   |  |  |
|                   | 880  | 21,31                            | 19 avril 2022                 | 4 479  |   |  |  |
|                   | 782  | 23,99                            | 26 juillet 2022               | 1 885  |   |  |  |
|                   |  |                                  |                               |  |   |  | 603 425  |
|                   |  |                                  |                               | Total :  | 1 051 117   |  | 603 425  |

| Nom et titre   | Attributions fondées sur des options                                 |                                  |                               |  | Attributions fondées sur des actions  |  |  |
|----------------|--|----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
|                | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup> | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) <sup>b)c)</sup> (\$) |
| Donna S. Morea |  |                                  |                               |  |   |  |  |
|                | 48 750   | 8,55                             | 31 décembre 2014              | 870 188  |   |  |  |
|                | 125 000  | 11,39                            | 31 décembre 2014              | 1 876 250  |   |  |  |
|                | 171 875  | 12,54                            | 31 décembre 2014              | 2 382 188  |   |  |  |
|                | 203 125  | 15,49                            | 31 décembre 2014              | 2 216 094  |   |  |  |
|                | 4 000  | 20,25                            | 31 janvier 2022               | 24 600   |   |  |  |
|                | 1 155  | 21,31                            | 19 avril 2022                 | 5 879  |   |  |  |
|                | 1 587  | 23,99                            | 26 juillet 2022               | 3 825  |   |  |  |
|                |  |                                  |                               |  |   |  | 36 168   |
|                |  |                                  |                               | Total :  | 7 379 022   |  | 36 168   |

a) Indique les options sur actions détenues à la fin de l'exercice terminé le 30 septembre 2012.

b) En fonction du cours de clôture de 26,40 \$ à la Bourse de Toronto des actions subalternes classe A comportant droit de vote de la Compagnie le 30 septembre 2012.

c) Indique la valeur de paiement totale des UAD détenues à la fin de l'exercice terminé le 30 septembre 2012.



